



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation externe

Section : Histoire

Session 2021

Rapport de jury présenté par Madame Isabelle Heullant-Donat, présidente du jury

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX	p. 3
REMERCIEMENTS	p. 3
BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION	p. 4
LA SESSION 2022	p. 6
COMPLÉMENTS AU BILAN STATISTIQUE	p. 7
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	p. 9
Première dissertation d'histoire	p. 13
Seconde dissertation d'histoire	p. 32
Explication de texte	p. 44
Composition de géographie	p. 56
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	p. 64
La leçon d'histoire générale	p. 65
L'explication de documents historiques	p. 73
L'explication de documents géographiques	p. 89

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX¹

En dépit des contraintes sanitaires encore lourdes durant l'année universitaire 2020-2021, les épreuves écrites et orales de la session 2021 ont pu se tenir. Néanmoins, compte tenu des conditions dans lesquelles le concours a été préparé, le jury tient à féliciter l'ensemble des préparateurs et des candidats pour leur mobilisation au cours d'une année universitaire à nouveau très perturbée. Malgré les difficultés d'accès aux bibliothèques, malgré des cours « en présentiel » beaucoup moins nombreux qu'en temps ordinaire, le jury salue la performance réalisée par les candidats, reçus ou pas, et les félicite pour leur ténacité et leur courage dans un contexte bien difficile. Les membres du jury ont une pensée pour celles et ceux que la pandémie a privé, pour des raisons diverses, de la possibilité de concourir dans de bonnes conditions.

Le rapport rédigé par le jury de l'agrégation externe d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session 2021 et à leurs préparateurs d'inscrire leur travail et leurs résultats dans un ensemble ;
- guider dans leurs efforts candidats et préparateurs de la session 2022, en précisant notamment les capacités attendues de la part de futurs professeurs et les critères essentiels retenus par le jury pour les évaluer ;
- rendre compte à l'ensemble de la communauté scolaire et universitaire de la nature actuelle du concours et de ses résultats ;
- annoncer d'éventuels changements ou ajustements pour la session 2022.

La consultation des rapports du jury concernant les sessions antérieures à 2021 est vivement recommandée. Ces rapports sont disponibles pour les années 2016-2020 à l'adresse suivante : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Les candidates et candidats n'ayant pas été déclaré admissibles à l'issue des écrits de la session 2021 peuvent demander l'envoi de leurs copies numérisées en suivant la procédure sur le site devenir-enseignant :

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid36527/communication-des-copies-des-concours.html#copies_dgrhd3.

REMERCIEMENTS

La préparation et le bon déroulement des épreuves écrites en cette session 2021 a nécessité une collaboration étroite et constante entre de nombreux acteurs. En tout premier lieu, j'exprime ma gratitude à l'ensemble des membres du jury que j'ai l'honneur de présider, et les remercie pour leur

¹ Par souci de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin et masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes » (même chose pour les termes « enseignant », « professeur », etc.). Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

engagement sans faille. J'adresse également mes plus vifs remerciements aux membres du directoire du concours qui ont fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle et d'un investissement qui ne le fut pas moins ; et je salue la parfaite collégialité du directoire qui a permis, cette année encore, de conduire la session à son terme avec la sérénité et l'harmonie requises par les circonstances. Pour la session 2021, le directoire était composé de Mesdames et Messieurs Sylvie Crogiez-Pétrequin (PU, Univ. François-Rabelais, Tours), Thierry Dutour (MCF HDR, Univ. Paris-Sorbonne), Florence Alazard (MCF HDR, Univ. François-Rabelais, Tours), Claire Blandin (PU, Univ. Sorbonne Paris Nord), Emmanuel Jaurand (PU, Univ. Angers), Jean-Christophe Gay (PU, Univ. Côte d'Azur) et Damien Framery (professeur de Chaire supérieure en CPGE, Lycée Victor-Duruy, Paris).

Je tiens également à remercier Madame la Sous-Directrice et l'ensemble des personnels de la sous-direction du recrutement de la Direction générale des ressources humaines du Ministère, ainsi que les personnels des divisions des examens et concours de l'ensemble des rectorats et de la Maison des examens qui ont œuvré à l'organisation de la session.

Je remercie également l'Institut de Géographie qui accueille l'épreuve orale dédiée à cette discipline. Enfin, j'adresse ma gratitude et celle de l'ensemble du jury à Monsieur le Proviseur, Madame la Provisoire-adjointe et Monsieur l'Intendant du Lycée Louis-le-Grand, et les personnels de cet établissement qui ont accueilli candidats et jury lors des épreuves orales ; cette gratitude n'est pas moindre envers les personnels de la bibliothèque Lettres et Sciences humaines de l'École normale supérieure, de la bibliothèque Cujas et de la bibliothèque Lavis et Cujas, ainsi qu'envers Madame la Directrice, Madame la Directrice-adjointe, le Département de l'Accueil des Publics et de la Communication des Documents, et l'ensemble des collaborateurs de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) qui contribuent à l'organisation et au bon déroulement des épreuves orales, et sans l'appui desquels celles-ci ne pourraient se tenir.

BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2021

Lors de la session 2021, 73 postes ont été ouverts au concours.

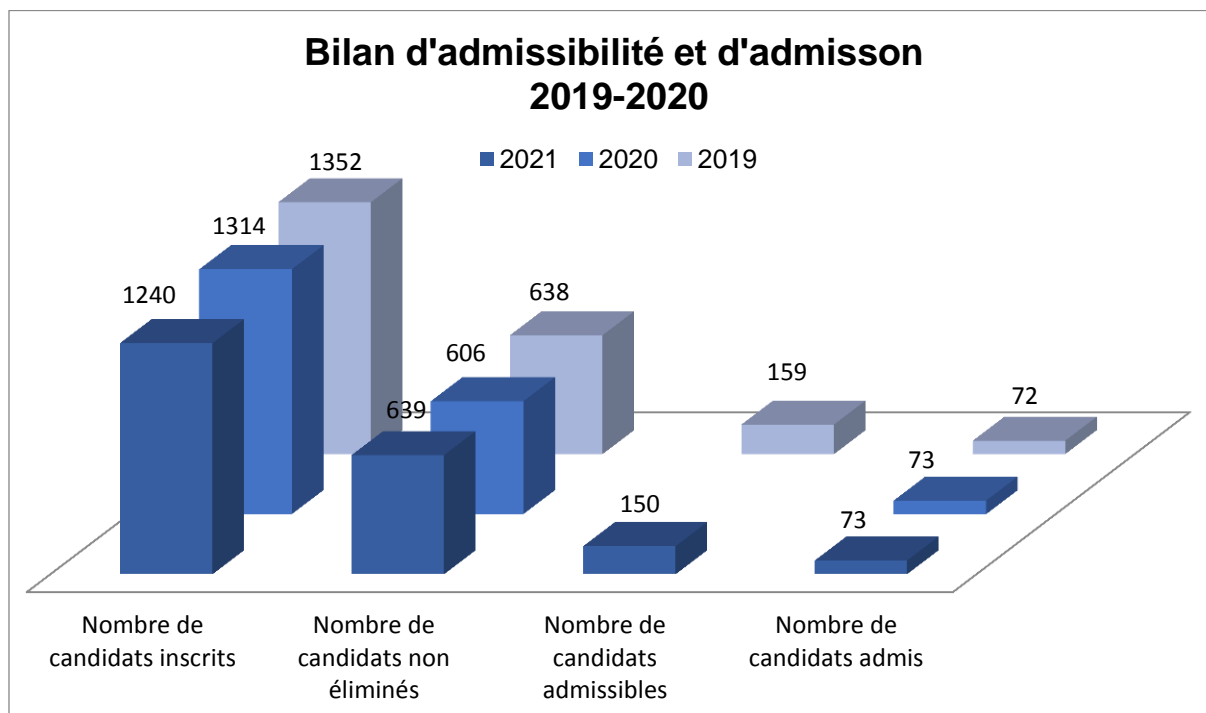
Session	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de postes	70	70	100	80	91	96	90	72	72	73	73

1 240 candidates et candidats se sont inscrits lors de la session 2021 (1 314 en 2020 ; 1352 en 2019 ; 1 467 en 2018 ; 1 599 en 2017 ; 1 663 en 2016). À nouveau cette année 2021, le jury observe avec une très grande inquiétude la diminution, constante depuis 2016, du nombre de candidats inscrits au concours. Il déplore également la diminution, depuis trois ans, de la proportion de femmes inscrites au concours.

À l'issue des épreuves écrites, 639 candidats ont été déclarés non éliminés, soit 51,5% des inscrits (606 en 2020 ; 638 en 2019 ; 679 en 2018 ; 735 en 2017 ; 817 en 2016). Au terme de la correction des épreuves écrites, 150 candidats ont été déclarés admissibles. Trois candidats ayant abandonné le concours après s'être présentés à deux des trois épreuves orales, le nombre de candidats ayant passés la totalité des épreuves orales est de 147.

À l'issue des épreuves orales, 48,66% des admissibles ont été déclarés reçus au concours (45,9% en 2019), soit 11,4% de la cohorte initiale des non éliminés au terme des épreuves écrites (11,3% en 2019). Rappelons que les épreuves orales permettent à quelques candidats d'opérer des remontées spectaculaires dans le classement et d'être reçus, alors même que leurs résultats à l'issue

des épreuves écrites se situaient autour de la barre d'admissibilité (entre 37,5 et 39, cette année 2021). Si l'agrégation externe d'histoire demeure l'une des agrégations les plus exigeantes, il serait cependant possible de sélectionner un nombre plus important d'admis, sans nuire au niveau de recrutement des futurs professeurs.



L'usage du numérique lors des épreuves orales contribue à la professionnalisation des futurs enseignants. Lors de ces épreuves, outre un ordinateur équipé d'un logiciel permettant la réalisation d'un support à leurs trois présentations orales, les candidats ont eu accès aux sites suivants pour les deux épreuves d'histoire (cette liste, donnée exclusivement à titre d'information, évoluera en fonction des nouvelles questions inscrites au programme de la session 2022). En revanche, pour l'épreuve de géographie, aucune ressource électronique n'est proposée aux candidats.

1. Catalogue de la Bibliothèque de la Sorbonne
2. Catalogue de la Bibliothèque de l'ENS (Ulm, Lettres et Sciences Humaines)
3. Catalogue de la Bibliothèque Cujas
4. Catalogue de la Bibliothèque Lavis
5. SUDOC
6. PERSEE
7. CAIRN
8. JSTOR
9. Open Edition Journals
10. Open Edition Books
11. *Encyclopédie de l'Islam*
12. *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*
13. Encyclopaedia iranica
14. Irancarto
15. Webgallery of Art
16. British Museum
17. Oxford Encyclopedia of Ancient Greece and Rome

18. Daremberg et Saglio
20. Corpus Iuris Civilis
21. Revue *L'Histoire*
22. Collections du Louvre
23. *Encyclopedia Universalis*
24. Epigraphic Database Heidelberg
25. Online Coins of the Roman Empire

LA SESSION 2022

Lors de la session 2022, trois nouvelles questions sont inscrites au programme, en histoire ancienne, en histoire médiévale et en géographie des territoires. Le programme complet est accessible en ligne :

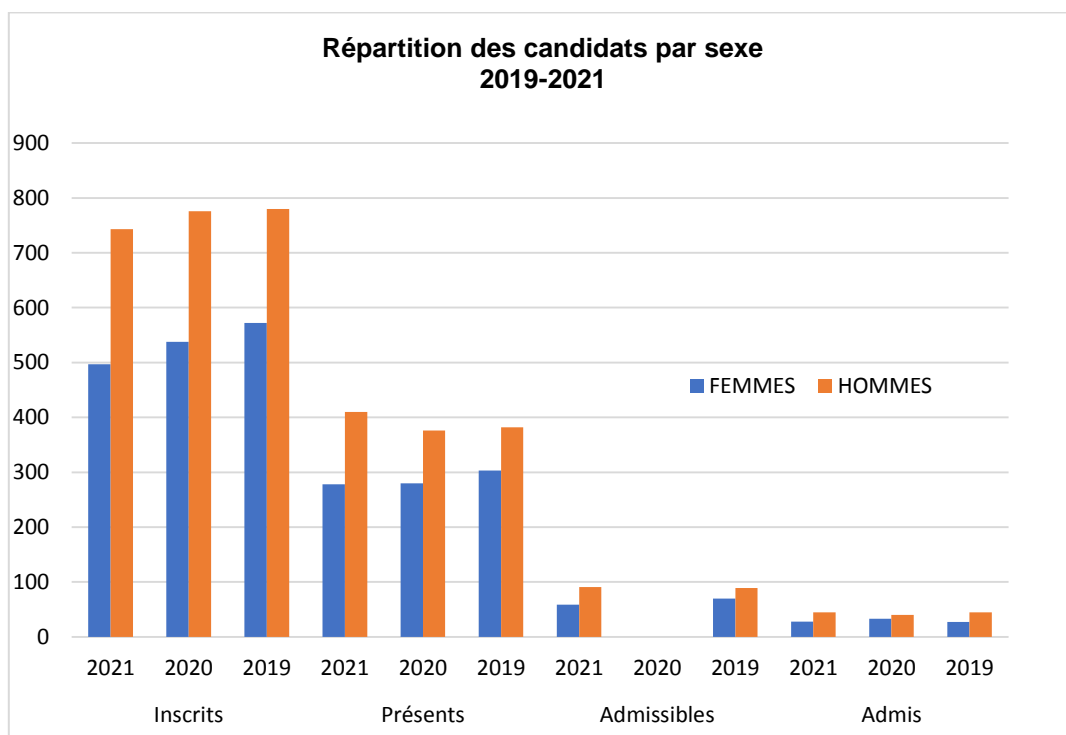
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98492/programmes-concours-enseignants-session-2022.html>

Au terme de ces remarques générales, je félicite les nouveaux professeurs agrégés recrutés lors de la session 2021 et prodigue mes vœux de réussite aux candidats de la session 2022.

Avec la session 2021 s'achève ma mission de présidente du jury de l'agrégation externe d'histoire. Je remercie pour leur investissement tous les interlocuteurs des institutions partenaires qui ont mené à bien avec moi l'organisation des sessions 2018 à 2021. J'adresse aussi mes plus sincères remerciements à tous les membres du jury qui ont accompli leur mission avec un engagement et une disponibilité remarquables durant ces quatre années, et tout particulièrement lors des sessions 2020 et 2021, si perturbées par l'épidémie de COVID19. Enfin, Monsieur Jean-Marie Le Gall, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a accepté d'assumer la présidence du jury du concours à partir de la session 2022. Je l'en remercie et lui adresse mes vœux les plus chaleureux dans l'accomplissement de cette mission.

Isabelle HEULLANT-DONAT

COMPLÉMENTS AU BILAN STATISTIQUE 2021



	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Femmes	497	538	572	278	280	303	59		70	28	33	27
Hommes	743	776	780	410	376	382	91		89	45	40	45
Femmes /total	40%	41%	42,3%	40,40%	42,60%	44,20%	39,30%		44,00%	38,30%	45%	37,50%

RÉSULTATS 2021 PAR ACADÉMIE

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis 2020
AIX-MARSEILLE	56	24	2	0	0
BESANCON	10	5	1	1	0
BORDEAUX	67	40	5	2	2
CAEN	29	17	2	2	1
CLERMONT-FERRAND	21	9	3	1	3
DIJON	19	11	2	2	2
GRENOBLE	27	11	1	0	1
LILLE	60	20	2	2	1
LYON	92	61	20	12	11
MONTPELLIER	29	12	3	2	1
NANCY-METZ	20	11	0	0	0
POITIERS	10	5	1	0	0
RENNES	38	15	1	1	1
STRASBOURG	25	12	3	1	3
TOULOUSE	48	26	5	4	2
NANTES	33	14	0	0	1

ORLEANS-TOURS	35	18	3	0	0
REIMS	5	0	0	0	0
AMIENS	21	11	1	0	0
ROUEN	25	14	0	0	0
LIMOGES	7	2	0	0	
NICE	28	13	0	0	1
CORSE	2	1	0	0	
REUNION	12	5	0	0	
MARTINIQUE	3	1	0	0	
GUADELOUPE	3	0	0	0	
GUYANE	6	3	0	0	
NOUVELLE CALEDONIE	2	0	0	0	
POLYNESIE FRANCAISE	3	0	0	0	
PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	504	327	95	43	43

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

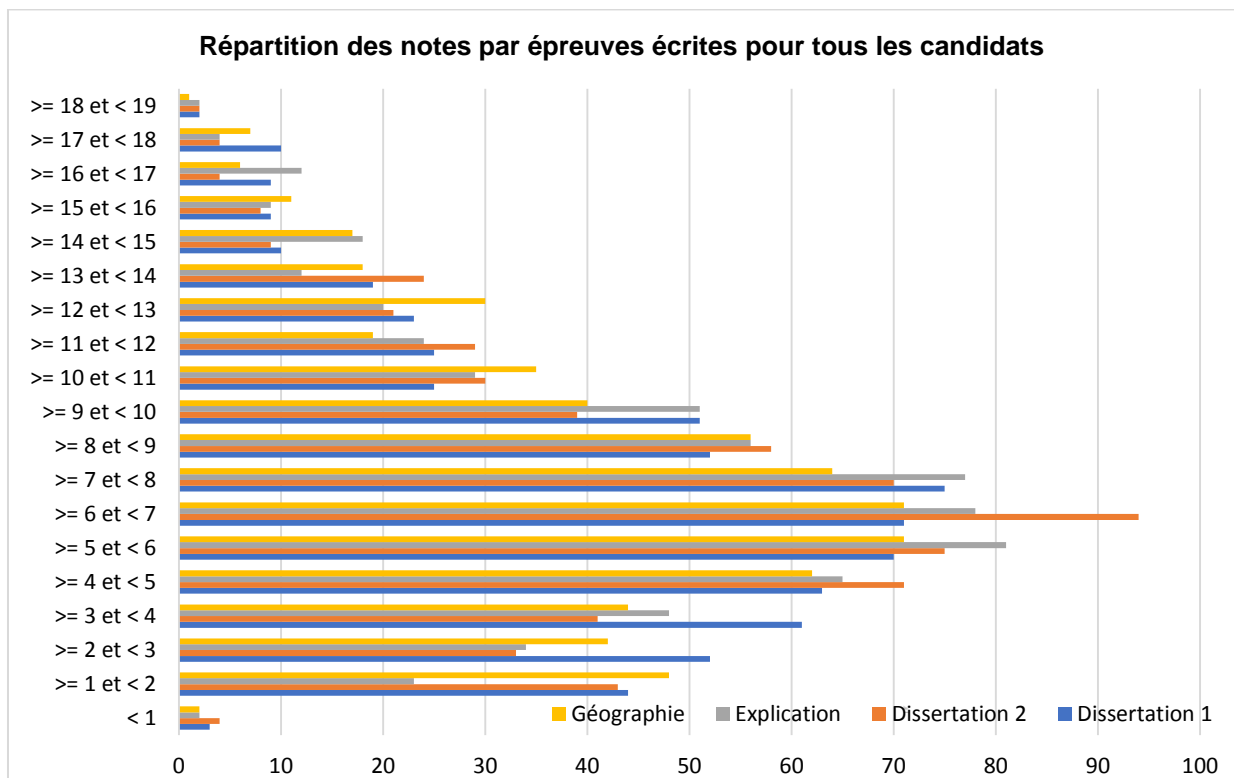
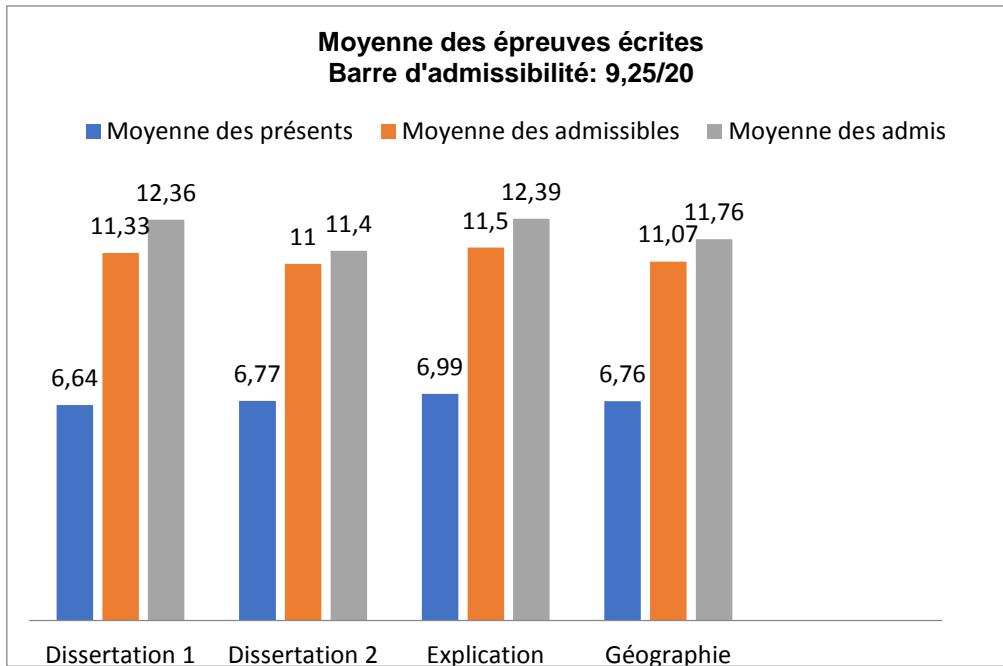
Les épreuves écrites d'admissibilité sont au nombre de quatre. Chacune d'entre elles porte sur l'une des six questions inscrites au programme du concours, dure sept heures et est pourvue d'un coefficient un. Ces épreuves se décomposent et se succèdent comme suit :

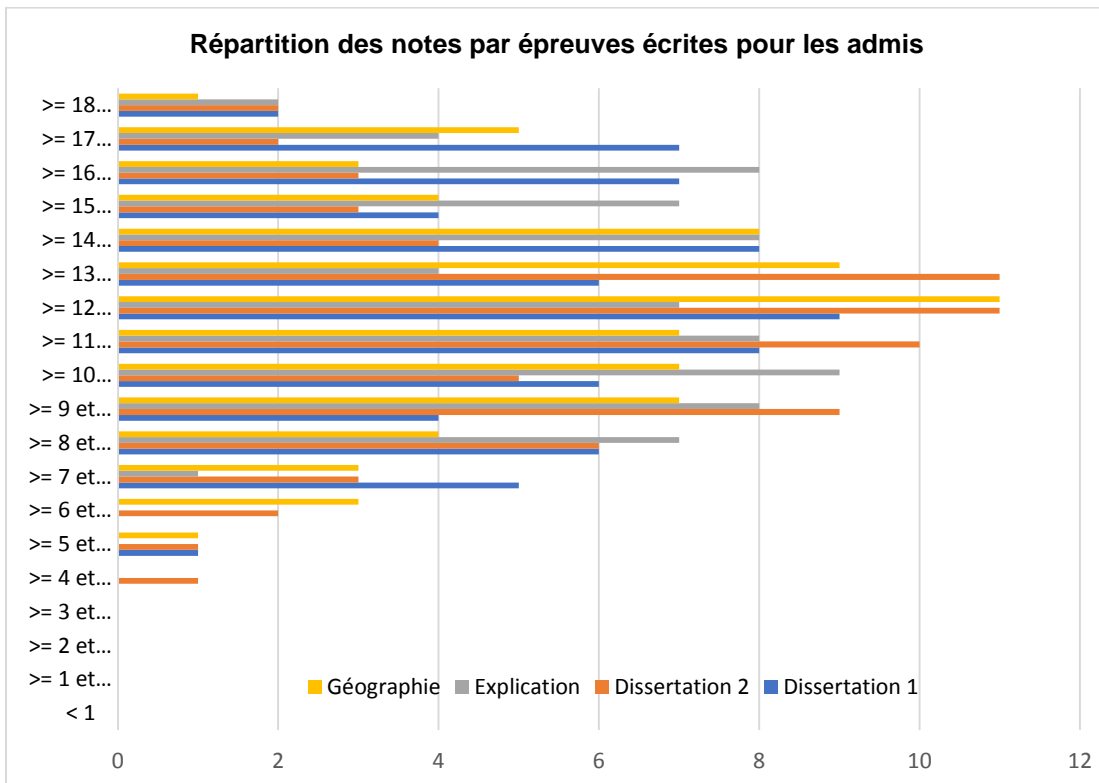
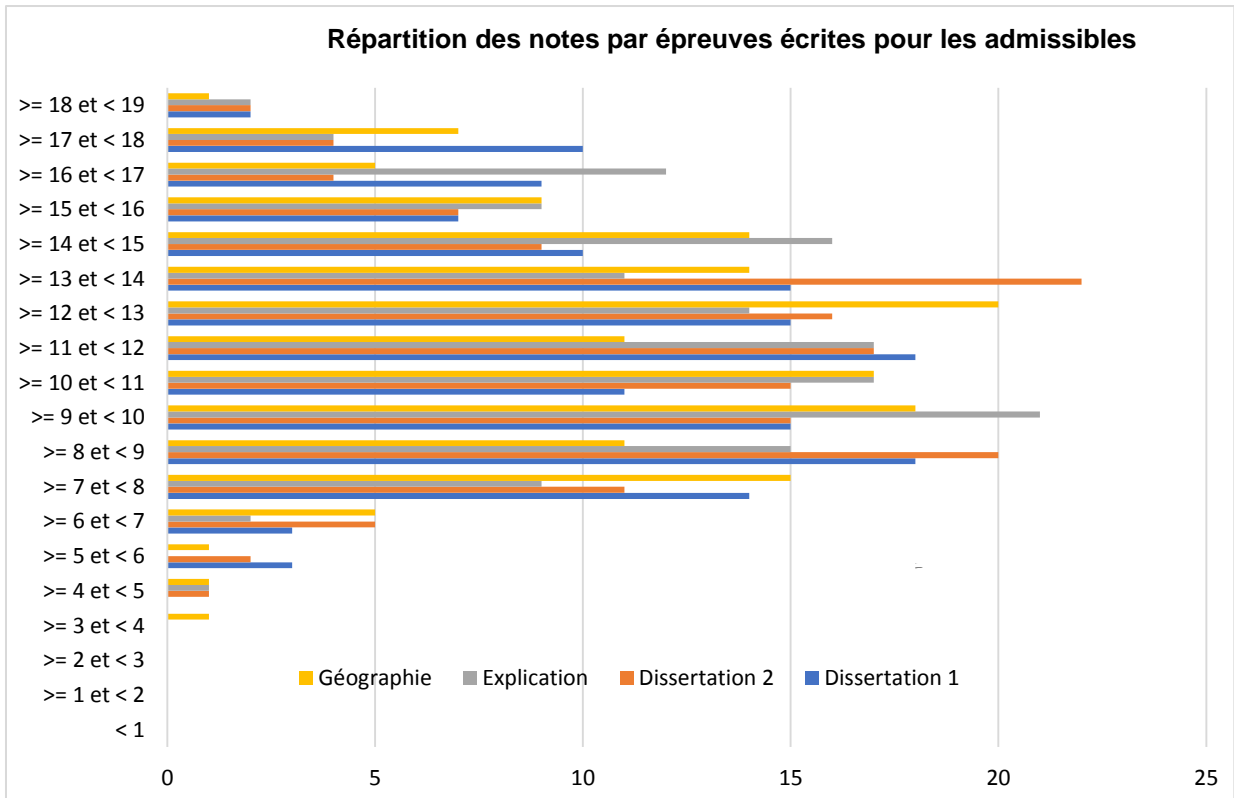
- deux dissertations invitant chacune à traiter un sujet d'histoire ;
- une explication de texte ;
- une troisième dissertation portant sur un sujet de géographie (cette dernière dissertation est intitulée « composition sur un sujet de géographie » dans l'arrêté du 28 décembre 2009, sans qu'il faille chercher dans cette différence d'intitulé autre chose qu'un usage, repris de l'arrêté du 27 août 1970 dans lequel le terme « composition » désignait chacune des quatre épreuves d'écrit).

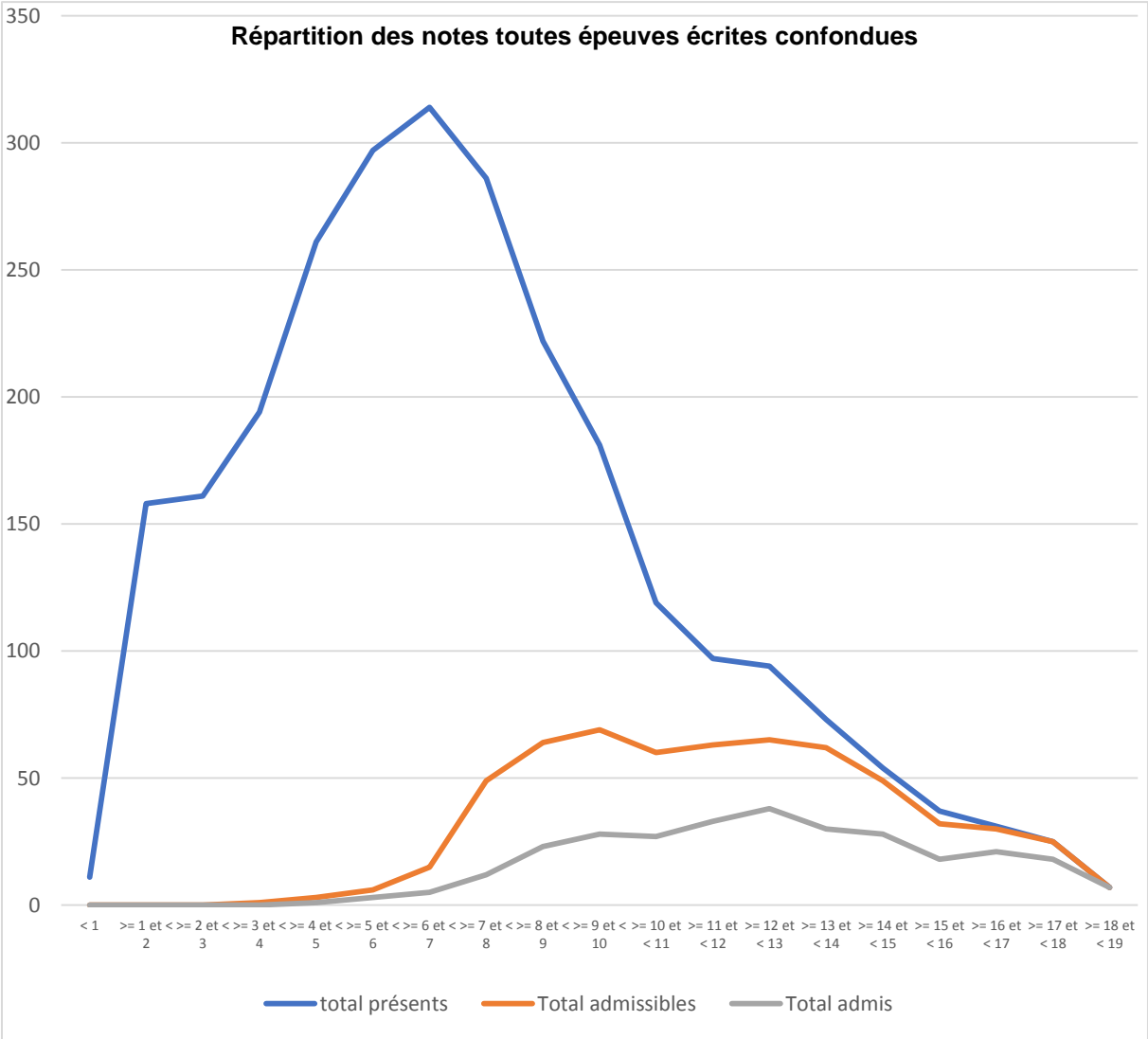
Lors de la session 2021, la barre d'admissibilité s'est établie à 9,25/20 (37 points). Elle est identique à la barre d'admissibilité de la session 2019 et inférieure à la barre d'admissibilité/admission de la session 2020 (10,75/20, soit 43 points). Si la moyenne des présents s'établit à 6,93/20 et celle des admissibles à 11,23/20, celle des admis atteint, quant à elle, 11,85/20. Le candidat occupant la première place à l'issue des épreuves 2021 a obtenu un total de 65,5/80 (17/20 ; 18/20 ; 18,5/20 ; 12/20), soit une moyenne de 16,37/20.

Le tableau et les graphiques ci-après rassemblent les principales données statistiques concernant les épreuves d'admissibilité.

	Dissertation 1	Dissertation 2	Explication	Géographie
Moyenne des présents	6,64	6,77	6,99	6,76
Moyennes des admissibles	11,33	11	11,5	11,07
Écart-type des présents	3,82	3,56	3,62	3,84
Écart-type des admissibles	3,23	2,93	2,98	3,12
Présents: note la plus basse	0	0	0	1
Admissible note la plus basse	5,5	4,5	4,5	3
Présents: note la plus haute	18	18	18,5	18
Admissible: note la plus haute	18	18	18,5	18



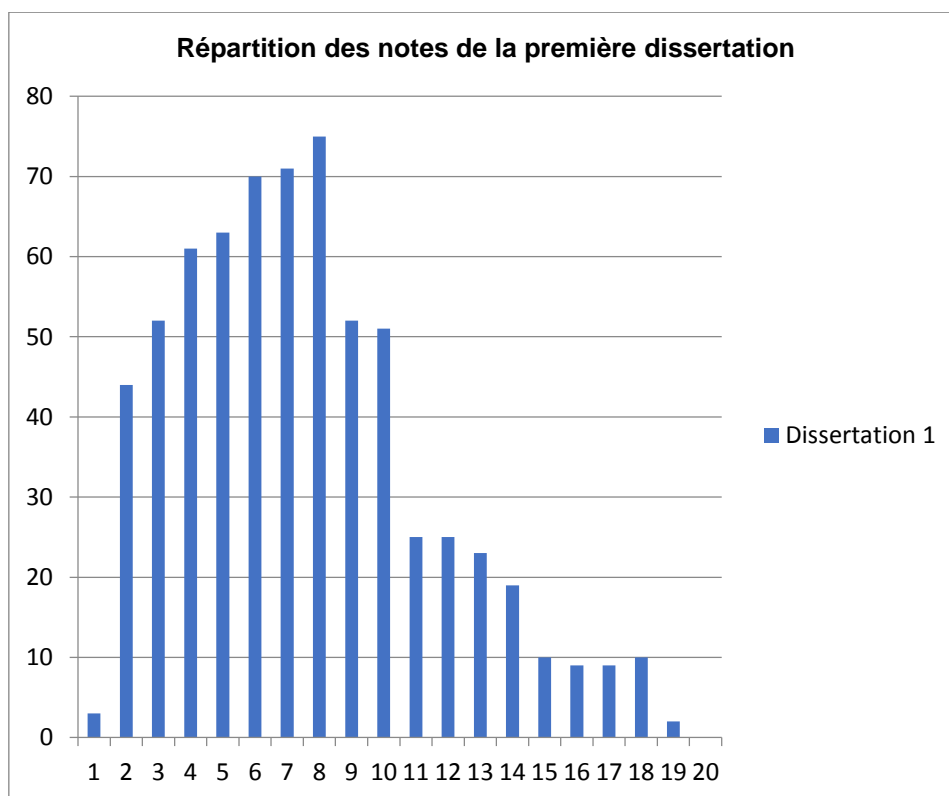




PREMIÈRE DISSERTATION D'HISTOIRE

Rappel de la question d'histoire médiévale inscrite au programme : « Écrit, pouvoirs et société en Occident du début du XII^e siècle à la fin du XIV^e siècle (Angleterre, France ; péninsule Italienne, péninsule Ibérique) ».

STABILITÉ ET PRÉCARITÉ DE L'ÉCRIT



La première série de remarques concernent les attentes du jury, les défauts qu'il fallait éviter et les qualités qui ont été valorisées, puis suit une proposition de dissertation.

Remarques générales

L'entrée en matière

Si le jury a apprécié des introductions longues et riches, il regrette celles qui trop souvent sont verbeuses, confuses, peu efficaces dès lors qu'il s'agit de dégager une problématique (le décalage entre la qualité du « travail d'approche » dans les premiers paragraphes et la médiocrité de la problématique finalement formulée est souvent saisissant).

La *captatio benevolentiae* est rarement pratiquée avec bonheur. Trop souvent, elle laisse transparaître d'entrée une expression rugueuse, un déficit de connaissances historiographiques (copies citant, par exemple, *Le Nom de la Rose* ou tel ouvrage de vulgarisation récemment traduit en français). Les accroches sont souvent peu satisfaisantes, débutant sur des banalités ou des exemples peu appropriés (l'invention de l'écriture en 3 000 avant notre ère ; les cours des rois germaniques des V^e et VI^e siècles). Cependant quelques exceptions sont à signaler : par exemple, en évoquant de la « sédimentation des archives » étudiée par Yann Potin, telle copie s'interroge sur une précarité variable en fonction des écrits, ou tel candidat évoque dans les premières lignes le Diable du *Miracle de Théophile* de Rutebeuf réclamant à son interlocuteur une charte en bonne et due forme. Mais trop

nombreux sont encore les candidats qui utilisent les entrées en matière comme des ornements et ne les lient pas à la suite de l'introduction.

Dès l'introduction, il faut également mettre nettement en rapport le sujet avec l'intitulé de la question au programme : à cet égard, la problématique doit attester une capacité à articuler les enjeux politiques et sociaux à la question de la stabilité et de la précarité de l'écrit. Il faut donc montrer, en introduction, que cette question matérielle se pose de manière cruciale avant tout pour les différents pouvoirs et pour la société comme une donnée brute (la précarité comme un fait matériel) mais aussi comme un enjeu (l'utilisation de la précarité et de la stabilité comme une des modalités, pour les pouvoirs, de gouvernement et d'action dans la société).

On attendait que l'introduction définisse les termes du sujet en se montrant sensible aux nuances des deux termes principaux : « stabilité », mot renvoyant à ce qui ne bouge pas, à ce qui résiste et conserve ses caractéristiques, permet d'insister plutôt sur la dimension spatiale de l'écrit, quand « précarité », désignant ce qui est destructible, délicat et révoquant, souligne un aspect temporel, que n'a pas la notion de « fragilité », par exemple. « Stabilité », qui renvoie davantage à « fixité » qu'à « solidité », n'est donc pas mis ici en relation avec un strict antonyme qui pourrait être « instabilité » ou « variabilité ». Il convient également de faire la différence entre « écrit » au sens de texte, soit une insistance sur le contenu, et au sens de document, en privilégiant le deuxième sens, puisqu'il ne s'agit pas prioritairement d'étudier la teneur des écrits mais leur mode de transmission et de conservation. La question de la circulation de l'écrit n'était pas *a priori* dans le sujet, mais elle pouvait trouver sa place à travers les aléas que la circulation matérielle fait courir à l'écrit (destruction et perte). Quant à la corporéité de l'acte graphique, elle implique une certaine précarité de l'écrit dont la variation textuelle n'est qu'une conséquence et à laquelle l'imprimerie remédiera en un sens. La question de la « variance » au sens philologique et de la variation des textes pouvait donc être légitimement évoquée mais ne devait pas faire l'objet d'un développement autonome.

De même, les développements portant sur « écrit et mémoire » ou sur « écrit et oral », attendus et légitimes, devaient rester mesurés, et servir à délimiter les contours du sujet, par exemple en introduction et/ou dans la première partie, toujours en rapport avec les termes-clefs du sujet et ceux de la question au programme, à savoir « pouvoirs » (*Regnum, Sacerdotium, Studium*) et « société ». On s'attendait, enfin, à des exemples pris dans la majorité des aires géographiques du programme, ainsi que selon une chronologie large.

Compréhension et traitement du sujet

Un nombre anormalement élevé de dissertations avortées (réduites à une introduction complète ou non, un plan plus ou moins détaillé, et/ou quelques paragraphes en guise de développement) et la forte prégnance du hors sujet semblent indiquer que le sujet proposé a déstabilisé les candidats. Trois erreurs ou lacunes majeures émergent de la lecture des copies, et l'association de ces trois défauts caractérise la plupart des dissertations notées entre 3 et 6.

Première erreur : la confusion entre « écrit », « texte » et « œuvre ». Beaucoup de digressions s'expliquent par la substitution, plus ou moins subreptice, de « texte » ou « œuvre » à « écrit » sous la plume des candidats. Les longues considérations sur la production de chroniques dynastiques à visée légitimatrice, sur la « mouvance » ou « variance » intrinsèque d'une certaine production littéraire médiévale (matière de Bretagne, par exemple), sur la réappropriation du savoir antique par le jeu des traductions, ou encore sur la vernacularisation de la littérature narrative trouvent leur origine dans cette confusion.

Deuxième erreur : la compréhension très imparfaite des notions de « stabilité » et de « précarité ». La première a en général été (un peu...) mieux appréhendée que la seconde mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait toujours fait l'objet d'une analyse rigoureuse, sensible par exemple aux nuances entre intangibilité, immobilité, solidité (matérielle), effectivité pratique, irréfragabilité, inaltérabilité, etc. Convoquer la « *stabilité hégémonique* » de la géopolitique et de la théorie des relations internationales, ne faisait en rien progresser la réflexion. Dans le cas où la notion de « stabilité » était

déclinée avec une certaine aisance en notions de sens proche, encore fallait-il que celles-ci soient efficacement rapportées aux *realia* de la période étudiée, ce qui n'a pas toujours été le cas. La mention des cartulaires et du processus de cartularisation a souvent été mal reliée au sujet, les candidats montrant rarement que la démarche de création de cartulaires implique une volonté de tri, et de conservation et non une « simple » mise par écrit : copier un acte dans un cartulaire, c'est à la fois condamner, éventuellement, l'original à disparaître et préserver l'effectivité juridique du document.

La « précarité » qui, au rebours de ce qu'on a pu lire, n'est pas un concept qui « *vient de la géographie* » a, plus encore, décontenancé les candidats. Beaucoup peinent à se défaire d'un sens sociologique et très contemporain du terme, et tendent ainsi à faire de la « précarité » la qualité exclusive d'un individu et non d'une chose, et à réduire le sens du terme à celui de « difficultés socio-économiques majeures ». Cette difficulté à penser la précarité de l'écrit a conduit beaucoup de candidats à glisser de la précarité de l'écrit à la précarisation de certains groupes sociaux par l'écrit, voire dans certains cas à la précarité sociale au miroir de certains textes. Or le sujet a une syntaxe qu'il faut respecter. Les notions de stabilité et de précarité ne pouvaient être traitées hors de leur complément du nom « de l'écrit », qui les situait. Il fallait bien traiter de « la précarité de l'écrit », et non de la précarité en général qui conduisait vers des considérations sur la condition sociale des écrivains, telles que la précarité sociale des analphabètes, ou la précarité professionnelle de certains scribes situés en bas de la hiérarchie administrative, hors sujet.

Troisième erreur : le défaut d'articulation entre deux notions placées dans l'intitulé sur un strict pied d'égalité et dans une tension implicite. Il arrive que la précarité soit considérée comme un aléa propre à une époque révolue et donc progressivement et mécaniquement éliminé par la « stabilisation » de l'écrit, autour de laquelle tourne l'ensemble de la copie. À l'autre bout du spectre, des copies mettent les deux notions au cœur de perpétuelles jongleries rhétoriques, dans un semblant de raisonnement dialectique ; au terme d'un parcours où l'on explique à l'envi qu'il faut envisager la précarité dans sa stabilité et la stabilité dans sa précarité, voire que l'un est l'autre (et vice-versa), « précarité » et « stabilité » sont vidés de tout sens précis. Assez rares sont finalement les copies qui parviennent à montrer que des écritures précaires subsistent à côté d'écrits faits pour durer ; que ceux-ci sont souvent précédés ou accompagnés d'autres écrits éphémères (préparatoires, accessoires...) ; que certaines formes de stabilité nuisent à la disponibilité ou à l'efficacité d'un écrit et, à l'inverse, qu'un écrit efficace est parfois un écrit qui circule et se transforme, ce qui l'expose *ipso facto* à des formes nouvelles ou anciennes de précarité.

Les copies les plus abouties sont celles qui réussissent, même imparfaitement, à évoquer la richesse et la variété des situations dans lesquelles stabilité et précarité voisinent plus qu'elles ne s'opposent, ainsi que le rôle des différents pouvoirs constitués dans ces dynamiques. Mobilisée timidement par certains, et pas forcément développée ou assumée jusqu'au bout, la notion de hiérarchisation des écritures pouvait être une notion utile autour de laquelle cristalliser une réflexion de bon aloi.

Historiographie

Dans le pire des cas, on doit se contenter d'une ou deux références surplombantes, en général anthropologique ou philosophique (Lévi-Strauss, Foucault). Le cas le plus fréquent est celui de la dissertation qui mentionne d'entrée de jeu l'ouvrage fondateur de M. Clanchy (le titre est parfois écorché, la date de publication parfois donnée de façon imprécise, comme « *dans les années 1990* »), indique ensuite quelques autres noms attendus (Paul Bertrand, par exemple), parvient ce faisant à suggérer quelques évolutions ou quelques débats encore en cours (révolution quantitative de la production ou révolution de la conservation ?), et agrmente ensuite la copie d'une pincée d'autres noms d'historiens et historiennes, associés à un lieu, un thème ou un « slogan » (« la fabrique de la perpétuité », « les écritures ordinaires »...).

On attendait que les copies fissent état des travaux de Michael Clanchy, de Paul Bertrand, éventuellement du livre récent de Yann Potin, et il était bon aussi de mentionner les travaux récents

sur les « écritures grises », c'est-à-dire les études réunies sous ce titre en 2019 par Arnaud Fossier, Johann Petitjean et Clémence Revest. Globalement, les copies tournent autour de ces références essentielles mais pas rattachées au sujet : des développements trop longs sur la « révolution de l'écrit » en tant que telle n'étaient pas souhaitables. De même, trop souvent les candidats se contentent de signaler en introduction qu'il y a eu une « révolution documentaire », s'appuyant sur quelques travaux, mais sans faire le lien avec la précarité et la stabilité de l'écrit.

L'aperçu historiographique et l'évocation de la documentation disponible s'apparentent dans beaucoup de cas à un passage obligé dont le candidat s'acquitte de façon sommaire et qu'il a du mal à intégrer au raisonnement ; les bonnes copies sont celles qui ont pris soin de s'appuyer à chaque fois sur des travaux récents, cités et utilisés à bon escient. Certains candidats ont tiré des écrits de Paul Bertrand l'idée d'un « cycle de vie » des écrits tout à fait pertinente quant au sujet, par exemple.

Mieux vaut faire appel à quelques travaux bien choisis que l'on exploite réellement que multiplier les mentions de noms, ce qui finit par transformer les copies en des suites de fiches de lecture juxtaposées : le *name dropping* finit par être contre-productif quand il est de toute évidence déconnecté de toute familiarité réelle avec les travaux cités. Utiliser l'historiographie implique par ailleurs de rappeler en quelques lignes les apports du travail mentionné : les travaux de Paolo Cammarosano et de Jean-Claude Maire Vigueur concernent l'Italie, et il ne faut pas leur prêter des thèses à propos d'une révolution documentaire concernant l'Europe entière. Les travaux les plus fréquemment évoqués ne sont pas forcément les mieux connus et les plus réellement pratiqués : la thèse fondamentale de Marie Dejoux sur les enquêtes de Saint Louis est ainsi mentionnée dans plus de la moitié des copies mais les candidats, quand ils ne se bornent pas à une allusion décorative, lui font dire les choses les plus diverses – et parfois même l'exact opposé des conclusions auxquelles elle parvient (ainsi cette copie qui voit dans les vestiges scripturaux de ces enquêtes une « mise par écrit automatique pour raisons économiques »). On regrette aussi que les noms de certains chercheurs soient écorchés, ou encore qu'il y ait des erreurs et confusions, les travaux d'un historien étant attribués à un autre. Enfin, des copies mentionnent l'historiographie avec entre parenthèses le nom de l'historien ou de l'historienne) et l'année de la publication, sans titre, par exemple « (J. Tricard, 2006) » : or une rédaction correcte, dans une phrase, est attendue.

Les meilleures copies se distinguent donc non par des références plus nombreuses mais par des références plus efficaces : travaux correctement référencés et datés, paraphrase fidèle des conclusions, éléments de débat entre historiens (par exemple, autour du « moment Fréteval » : une quinzaine de copies connaissent, même de loin, la récente étude de Yann Potin).

Problématique

On est étonné de relever l'absence de problématique dans certaines introductions (occasionnelle), l'absence de transitions entre les temps de la réflexion (fréquente), l'estompement – logique et même typographique - des césures entre parties et sous-parties (également fréquent) ; rares sont les copies qui n'ont proposé aucune problématique. Cependant, les candidats ont eu du mal à formuler une problématique correcte, cohérente avec le sujet et compréhensible dans sa formulation.

Souvent, on se contente de reformuler le sujet avec une syntaxe complexe (et parfois incorrecte), par exemple : « en quoi écrire consiste à lutter contre une précarité de l'écrit pour aboutir à une stabilité de l'écrit ? ». Autre défaut fréquent : la formulation d'une question qui n'a aucun rapport avec le sujet (par exemple : « comment la diffusion de l'écrit a fait entrer l'Europe dans le processus d'État moderne ? » ; ou encore : « comment l'écrit s'impose-t-il dans un monde où une minorité est capable de lire et d'écrire ? »). Bien souvent, ces mauvaises problématiques découlent d'une mauvaise définition des termes du sujet. Or la définition des termes du sujet, au brouillon, reprise dans l'introduction sous forme synthétique, est une condition de la réussite. Il faut prendre le temps de définir les notions car c'est ainsi que viennent à l'esprit les idées neuves, c'est-à-dire spécifiques au sujet : le définir demande d'y réfléchir avec calme, et d'appréhender la pluralité des aspects de chacune des notions. Cela ne signifie pas réduire une notion à un seul de ses synonymes, et moins

encore la remplacer dans l'argumentation par ce dernier. Certaines problématiques n'ont été construites qu'autour de la notion de « permanence » et les devoirs concernés ont ainsi été rapidement dévoyés. On a souvent retrouvé dans les développements les termes du sujet employés dans un autre sens que celui prévu par l'intitulé : « précarité des acteurs de l'écrit », « précarité intellectuelle de la société », stabilité de la mise en page, de l'écriture. Certains des candidats ont analysé la stabilité et la précarité de l'écrit comme le développement ou non de l'usage de l'écrit dans la société. Les bonnes copies, en revanche, ont clairement exposé le fait que la notion de stabilité pouvait s'appréhender à la fois dans le temps et dans l'espace : lorsque le sujet était compris, certains développements étaient riches et faisaient preuve d'une véritable capacité de réflexion.

Le sujet proposait la rencontre de notions qui n'avaient peut-être pas été pensées en tant que telles, et moins encore dans leur relation, lors de la préparation. Pour autant, les candidats bien préparés ont réussi à mobiliser leurs connaissances, hors de la simple récitation qui n'est jamais suffisante, pour réfléchir à une question originale. La dissertation est une réflexion qui se construit au moment même de l'épreuve. Il importe de problématiser le sujet à partir des notions spécifiques qui le composent, et non à partir de la question au programme, du thème du sujet ou des synonymes des notions.

Les bonnes problématiques, rares, ne prennent d'ailleurs pas forcément la forme d'une question complexe, mais constituent un angle d'attaque satisfaisant du sujet (par exemple : « pourquoi, malgré la révolution scripturaire à l'œuvre dans la société médiévale, la précarité reste le corollaire permanent de la stabilité de l'écrit ? » ; « comment la construction progressive et incomplète de la stabilité de l'écrit par des acteurs multiples a contribué à rendre inévitable mais aussi utile la précarité de l'écrit ? »).

Trop de dissertations ne parviennent pas à enserrer la réflexion dans une progression logique et une succession d'idées clairement articulées ; la copie devient alors une mosaïque de vignettes à l'ordonnement aléatoire, le passage d'une thèse à une autre se faisant par des associations d'idées assez lâches. Or une dissertation est une argumentation, elle propose une pensée qui progresse, et les bonnes copies se distinguent par un développement construit, une argumentation claire, qui se déroule logiquement, grâce aux chevilles indispensables que sont les transitions. Peu de devoirs oublient de faire des introductions partielles et des transitions, mais elles ne servent souvent pas à grand-chose. Il faut donc retravailler ces passages pour qu'ils accompagnent mieux la lecture et le raisonnement. Les exemples, enfin, servent à illustrer une idée, et pas l'inverse. Il ne s'agit pas de réciter un cours, mais de faire une démonstration qui s'appuie sur des sources et des connaissances, et les exemples doivent servir de preuves.

Les bonnes copies ont su montrer que la notion de « précarité » évoluait au cours de la période. L'augmentation quantitative et qualitative de la production de l'écrit, ainsi que le changement de son statut l'ont exposé à de nouvelles fragilités ou menaces auxquelles il n'était pas exposé au début du XII^e siècle, qu'il s'agisse de la sélection et de la conservation des écrits ordinaires devenus caduques après la conclusion d'une affaire commerciale, ou de la destruction volontaire de registres lors de révoltes au XIV^e siècle. À l'inverse, de moins bonnes copies se sont construites sur des balancements rhétoriques artificiels qui ne sont pas parvenus à inscrire le sujet dans l'écoulement du temps.

Plan

Assurément, la « mise en plan » de la réflexion a constitué cette année l'une des principales difficultés. Il n'est pas exagéré de dire que les correcteurs n'ont rencontré aucun plan complètement convaincant. Manifestement, les candidats se sont souvent rabattus sur des plans de cours assimilés durant l'année – pour des résultats souvent confus, voire catastrophiques.

La plus grande partie des candidats a proposé un plan en trois parties et, schématiquement, on peut répartir les copies en quatre sous-ensembles quant au plan. Une option chronologique consistant à associer mécaniquement un siècle à une partie de plan a été choisie par une petite dizaine de copies : or un plan chronologique était certes admissible mais difficile à mener à bien, compte tenu

des évolutions différenciées selon les espaces, et exposait au risque de répétitions. De fait, le manque de cohérence s'y observe le plus souvent, la seule unité du plan étant parfois la date. Un candidat a cherché à déterminer des bornes trop précises : le *Domesday Book*, la création de l'Université de Bologne et la nomination de Pierre d'Étampes comme garde du Trésor ne pouvaient être considérés comme des moments de rupture assez importants à l'échelle des différents espaces étudiés. Un candidat au moins, auteur d'une copie non dépourvue de qualités par ailleurs, semble du reste avoir lucidement renoncé en cours de route à ce plan chronologique.

Un deuxième sous-ensemble est constitué par les copies qui ont privilégié une approche dialectique. Si la tension « dialectique » tourne vite à l'artifice dans certains cas, quelques variantes sont de meilleur aloi, notamment quand la copie parvient à montrer, souvent dans une troisième partie, que la « révolution de l'écrit », loin de mettre fin à la précarité des écritures de façon univoque, suscite également son lot d'écritures précaires, et que celles-ci peuvent être corrélées du reste à des écritures faites pour durer dans des chaînes ou des nébuleuses complexes.

Un troisième groupe assez fourni (près d'un tiers de copies) fait de la trilogie « clanchienne », *making/using/keeping*, l'ossature d'un plan tripartite articulé plus ou moins clairement à la notion de « cycle de vie » du document écrit. Si ce n'était pas forcément le gage d'une réflexion efficace, reconnaissons que le procédé a bien souvent constitué un pis-aller passable et une véritable bouée de sauvetage pour des candidats par ailleurs noyés par la matière à traiter.

Enfin, un quatrième sous-ensemble pourrait être étiqueté, faute de mieux, « plans thématiques divers ». On y trouve surtout des copies médiocres à faibles ou très faibles, qui braquent le projecteur tour à tour sur l'un ou l'autre aspect de la question sans véritable souci de la cohérence globale, et où la logique est souvent absente. Dans les cas les plus extrêmes, la copie n'est plus qu'une récitation de fiches successives, à peine jointoyées.

On attendait donc un plan thématique mais qui rende compte des évolutions et de la diversité des situations d'un point de vue géographique, tout en déconseillant fortement un plan dichotomique (stabilité *versus* précarité). Les bons plans envisageaient toute l'amplitude du sujet et ne tombaient pas dans l'opposition stricte entre précarité et stabilité. Certains plans furent particulièrement inadaptés car ils ne sous-entendaient aucune réflexion, ainsi le plan : I/ *Regnum*, II/ *Sacerdotium* et III/ *Studium* ; ou encore I/ XII^e siècle, II/ XIII^e siècle, III/ XIV^e siècle ; ou celui qui reprenait la tripartition de la société médiévale selon Adalbéron de Laon...

Les candidats doivent donc veiller à cela dans l'annonce du plan : s'ils ne sont pas en mesure de résumer rapidement l'idée générale de leur partie, ils doivent retravailler la cohérence de la partie.

Traitement des exemples

La plupart des copies attestent un travail préparatoire sérieux, et elles sont plus souvent tirées par le bas par un défaut d'organisation et un déficit argumentatif que par un déficit de connaissances brutes. La méconnaissance du cadre chronologique et géographique de la question d'histoire médiévale reste fort heureusement l'exception. Tel candidat fournit des exemples qui appartiennent au XV^e siècle, voire à sa seconde moitié ; tel autre avertit dès l'introduction qu'il traitera du royaume d'Angleterre mais « en excluant les îles Britanniques ». Si beaucoup rendent raison d'une façon ou d'une autre du bornage chronologique proposé pour la question, très rares sont ceux qui s'essayent à donner une cohérence *a priori* à l'espace délimité par la même question. Parce que les interférences avec l'histoire de la péninsule Italienne au Moyen Âge central ne sont pas toujours bien connues ni comprises, la place du Saint Empire est parfois légèrement ambiguë dans la copie (jusqu'où et dans quelle mesure en parler ?).

La plupart des candidats font un louable effort de diversification – chronologique, géographique et typologique – de leurs exemples. Mais les exemples doivent être datés, localisés, et si possible ramenés à des sources (de quel ouvrage provient cet exemple ?), et certains ont été hélas systématiquement mal utilisés : la *Magna Carta*, signe de la déstabilisation du pouvoir par l'écrit, ou la référence au comte de Warenne brandissant son épée comme preuve de son titre de noblesse lors

des enquêtes de *Quo Warranto* diligentées par Édouard I^{er}, convoquée pour citer la place limitée de l'écrit dans la société. De façon générale, il y a des espaces plus mal connus ou traités que d'autres, et la péninsule Ibérique est trop souvent le parent pauvre : beaucoup se contentent de mentionner le « moment alphonsin » de la couronne de Castille (*Siete Partidas*, un texte souvent cité mais rarement bien connu et utilisé à bon escient). Les autres royaumes chrétiens de la Péninsule sont plus rarement inclus dans la réflexion. Les cartulaires de Compostelle ou (plus rarement) d'Oviedo enrichissent quelques copies. Signalons en revanche que la royauté portugaise émergente est assez souvent évoquée, ne serait-ce que par la monumentalisation des écritures liées à la pratique des enquêtes royales.

Reflet sans doute des préparations reçues, certains aspects ont été mieux éclairés que d'autres, ainsi l'essor et la complexification croissante des procédés de validation des actes, les progrès tâtonnants de l'archivage, l'apport des pratiques notariales. D'autres sont chichement traités, voire purement et simplement ignorés. Trop souvent, le candidat n'envisage guère les pratiques de l'écrit au niveau des pouvoirs plus modestes que sont la seigneurie (rurale). Trop souvent aussi, la matérialité des écritures est méconnue au-delà de *topoi* généraux sur les caractéristiques comparées du papier et du parchemin ou encore sur les lieux de fabrication des écrits (*scriptoria*, chancelleries...). C'est le plus souvent en vain que l'on attend la description concrète d'un acte au cycle de vie contrarié, d'un sceau contesté, d'un palimpseste, d'une cédula miraculeusement préservée... ou même, loin des écritures les plus ordinaires, d'un manuscrit d'apparat fait pour durer et éblouir (la bibliothèque de Charles V est très souvent évoquée, mais beaucoup plus rarement tel ou tel manuscrit remarquable qu'elle renfermait). Les rudiments de codicologie, de paléographie et de diplomatique ont été valorisés autant que possible, encore plus quand ils étaient adroitement mis en application pour évoquer un écrit particulier.

Cartes et schémas

Quelques candidats enrichissent leurs copies de cartes à main levée ou de schémas. Acceptables *a priori* pour peu qu'ils soient pleinement intégrés dans la dissertation (une copie propose un schéma de deux pages après la conclusion...), ces éléments ont été appréciés à leur juste valeur quand ils apportaient réellement quelque chose. De façon générale, si la plus-value des (médiocres) tentatives cartographiques est discutable (ainsi cet essai de cartographie des universités de l'Occident médiéval), celle de certains schémas est plus nette (signalons, par exemple, le schéma utile d'une chaîne d'écritures complexe dans le cas d'un procès en canonisation étudié par Didier Lett).

Culture historique et connaissance du programme

Certaines copies démontrent des lacunes inquiétantes de culture historique sur la période médiévale. Passe encore qu'on s'égaré dans la généalogie des dynasties royales ou princières, y compris des Capétiens ; mais la fin du XII^e siècle n'est pas le « bas Moyen Âge » ; les Mérovingiens ne règnent pas aux IX^e et X^e siècles ; Gratien n'est pas l'auteur du *Corpus juris civilis*. Plus grave, la caricature des *Dark Ages* n'est parfois pas très loin, prenant volontiers l'aspect du moine copiste ahanant à la lumière chiche de la bougie, ou celui du bûcher sur lequel on fit périr l'infortunée Marguerite Porete. La production de manuscrits dans les *scriptoria* a parfois été caricaturée, les copistes étant considérés comme des incapables, et la copie étant présentée comme une véritable torture. Dans le même ordre d'idées, quelques copies, heureusement rares, présentaient les inévitables clichés sur le Moyen Âge, aussi nommé dans une copie « ces temps des seigneurs », et considéré comme une époque où les « cathédrales de lumière » devaient « éclairer la foi des fidèles analphabètes ». Une copie a même évoqué sans plus de précisions l'enluminure d'un paysan travaillant la terre « à la hache ». Un nombre non négligeable de candidats confond « moines », « religieux », « ecclésiastiques », « clercs », et quelques autres distinguent fort mal « abbayes », « cloîtres » et *scriptoria*. Les anachronismes ne sont pas rares (par exemple, la « parution » des ouvrages ou les « relectures de l'éditeur »). L'État moderne est déjà bien installé, alors que sa genèse

n'a pas encore vraiment eu lieu. On croise ainsi, de ci de là, des rois gouvernant « par décrets » ou organisant des « plébiscites ». L'historicité de certains genres littéraires est également malmenée (« traités administratifs » ou autres « essais »).

Pour en rester aux acteurs et aux lieux de l'écrit médiéval, on a certes déploré de rencontrer l'idée que l'on doit briser les sceaux pour pouvoir lire un acte écrit ; la confusion entre papyrus et parchemin, ou encore entre « chartrier » et « cartulaire » conçus comme des synonymes. Mais dans l'ensemble, les candidats ont démontré une bonne maîtrise du programme : nombreux ont été les développements détaillés sur les supports de l'écrit, les techniques d'écriture, les archives (on note d'ailleurs une sous-représentation des bibliothèques dans le propos, au profit des chancelleries et des archives). On a apprécié des exemples nourris, précis, et empruntés aux différents espaces géographiques au programme. Certains exemples revenaient certes d'une copie l'autre, mais des copies se sont distinguées par des exemples originaux et précis : datés, avec des acteurs identifiés et un intérêt bien souligné, fondé sur l'historiographie. On peut ainsi citer un bon traitement de certains exemples comme le brûlement du Talmud pour illustrer la question de la disparition des textes, ou encore les exemples traitant de la falsification des documents.

Cette année encore, le contexte particulier de la préparation du concours et un accès aux ressources bibliographiques plus difficile expliquent sans doute plusieurs lacunes. Dans cette situation, le degré de précision des connaissances a été apprécié (par exemple entre une copie évoquant la bataille de Fréteval sans la nommer, ni la dater, et celle qui y consacre un paragraphe entier, en prenant soin de s'appuyer sur l'historiographie la plus récente, les travaux de Yann Potin notamment).

Le contexte et la présentation des territoires étudiés ont été souvent oubliés ou peu rattachés au sujet, cette étape consistant souvent, de façon parfois longue, à réciter un cours. Mais dans l'ensemble, les candidats avaient une assez bonne connaissance du contexte politique et religieux. Néanmoins, quelques erreurs ponctuelles ont été relevées, plusieurs candidats semblant considérer, par exemple, que la Réforme grégorienne se limite à un an (« suite à la Réforme Grégorienne en 1075 »), ou qu'elle n'a été portée que par les papes Léon IX et Grégoire VII.

De rares copies témoignent d'une bonne compréhension du rapport complexe à l'oralité au Moyen Âge ; mais on peut déplorer nombre de remarques sur l'oral qui « précariserait » l'écrit (car il serait en compétition avec lui), et quelques copies débutant de façon maladroite par le proverbe *Verba volant, scripta manent*, parfois correctement rattaché à l'Antiquité, mais qui s'applique mal à la réalité médiévale. On pouvait éventuellement rappeler l'importance de la transmission orale sur plusieurs générations (cf. E. van Houts), ou la permanence de techniques de mémorisation héritées de l'Antiquité et tout à fait efficaces (cf. M. Carruthers).

On peut rappeler qu'une bonne copie d'agrégation n'est pas une copie exhaustive, mais une copie qui témoigne d'une sélection pertinente des connaissances afin de répondre efficacement et de manière nuancée au sujet posé : trop de copies exposent par exemple des développements généraux sur la *literacy* mal reliés au sujet.

Maîtrise de l'orthographe et de la langue

Une copie bien tournée peut tout à fait être creuse, mais les correcteurs ont été plus souvent confrontés au cas inverse, des copies présentant des qualités réelles mais grevées par des difficultés rédactionnelles importantes. Une importante minorité (environ 15 à 20 % des copies) présente des lacunes dans le domaine de la langue : syntaxe fautive, confusions grammaticales grossières, fautes d'accord ; absence récurrente de -s au pluriel, confusion de l'infinitif et du participe passé, etc. (quelques perles relevées au passage : « les murs des vils » (*sic !*), « l'euristique », « paradygmatic »). Cette négligence indispose, surtout quand elle se manifeste dès la première ligne. Outre les fautes d'orthographe, les faiblesses grammaticales et syntaxiques ne permettent pas d'exprimer une pensée claire et construite : comment peut-on envisager de devenir professeur quand on écrit « Ils faut donc qu'ils savent écrire » ?

Les fautes n'épargnent pas les termes les plus banals du professeur d'histoire (« coutumes », « anachronisme », par exemple). On ne saurait trop rappeler l'importance de bien orthographier des termes clefs, comme « Moyen Âge », souvent écrit avec un trait d'union, avec ou sans majuscules. Quant à l'expression « la Sorbonne », elle ne peut pas servir de synonyme à « l'université de Paris » pour le Moyen Âge.

L'adjectif qualificatif « dédié » a fait cette année une entrée remarquable et regrettée : au sujet de la conservation de l'écrit, on ne compte plus les descriptions de créations d'« espaces dédiés ». Les candidats sont invités à résister à la séduction des expressions planant dans l'air du temps : hors de la novlangue bureaucratique, l'adjectif « dédié » s'utilise suivi d'un complément introduit par « à ». Attention également au niveau de langue, des anglicismes trop nombreux pouvant agacer le correcteur (la réforme grégorienne a « boosté » la production ; la cour d'Henri est un « think tank » ; « impacter » ; les livres d'heures sont les « bestsellers (*sic*) » de l'époque ; et un écrit n'est pas « stocké », il est conservé ou archivé. Le mot « gouvernance » revient souvent, comme synonyme de gouvernement. S'il s'agit bien de l'un des sens possibles du terme dans le langage politique du XIII^e siècle, il peut aussi s'entendre comme la science du gouvernement. Pourquoi donc ne pas utiliser « gouvernement » lorsqu'il s'agit bien là du sens choisi ? L'utilisation de termes simples et précis est plus efficace que celle de concepts aux contours incertains encore aujourd'hui. Par ailleurs, le recours au latin, pour sa part, implique sa bonne utilisation, notamment des pluriels (nombreux sont les candidats à parler au pluriel de *codex*, de *scriptorium*, de *vita*).

Quelques copies, enfin, utilisent des guillemets restrictifs qui ne font qu'attirer l'attention du correcteur sur l'inadéquation des termes employés, ou ponctuent leur propos avec des expressions malheureuses comme « bien évidemment », « bien sûr ».

Des termes et noms pourtant classiques sont mal orthographiés, comme « Philippe Auguste ». Il faut donc veiller à la graphie des noms propres, du passé comme d'aujourd'hui : un rhéteur célèbre a pour nom Boncompagno da Signa, et non « da Silva » ; le chancelier humaniste de Florence se nomme Coluccio Salutati et non « G. Coluccio » ; le chroniqueur de la même ville, Giovanni Villani et non « Giovanni Vallani ». Pour les historiens contemporains : Odile Redon est la forme correcte, et non « Renom » ; l'historien français Dalarun spécialiste de François d'Assise se prénomme Jacques... et non François.

Quel que soit le niveau lexical, orthographique et rédactionnel, la relecture systématique semble rarement pratiquée en fin d'épreuve ou même au fil de l'eau : or une bonne maîtrise du temps doit permettre de se relire. Pour résumer, la syntaxe doit être rigoureuse, en particulier dans la formulation de la problématique qui ne peut être une phrase interrogative à la fois directe et indirecte (« On peut se demander en quoi l'écrit est-il etc. ? »). Et plus largement, il est préférable d'éviter des affirmations péremptoires comme « l'écrit n'a pas fait disparaître l'oral qui est encore sollicité pour des raisons diverses », et de fuir les redondances comme « manuscrits écrits à la main », ou les truismes comme « les chartes octroyées sont désormais mises par écrit ».

Conclusion

Dans cette partie de la dissertation, on attend un bilan critique sur la réflexion proposée et un retour, qui ne soit pas uniquement rhétorique, à la question posée en introduction par la problématique. Or les conclusions étaient souvent trop courtes par rapport à la taille des développements : fréquemment expédiées en une grosse dizaine de lignes, elles peinent à mettre en valeur les points saillants du sujet. Elles ne répondent pas toujours à la problématique posée en introduction. Certains candidats avaient manifestement rédigé leur conclusion à l'avance : on ne saurait trop recommander cette bonne pratique.

Compte tenu de la question au programme en histoire moderne, on pouvait attendre des ouvertures sur l'imprimerie et la forme de « stabilité » qu'elle confère à l'écrit, mais il était bon de le faire de façon nuancée, or on relève beaucoup de maladresses : l'imprimerie ne solde pas de façon

« miraculeuse » la question de la précarité et de la stabilité de l'écrit, mais peut permettre de réinterroger de façon intéressante la relation entre ces notions.

Proposition de dissertation

Le jury rappelle qu'une copie peut bien entendu être jugée bonne, voire excellente, sans toutefois apporter tous les éléments proposés ci-après.

Introduction

Du XII^e au XIV^e siècle, la « révolution de l'écrit » s'affirme nettement en Occident, tant en France qu'en Angleterre et dans les péninsules Ibérique et Italienne, à travers une diversification qualitative et quantitative dans la production de livres manuscrits et d'actes de la pratique. La forme écrite acquiert alors un pouvoir nouveau et une efficacité particulière, au point que les pouvoirs en place y recourent de manière privilégiée pour gouverner, organiser, contrôler la vie politique, sociale, économique et intellectuelle. Cependant, dès l'époque médiévale, les praticiens de l'écrit ont conscience des risques encourus par l'écrit en raison de sa fragilité, tout en soulignant son avantage par rapport à l'oralité. Cette double conscience s'exprime notamment dans cet extrait des *Siete Partidas* (1256-1265) voulues par le roi de Castille, Alphonse X le Sage : « Bien que les documents et privilèges de ce genre puissent être anciens ; bien que certaines lettres puissent y manquer, qu'ils puissent avoir été rongés par des rats, grignotés par des vers ou quoi que ce soit d'autre ; bien qu'ils aient pu être trempés d'eau ; du moment qu'ils peuvent être lus et leur vrai sens compris, ces choses ne doivent pas affecter leur authenticité, et ils doivent être valables ».

Ces propos invitent à souligner l'idée d'un cycle de vie des écrits qui leur fait connaître des états divers, entre stabilité et précarité, en considérant à la fois leur durée dans le temps et leur fixité dans l'espace. Dans une société où le rôle de l'oralité reste fort, on se demandera dans quelle mesure les notions de stabilité et de précarité de l'écrit ont pu coexister tout au long de la période et la manière dont les différents pouvoirs ont pu les utiliser pour asseoir leur autorité. Ces questions revêtent donc une dimension matérielle clairement perçue par les différents pouvoirs et sociétés considérées. Elles se doublent aussi d'une dimension idéologique, dès lors que le jeu sur précarité et stabilité constitue l'une des modalités, pour les pouvoirs, de gouvernement et d'action dans la société.

I/ Le besoin de stabilité et la précarité de l'écrit

Il convient de partir dans un premier temps de ce que l'écrit, fait minoritaire dans la société du temps, répond à un besoin de stabiliser la mémoire de droits et de faits, mais que l'écrit est aussi une réalité soumise à différents aléas qui viennent quelque peu nuancer ses « pouvoirs ».

A/ Un besoin de stabilité : données qualitatives et quantitatives

A. 1 Dans une civilisation dominée par l'oralité, le recours à l'écrit répond à une véritable demande qui correspond elle-même à des besoins politiques et sociaux nouveaux aux XII^e-XIV^e siècles. L'écrit répond à une double logique de conservation de l'information (valeur mémorielle) et d'authentification de l'action mise par écrit (valeur probatoire) que les préambules des actes attestent largement (voir les formules *ad perpetuam rei memoriam* pour les actes à valeur perpétuelle et la topique de la permanence de l'écrit face aux mots volatils). Le caractère stable de l'écrit, en raison de la pérennité de ses supports par rapport à la parole vive, explique qu'il devienne le moyen privilégié dont usent les pouvoirs pour intervenir au sein de la société. Cette recherche de stabilité vaut aussi bien pour les actes de la pratique que pour les œuvres plus « littéraires », comme les chroniques : ainsi, comme l'affirme le moine anglo-normand et historien Orderic Vital († 1143) : « avec la perte des livres, les actions des anciens passent dans l'oubli ».

Plusieurs types d'écrits, au cours de la période, répondent à ce besoin de stabiliser la mémoire et de rendre pérenne l'action d'un pouvoir. Sur ce fondement, l'on peut proposer un classement qui

renvoie aux processus de mise en écrit en fonction des finalités de l'écrit et suivant certaines normes. On peut ainsi distinguer :

- les écrits **juridiques** : les actes diplomatiques détenteurs de signes de validation et d'authentification, qui en font des écrits à valeur probatoire. Ils attestent de droits, de revenus ou de biens ou de transactions et de contrats (chartes scellées, chirographes, actes notariés) ;
- les écrits **politiques** : productions écrites qui attestent de la légitimité de la domination d'une autorité publique (commune, monarchies, papauté). Elles sont le vecteur du langage du pouvoir (rhétorique « d'État ») imposant ses normes dans la société (législations, privilèges, grâces) et le support de l'idéologie du pouvoir. Elles sont les leviers essentiels de la communication politique et sociale du pouvoir (lettres royales, ordonnances royales, codes législatifs, bulles pontificales à portée générale, *libri iurium* communaux) ;
- les écrits **de gestion** : écrits pratiques visant à favoriser la conservation des informations, tout en servant d'appui et d'outils de gestion pratique et quotidienne (Cartulaires, censiers, rentiers, livres des fiefs, registres, comptes).
- les « écritures **grises** » : cette expression entend distinguer les documents qui enregistrent ou consignent l'action administrative de tous ceux qui relèvent d'un usage administratif interne. Elle regroupe les instruments de travail pour forger des documents officiels et rechercher des informations dans les archives, ainsi que l'ensemble des documents ordinaires qui sont des instruments de contrôle au sein des administrations elles-mêmes (notamment comptables). C'est souvent dans les écritures grises que se développe la pratique des listes (inventaires d'archives, tablettes de cires, etc.).

L'approche qualitative de la documentation est probante et atteste bien que ce besoin de stabilité participe d'un « nouveau régime de scripturalité » (Thomas Brunner) marqué par l'essor de la culture écrite et d'une « mentalité scripturaire » nouvelle qui implique l'acceptation du rôle de l'écrit dans le fonctionnement social.

A. 2 Cependant, l'évaluation quantitative précise de cette mutation demeure difficile en raison des pertes documentaires, ce qui signifie bien la précarité de l'écrit. Pour les manuscrits, grâce à l'approche quantitative, on constate que, concernant les quatre pays au programme, le nombre de manuscrits est multiplié par 3,3 entre les XI^e et XII^e siècles, puis par 2,4 entre les XII^e et XIII^e siècles et par 1,6 entre les XIII^e et XIV^e siècles : il y a bien une forte poussée initiale au XII^e siècle, puis une croissance continue durant les deux siècles suivants. Plus de 3,6 millions de *codices* auraient été produits au cours des trois siècles dans les quatre pays, même si cette estimation demeure hypothétique.

Pour les documents d'archives, il est encore plus difficile d'estimer le nombre de chartes et autres documents juridiques ou de gestion conservés, ainsi que ceux produits. Le nombre de parchemins se chiffre par millions pour la période concernée. Michael Clanchy a proposé une estimation des chartes produites en Angleterre dans le domaine foncier au XIII^e siècle. En considérant que chaque acre de terre (mesure agraire de 40 ares) avait fait l'objet d'une charte au cours du siècle pour une transaction quelconque, il en a déduit que 8 millions de chartes de ce seul type avaient dû être produites, dont environ 1% (soit 80 000) nous sont parvenues.

Ces proportions invitent donc à réfléchir à la précarité de l'écrit et aux différentes formes qu'elle prend au cours de la période.

B/ Précarité des supports de l'écrit

Aux XII^e-XIV^e siècles, si l'écrit est parfois conservé sur des supports durs et durables comme la pierre (mais cela concerne avant tout des écrits courts), il est le plus souvent exposé à divers aléas et connaît une certaine forme de précarité du fait même des supports qui le portent. On rappellera ainsi de manière liminaire que l'écrit, quels que soient son support et sa nature, est soumis aux

événements climatiques particulièrement nombreux dans cette période (incendie, inondation), ainsi qu'aux rongeurs.

B. 1 La précarité peut être consubstantielle et directement liée au support ou au contraire accidentelle. Les tablettes de cire relèvent de la première catégorie et sont porteuses d'écrits précaires par nature. On rappellera ainsi qu'une tablette est généralement en bois, recouverte d'une couche de cire sur laquelle on écrit à l'aide de la pointe d'un stylet. Une tablette est effaçable et par conséquent le support peut être réutilisé pendant longtemps. Elisabeth Lalou a distingué trois types de tablettes : (1) les « carnets », souvent des diptyques de petite taille (60 x 40 mm) ; (2) les *codices* (polyptyques) : de grandes tablettes allant jusqu'à 8 pages pour des raisons pratiques de maniabilité et de poids (360-250 mm x 60-20 mm) ; (3) les pancartes, sortes d'affiches destinées à être suspendues. Rappelons aussi qu'après usage, la cire pouvait être utilisée d'autres fins (luminaire), de même que son support. On a donc conservé très peu d'exemplaires de ces écrits précaires (Elisabeth Lalou en avait dénombré 71) et jamais de manière délibérée.

Quelles formes d'usages en lien avec les pouvoirs et la société sont-elles attestées par ce type d'écrits éphémères ? La fonction de brouillon ou de carnet/calepin est prouvée. Il est ainsi indubitable que les auteurs utilisaient la cire comme brouillon :

- le cas le plus emblématique est celui de Baudri de Bourgueil, abbé du même lieu (1079-1107), puis archevêque de Dol en Bretagne († 1120). Cet auteur prolifique a laissé toute une série de poèmes dont certains, étudiés par Roger Chartier (*Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature [XI^e-XVIII^e siècle]*, Paris, Seuil, 2005), évoquent ou décrivent ses tablettes ;

- Galbert de Bruges, notaire du comte de Flandre, a laissé une *Histoire du meurtre de Charles le Bon* (assassiné 2 mars 1127). Caché, Galbert a tenu un journal des événements sur ses petites tablettes de cire comme il l'indique dans le prologue de la version remaniée, publiée sur parchemin vers 1128 ;

- Orderic Vital († 1143) raconte pour sa part qu'en visite à l'abbaye de Winchester, il vit une *Vita* de saint Guillaume qui l'intéressait. N'ayant pas le temps d'en faire une copie, il prit tout le texte en notes abrégées sur ses tablettes (cf. M. Clanchy).

À partir du XIII^e siècle, on a aussi des traces d'usages pragmatiques : les 14 tablettes en érable de Jean Sarrazin, chambellan de Louis IX, nous renseignent ainsi sur les pratiques comptables de l'Hôtel du roi pour les années 1256-1257. Ces documents de gestion, en l'occurrence de grande taille, étaient éphémères et voués à la disparition : ils sont annulés, ce qui indique qu'ils n'avaient plus de valeur. Leur oubli au fond d'une armoire a permis leur survie. Ce type de documents était toutefois considéré comme valide jusqu'à l'échéance des comptes et on transcrivait les résultats définitifs, tels que les soldes, sur parchemin pour avoir une trace pérenne à plus longue échéance.

Plus largement, l'ensemble des couches sociales a recouru aux tablettes :

- leur usage pragmatique en milieu monastique est attesté par les comptes de Cîteaux de 1321-1325, mais on a pu supposer que toute la comptabilité monastique était d'abord dressée provisoirement sur cire. Par ailleurs, on peut supposer leur utilisation par des marchands et artisans en milieu urbain ;

- en 1222, les notaires des comtes de Champagne doivent tenir désormais leurs minutes sur parchemin, et non plus sur tablettes. L'usage était donc courant pour les actes juridiques dans cette principauté qui, du fait des foires, était alors la plaque tournante du commerce occidental. On peut penser que les grands marchands qui y commerçaient étaient des usagers d'une comptabilité sur tablette.

B. 2 Le papier offre un cas de figure intéressant car il permet de faire un lien entre la précarité du support, dont les contemporains ont conscience, et le choix typologique d'écrits qui sont confiés au papier. Par rapport au parchemin, le papier présente l'avantage de son caractère infalsifiable (on ne peut le gratter comme le parchemin). En revanche, il se montre plus fragile : davantage soumis aux aléas de la conservation, le support paraît plus précaire que le parchemin.

Dans l'Europe méditerranéenne, particulièrement en Sicile et en Aragon, marqués par les pratiques orientales byzantines et arabo-musulmanes, la diffusion du papier a été significative dès le XII^e siècle : ainsi le papier est-il courant dans les documents non perpétuels ou administratifs au XIII^e siècle et on conserve ainsi six mandements de Frédéric II en papier. Cependant le même empereur, dans les Constitutions de Melfi (1231), précise que les actes publics seront exclusivement rédigés sur parchemin. Plus résistant, le parchemin est préféré pour les documents importants.

Les régions plus septentrionales marquent une certaine résistance à adopter le papier et préfèrent cantonner son usage à l'écrit d'administration et de gestion : correspondances et petits actes (quittances et mandements ou les copies d'actes authentiques), registres de notaires ou de justice, comptes, registres domaniaux, fonciers. Une sorte de répartition fonctionnelle a donc cours au XIV^e siècle entre les deux supports. En revanche, le papier tend à remplacer les tablettes de cire.

C/ Précarité et vie des écrits « de la brièveté à l'éternité » (Paul Bertrand)

C. 1 La précarité de l'écrit est aussi liée plus directement à son contenu qui le soumet à des aléas variés : victime de son succès, l'écrit trop manipulé n'est plus utilisable ; jugé inutile, il est remployé. Plusieurs facteurs peuvent être invoqués : un manuscrit incomplet ou déjà mutilé ; un manuscrit vétuste et usé ; une écriture difficile à lire ou une langue souvent inintelligible comme le grec ; un contenu jugé périmé et obsolète. Mais ces manuscrits ne sont pas détruits et le remploi, une pratique qui fait le lien entre stabilité et précarité, s'explique par le coût important du parchemin, réutilisé plus souvent par lavage que par grattage.

Le cas des manuscrits liturgiques illustre ces différents aspects : alors que dans les premiers siècles chrétiens, ce sont surtout les textes païens qui sont réutilisés car jugés inutiles, par la suite, à partir du Moyen Âge central, sont surtout concernés les manuscrits liturgiques (missels, antiphonaires, graduels) rendus obsolètes par les réformes du culte chrétien et très vite usés car très fréquemment manipulés (ce qui nuance d'ailleurs quelque peu la sacralité parfois uniformément attribuée aux manuscrits).

Ces écrits que leur contenu et/ou leur état de conservation a rendus précaires peuvent continuer une nouvelle vie sous forme de manuscrits palimpsestes (mais la pratique est très peu attestée), et surtout ils viennent en renfort d'autres écrits puisque les feuillets servent à renforcer les reliures, une pratique très fréquente aux XIII^e-XV^e siècles : les fragments récupérés étaient collés à l'intérieur des plats de reliure en bois ou insérés comme feuillets de garde au début et à la fin du volume. Certains feuillets pouvaient même servir de reliure s'ils étaient de grande taille.

Quant aux chartes et autres documents d'archives, leur remploi est aussi fréquent pour la reliure de livres ou de registres, comme feuillets de garde notamment et de couverture. C'est le cas de documents de gestion jugés obsolètes par les moines mais aussi parfois de diplômes royaux du haut Moyen Âge : ainsi en est-il à Saint-Denis pour des actes de Charles le Chauve qui sont réutilisés dans les reliures des livres. De manière générale, tous les documents concernant des biens mal localisés ou qui ne sont plus possédés par l'établissement religieux sont précaires et candidats au remploi. De plus, les actes privés non scellés du haut Moyen Âge sont considérés comme inutiles. La pratique de sceller les chartes sur des queues de parchemin offre encore une possibilité de remploi. Dans certaines villes du Brabant, comme Bois-le-Duc, les actes des échevins sont scellés sur des fragments de comptes urbains.

Il faut cependant nuancer car certains écrits endommagés volontairement sont conservés : c'est le cas des documents lacérés (documents financiers, lettres de commission et de promesse) qui sont conservés dans les archives en signe de quittance ou d'exécution de l'obligation. De même, les privilèges confisqués et cassés étaient rangés dans les archives princières comme preuve de leur annulation. Le plus ancien exemple connu remonte au XII^e siècle : un diplôme du roi de Sicile Roger II de 1148 mentionne un acte de l'évêque de Messine de 1104 dont l'original cassé et annulé repose dans les archives royales.

C. 2 Écrits précieux, écrits précaires

Le caractère précieux des livres les rend aussi fragiles et les soumet à toutes sortes de convoitises, allant de l'emprunt non rendu au vol pur et simple, en passant par le dépeçage.

L'exemple des livres juridiques permet de documenter la valeur de l'écrit, la prise de conscience de l'aléa et les moyens d'y remédier. On sait ainsi qu'il faut 10 à 15 mois pour copier le recueil des *Décrétales* (avec la glose de Bernard de Parme), 6 mois pour copier le *Digeste vieux*. Or, comme l'étude du droit avait été interdite à l'Université de Paris, l'enseignement du droit romain à Bologne attirait en premier lieu les étudiants, surtout les étudiants français qui venaient suivre les cours des commentateurs du *Corpus juris civilis*. De nombreuses lettres d'étudiants racontent qu'ils sont assaillis et dépouillés de leurs manuscrits parce qu'ils circulent sans escorte. Pour lutter contre cet aléa se développent les contrats de portage par lesquels un marchand s'engage à transporter ou à faire transporter des volumes et à les faire parvenir, en temps et lieu voulus entre les mains d'une personne déterminée. Le transport d'un volume de *Décrétales* (valant 60 livres bolonaises) à Paris coûtait, en 1265, 30 sols tournois. Cet exemple signale la conscience des risques que court l'écrit, en même temps que les moyens mis en œuvre par la société pour y remédier.

Pour les actes de la pratique, il faut évidemment évoquer « le moment Fréteval » (le 5 juillet 1194) : lors de la bataille de Fréteval (Loir-et-Cher), le roi de France Philippe Auguste est défait par le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion et, en battant en retraite, laisse sur le champ de bataille ses chartes qui traditionnellement suivaient le roi dans ses déplacements.

Au cours de la période, à une échelle plus large, les pouvoirs vont développer des stratégies diverses pour lutter contre la précarité de l'écrit et lui assurer, par divers moyens, une forme de stabilité.

II/ Les moyens de la stabilité

Les pouvoirs ont développé rapidement différentes stratégies pour lutter contre la précarité des écrits, que ce soit en multipliant les formes d'enregistrement d'actes menacés de précarité ou en créant des lieux propres à les conserver.

A/ La fixation des formes écrites et leur authentification

Du XII^e au XIV^e siècle, les pouvoirs ont cherché à lutter contre la précarité de l'écrit en le faisant transcrire. Ces différentes opérations relèvent aussi bien de la « cartularisation » et de l'enregistrement que de l'enrôlement.

- A. 1 La « cartularisation » se situe entre fixation des textes et nouvelle interprétation puisqu'elle implique le classement, la fixation et la redéfinition des documents dans une nouvelle unité codicologique. Et cette volonté s'exprime dans les prologues des cartulaires qui traduisent une volonté d'inscription et de fixation dans la durée, pour la mémoire des générations à venir. Ce mouvement qui pourrait être aussi illustré à d'autres échelles (exemple des seigneurs languedociens dont les cartulaires ont été étudiés par Hélène Débax dans le cadre de la « féodalité qui sent l'encre ») sera ici documenté par les milieux urbains.

Ainsi, en France, lorsque les communes du Nord entrent dans leur période « podestatale », elles commencent à compiler les actes isolés reçus en les transcrivant dans des cahiers qui sont réunis en un codex. C'est l'équivalent de la « cartularisation » qui est alors à son apogée dans les églises italiennes. Les *libri iurium* copient tous les documents stipulant les droits (*iura*) de la commune sur des tiers ou de pouvoirs extérieurs sur elle. Ces ouvrages reçoivent souvent un nom spécifique : l'un des premiers, le *Caleffo vecchio*, est dressé à Sienne, à l'initiative du podestat Bartolomeo Rinaldini dei Maconi. Il reprend des documents depuis l'an 912. À Reggio Emilia, c'est le *Liber grossus*, à Aoste, le *Libro rosso*. Dans la France sous influence méditerranéenne, on trouve précocement des livres proches. À Montpellier, étudié par Pierre Chastang, le premier *thalamus* est inauguré en 1204 (10 seront confectionnés au cours des XIII^e-XIV^e siècles). Ce codex au nom obscur fait office de *liber*

iurium. Ailleurs, de telles compilations n'apparaissent que bien plus tard et sont bien moins systématiques : ce sont les cartulaires *stricto sensu* des villes du nord de la France dont les premiers sont documentés à partir de la fin du XIII^e siècle, tel le *Livre blanc* d'Abbeville (insertion de 82 actes, plus 54 transcriptions à la fin du XIV^e siècle), ou le *Livre rouge* de Saint-Quentin (1324/29).

- A. 2 Entre le XII^e et le XIII^e siècle apparaît une nouvelle façon de stabiliser l'écrit, née de l'enrôlement ou de l'enregistrement qui consiste en la copie systématique des actes. Cette pratique est attestée de manière précoce dans le milieu notarial dont le plus ancien registre conservé est le minutier du Génois Giovanni Scriba pour la période 1154-1164. Les registres furent une des formes d'écrit où le papier s'imposa le plus facilement car il était bien protégé par une couverture. Au niveau des pouvoirs, l'objectif n'est plus de garder des preuves et des titres (comme dans les cartulaires) mais de garder une trace des décisions prises, des arrêts rendus.

Du côté du *Sacerdotium*, la pratique est ancienne (tardo-antique) mais une première série des registres n'est conservée que pour le pontificat d'Innocent III dont les usages aux XIII^e et XIV^e siècles sont difficiles à interpréter (Armand Jamme). En Angleterre, c'est la forme du rouleau de parchemin qui s'est imposée. On pratiquait donc un enrôlement plutôt qu'un enregistrement. La pratique est issue de l'Échiquier, dont le plus ancien *pipe roll* conservé remonte à 1130. Mais à la chancellerie, le tournant s'amorce dans les années 1190, quand Richard Cœur de Lion est retenu prisonnier, laissant la gestion du royaume à son justicier Hubert Walter (1193-1198), devenu chancelier en 1199. Il crée à cette date les offices de vice-chancelier, de *sigillifer* (garde du sceau) et de protonotaire pour le seconder. À partir de 1194, les actes expédiés sont enregistrés sur un rôle, de même que les décisions des tribunaux. La même année est créée l'arche des juifs, sorte de bureau spécialement dédiée aux transactions impliquant des juifs (en vigueur jusqu'en 1290), et un *coroner*, officier judiciaire, est institué dans chaque comté, avec un cleric à ses côtés. Ses actes sont enregistrés sur leurs propres *rolls* (le plus ancien conservé date de 1202-1203).

En France, les premiers registres apparaissent en 1202, dans le contexte de l'après Fréteval selon John Baldwin. C'est le garde du sceau, frère Guérin, qui supervise la compilation. Le registre A est en fait un registre-cartulaire composite : non seulement il mêle actes reçus et actes expédiés, mais il comprend également des documents administratifs (liste des bannerets devant le service d'ost) et des comptes.

Il faut attendre la fin du règne de Louis IX, dans les années 1260, pour que les registres de réception (proches des cartulaires) et d'expédition (registres de chancellerie à proprement parler) se différencient. Ces registres sont dès lors organisés de manière chronologique. Sans que l'enregistrement des actes soit systématique, le perfectionnement de la procédure reflète la volonté d'un meilleur contrôle du royaume : Claude Gauvard souligne que c'est au XIV^e siècle un moyen de fichier les requérants de tout le royaume, issus de toutes les couches sociales. L'enregistrement en chancellerie disparaîtra en 1568.

En Aragon, c'est à la même époque, sous Jacques I^{er}, que les premiers registres entrent en vigueur. Après la conquête du royaume de Valence, dans les années 1240, ils sont en papier. Après la conquête de la Sicile par Pierre III en 1285, les registres sont tenus suivant les usages des notaires siciliens. De même, la souscription sous forme de *signum regis* est imitée de la Sicile.

Dans la Sicile angevine, entre 1266 et 1282, des registres distincts en papier sont tenus pour les actes administratifs (*de curia*) et ceux en faveur des particuliers (*de privatis*). Les comptes sont enregistrés à part. Giozzolino Della Marra, maître rational de Manfred, le reste sous Charles I^{er} d'Anjou et est l'artisan de la transition dynastique à la chancellerie. Il fait dresser le *Liber donationum Caroli I* (1273-1281), registre des donations effectuées par le roi et organisées géographiquement.

B/ La fixation des lieux : archives et bibliothèques

B. 1 En France, le Trésor des chartes s'est mis en place durant tout le XIII^e siècle et a bénéficié d'un lieu de dépôt au premier étage de la Sainte-Chapelle à partir de 1254, mais il ne s'organise vraiment qu'au XIV^e siècle. Pierre d'Etampes, en 1309, est le premier « gardien » des archives du Trésor. Il en établit un premier inventaire en 1320, notamment pour répondre aux besoins de la Chambre des comptes.

En Sicile, sous les Normands et les Staufen, les archives sont dispersées entre plusieurs résidences royales, notamment à Melfi (Basilicate), à Canosa et à Lucera (Pouilles). Sous les Angevins, dès Charles I^{er}, une lente centralisation vers Naples est entamée : en 1275, 42 bêtes de somme sont mobilisées pour le transport des archives depuis Melfi. Toutefois les actes consultés suivaient le roi dans ses déplacements. À Naples même, trois palais accueillait des archives (Castel Capuano, Castel Nuovo et Castel dell'Ovo), avant une tendance à la spécialisation : les documents financiers se trouvaient au Castel dell'Ovo, siège des « services » financiers et du trésor en 1277. Dans les années 1280 apparaît un personnel spécialisé, même si l'autonomie administrative des archives n'est effective que sous le règne de Robert I^{er} (1309-1343). Le mandement de Charles I^{er} du 15 septembre 1275 constituait déjà un traité de discipline archivistique : le roi désigne deux bâtiments pour les abriter (à Naples et Capoue), précisant leur dimension, demandant la vérification des toitures et leur étanchéité, prévoyant des salles claires et lumineuses avec des fenêtres adaptées mais bien grillagées.

Par un effet de sanctuarisation, certainement moindre toutefois que pour le Trésor des Chartes royal déposé à la Sainte-Chapelle, des archives à proprement parler se mettent en place aux XIII^e-XIV^e siècles chez les grands féodaux en France. Ainsi les ducs de Bretagne installent leurs archives à la fin du XIV^e siècle à la Tour Neuve de Nantes, et font rédiger un inventaire en 1395 par Hervé Le Grant (M. Jones).

On retrouve ces pratiques à d'autres niveaux sociaux et l'on peut signaler, par exemple le cas des villes du Nord et la pratique du chirographe échevinal. Cette forme d'écrit au formulaire simple est presque exclusivement rédigée en picard. Un exemplaire était remis au bénéficiaire, l'autre était conservé par l'échevin témoin, d'abord chez lui, puis au cours du XIII^e siècle les halles échevinales ou les églises rurales abritent des coffres avec cet exemplaire. Ce dépôt est qualifié de « mise au ferme ». C'est grâce à ce dispositif que l'exemplaire échevinal nous est le plus souvent parvenu.

B. 2 De leur côté, les bibliothèques, lieu traditionnel de conservation de l'écrit, connaissent des évolutions importantes et il convient ainsi d'insister sur la constitution des bibliothèques royales (Charles V, Robert d'Anjou), de la bibliothèque pontificale, ainsi que de bibliothèques privées dont Richard de Bury donne un exemple, certes particulier, mais significatif. Il faut également souligner que certaines bibliothèques, notamment celles liées au *Studium* (collèges, universités), deviennent au cours de la période des lieux ouverts à différents usagers. La conscience du prix des livres et des risques qui les menacent suscite donc à partir du XIII^e siècle l'apparition de nouveaux modes de classement, de nouvelles formes de conservation et de protection de l'écrit. Dans les milieux mendiants comme dans les collèges, les collections de livres sont alors divisées entre livres enchaînés et livres qui peuvent circuler : ce système de la bibliothèque double est apparu de manière concomitante chez les Mendiants en France et dans les collèges.

Le collège de Sorbonne fournit l'exemple le mieux documenté de ce phénomène : dès le premier catalogue dressé dans le dernier quart du XIII^e siècle, il est stipulé que les livres doivent être placés dans un local fermé à clef et que les prêts doivent être inscrits sur un registre. Mais le système connaît des limites et il faut attendre 1321 pour que soit décidé l'enchaînement d'un exemplaire de chaque livre. Est mis aussi au point la même année un système de gage financier, que préconise par la suite Richard de Bury († 1345) dans son *Philobiblon*, afin qu'un écrit emprunté retrouve sa place. Ce mouvement aboutit en 1338 lorsqu'on dresse un nouveau catalogue de la bibliothèque dans lequel est

distinguée la bibliothèque double, celle de consultation ou *magna libraria* (avec 344 volumes) et celle de prêt dite *parva libraria*, qui compte 1 017 volumes, plus 289 livres empruntés.

Cependant, malgré les efforts déployés pour assurer la stabilité du patrimoine écrit, ce dernier reste soumis à de nombreuses formes de précarité. On peut ainsi prendre, en guise de transition, l'exemple de la visite de Boccace à la bibliothèque du Mont-Cassin telle que Benvenuto da Imola (1320-1388) nous la fait connaître : « Une fois entré, il aperçut la végétation qui entrait par les fenêtres et, sur les bancs, tous les livres couverts d'une épaisse couche de poussière. Stupéfait, il commença à ouvrir et à feuilleter un livre par-ci, un volume par-là, et il découvrit ainsi des exemplaires variés et nombreux de livres anciens et étrangers. De ceux-ci, certains cahiers avaient été arrachés, de ceux-là les marges avaient été coupées et, par le fait même, détériorés de toutes sortes de façons. Boccace, accablé en constatant que les travaux et les études de tant d'esprits distingués étaient tombés dans les mains d'hommes sans aveu, quitta la bibliothèque, dolent et au bord des larmes. Débouchant dans le cloître, il demanda à un moine qui passait pourquoi ces livres précieux avaient été si honteusement dépecés. Celui-ci répondit que certains moines, désireux de gagner deux ou cinq sous, coupaient un cahier et en faisaient de petits psautiers qu'ils vendaient aux enfants, et des marges ils faisaient des papillotes qu'ils vendaient aux femmes. Et maintenant, ô homme savant, casse-toi encore la tête à faire des livres ! » (trad. J. Stiennon, *Paléographie du Moyen Âge*, Paris, A. Colin, 1991², p. 324).

III/ Les limites de la stabilité et les nouvelles formes de précarité

La stabilité a été jusqu'à présent surtout considérée comme une preuve plutôt univoque de progrès pour les différents pouvoirs, mais elle présente un certain nombre de limites qu'il importe de détailler.

A/ Les limites de la stabilité

A. 1 Il faut noter que le phénomène de stabilisation des écrits n'est pas uniforme et que tous les pouvoirs n'en ont pas eu le souci. L'Angleterre fournit le cas le plus patent et, pour l'affirmer, les spécialistes s'appuient sur le fait que, dans un passage du *Dialogue de l'Échiquier* (vers 1170), alors que l'élève demande au maître où se trouvent le sceau royal et le *Domesday Book*, le maître répond de manière vague qu'ils sont dans le « trésor ». On suppose en général que le trésor royal à cette époque était dispersé et que certains de ses éléments demeuraient itinérants, à la suite du roi, ce qui explique que peu de documents anglais aient été conservés avant la fin du XII^e siècle. S'il existe au cours du XIII^e siècle des clercs royaux, comme William Cucuel, Roger de Winchester ou John Kirby, chargés des coffres contenant les archives, la manière dont tous ces documents sont concrètement conservés demeure peu claire, même au XIII^e siècle (M. Clanchy). Et même lorsque les documents sont stabilisés dans un lieu précis et sûr, ils ne sont pas pour autant facilement disponibles : l'absence d'inventaire ou d'index pour consulter les *rolls* rend leur consultation très difficile.

La nuance vaut aussi pour certains groupes qui n'ont pas eu le même souci de stabiliser leurs archives : c'est le cas notamment des fonds aristocratiques qui, dès le Moyen Âge, ont souvent connu une histoire plus mouvementée que les fonds royaux, ecclésiastiques et même urbains, abrités par des institutions stables et pérennes. Et quand ces fonds connaissent une forme de stabilité, cela entraîne souvent la modification de leur physionomie d'origine. Ainsi, si l'accession au trône de France de Philippe de Valois en 1328 a entraîné le transfert de son chartrier princier, conservé à la Tour de Nesle, vers la Sainte-Chapelle, cette opération a eu pour conséquence une réorganisation de la collection dans les nouveaux coffres, avant qu'en 1370 l'archiviste de Charles V ne ventile le tout au sein des chartes royales.

A. 2 De plus, même quand le pouvoir manifeste une volonté de fixer les formes écrites de son intervention, comme c'est le cas à la chancellerie française, il faut faire preuve de nuances dans l'interprétation des sources. L'exemple des enquêtes de saint Louis offre un bon exemple de la relecture historiographique d'un dossier souvent tenu pour exemplifier l'affirmation du pouvoir royal par l'écrit. Comme l'a noté Marie Dejoux, les originaux présentent un aspect différent de ce à quoi elle s'attendait : il ne reste plus de documents pour près de la moitié des tournées, les ordres du roi aux

enquêteurs ne sont quasiment pas conservés. Subsistent surtout les milliers de plaintes collectées par les envoyés du roi (première étape avant le commencement de l'enquête). On n'a que très peu de sentences des enquêteurs et de leur exécution. Il n'y a donc pas eu de politique de conservation systématique : les actes qui sont finalement parvenus aux Archives nationales l'ont été un peu par hasard. Les documents sont très hétérogènes : les pièces les plus conservées sont des cédules (petites pièces de parchemin isolées ou parfois cousues ensemble, sans mise en forme particulière). Viennent ensuite les cahiers de parchemin à l'état de fragments, d'une écriture cursive. Registres et rouleaux ne sont pas plus soignés. Ce ne sont pas les mises au propre d'une grande opération standardisée menée par le roi mais de petits documents de travail, souvent hâtivement écrits, facilement transportables, qu'on peut donc rattacher aux « écritures grises ».

A. 3 Enfin, même quand un lieu est attribué aux écrits, les fonds ont tendance à se « fossiliser » en conservant des documents parfois inutiles (comme les quittances de dettes des années 1200 qui se sont accumulées dans le chartrier de Béthune). Par exemple, les archives des comtes raimondins de Toulouse sont ainsi sanctuarisées dans le château de Penne d'Albigeois et en 1250, Alphonse de Poitiers, pourtant comte en titre, ne parvient pas à mettre la main dessus pour les déplacer (Gaël Chenard). Les chartes des comtes de Provence étaient gardées par les Templiers d'Aix jusqu'à la fin du XIII^e siècle où elles sont centralisées dans la Tour du trésor du palais comtal. Le fonds se fige vers 1330, n'étant plus alimenté (Thierry Pécout).

B/ La lutte contre la stabilité de l'écrit : la destruction volontaire

La fixation des droits que permet l'écrit n'est pas sans susciter des oppositions qui contribuent, en retour, à une certaine précarité des supports écrits.

B 1 En tant que titres de droits et de possessions, les chartes étaient souvent des cibles dans le cas de conflits d'intérêts pour des terres, notamment entre clercs et laïcs. On connaît le cas, tout de même rare, de l'abbé cistercien Nicolas de Santa Maria di Ferraria, près de Naples, à la fin du XII^e siècle, qui, anticipant sa destitution, coupe des privilèges de son établissement en morceaux... Parfois il suffit de briser le sceau pour rendre l'acte inutile, et les actes jugés comme faux sont soit détruits par le feu soit annulés et conservés dans les archives judiciaires.

Plus largement, il existe des cas de destruction volontaire, qu'elle soit préméditée ou spontanée dans le cadre d'une colère collective. Pour la destruction spontanée, on peut citer le cas bien connu de l'Angleterre avec le grand soulèvement paysan de 1381 : durant cette révolte, on relève quelque 107 cas de destructions de chartes, censiers, rouleaux de justice et autres documents. Selon les chroniqueurs, les révoltes s'efforcent de livrer tous les documents anciens au feu et ils massacrent tous ceux qui pouvaient en connaître le contenu ou seraient capables de le confier de nouveau à l'écrit. À Cambridge, où les privilèges et les livres de l'université sont brûlés sur la place du marché, une vieille femme s'écrit : « À bas le savoir des clercs ! À bas ! ». On retrouve le même schéma en Italie : des paysans parfois associés à des travailleurs urbains détruisent des registres judiciaires, des listes fiscales et des registres de notaires comme à Modène en 1305, Parme en 1308 et Novare en 1356.

B. 2 En raison de son contenu, le contrôle de l'écrit est aussi un enjeu pour l'Église, garante de l'orthodoxie, qui n'a pas hésité à recourir à la destruction des livres. Pour le Moyen Âge, la pratique est courante mais inégalement répartie dans le temps (voir Thomas Werner, *Die Irrtum liquidieren. Bücherverbrennungen im Mittelalter*, Göttingen, 2007) : sur 220 cas documentés entre 492 et 1515, l'immense majorité (85%) concerne la période postérieure à 1200. Cela s'explique par la prise en main de la répression de l'hérésie par l'Inquisition. Cependant la censure des livres aux XII^e-XIV^e siècles n'a jamais eu un caractère systématique et institutionnel, elle dépend du zèle des inquisiteurs. Grâce à un fragment de registre (v. 1365-1374) tenu par le vicaire général de l'inquisiteur d'Aragon, Nicolas Eymerich, on sait ainsi que les 150 procédures engagées à la suite de dénonciations n'ont débouché que sur trois bûchers publics de livres prohibés. Par ailleurs, toutes les condamnations n'ont pas parfaitement abouti : même dans le cas de la destruction des Vies de saint François

antérieures à celle de Bonaventure (1266), certains témoins ont survécu. De même, malgré le brûlement de la béguine Marguerite Porète et de son livre en place de Grève le 1^{er} juin 1310, des versions de son œuvre continuent à circuler.

Le cas sans doute le plus intéressant dans sa complexité concerne le brûlement du Talmud, étudié par Gilbert Dahan en 1999. À l'instigation d'un juif converti de La Rochelle qui avait dénoncé la présence de blasphèmes contre Jésus et Marie, le pape Grégoire IX exige en 1239 par la bulle *Si vera sunt* que les rois et les archevêques de France, Angleterre, Castille-Léon, Aragon, Navarre et Portugal saisissent tous les exemplaires du Talmud sur leurs territoires et les fassent déposer dans les couvents des frères mendiants. La confiscation est fixée au premier samedi du Carême suivant, soit le 3 mars 1240, jour de sabbat et moment de la réunion des juifs à la synagogue.

Cet appel semble être resté lettre morte, ce qui est en soi très intéressant sur les capacités limitées d'action de l'Église en la matière ; mais en France, Louis IX et sa mère mais en France, Louis IX et sa mère obéissent sans délai au pape : les livres sont saisis dans les synagogues, puis étudiés, ce qui donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu (*Extractiones de Talmut*, c'est-à-dire des extraits du Talmud en latin, l'actuel BnF, latin 16558). Il contient les dépositions des dénonciations, une liste des noms des maîtres du Talmud, des lettres de condamnation, la lettre de Grégoire IX et des *extractiones* réparties dans deux dossiers qui présentent différemment les mêmes pièces (à savoir l'autorité du Talmud, les sages et les maîtres, les blasphèmes contre la Vierge et Dieu, les méchancetés contre les chrétiens, etc.). Après cet examen, le Talmud est condamné à être brûlé et en 1242, à l'issue de deux ans de procédure de l'Inquisition, 24 charretées de manuscrits du Talmud provenant de toute la France, soit dix mille volumes environ, sont brûlées publiquement à Paris sur ordre du roi. La masse de parchemin incendiée est telle que le feu brûle pendant 2 jours. Une deuxième crémation de six charretées a lieu la même année, et en 1244, un troisième brûlement est organisé à Paris. Cet appel à la destruction du Talmud est d'ailleurs repris par Louis IX dans son ordonnance de 1254 : les crémations de livres juifs se poursuivent jusque dans le premier quart du XIV^e siècle. On peut conclure sur le triste succès de l'opération : aujourd'hui il ne reste plus en France qu'un exemplaire médiéval du Talmud.

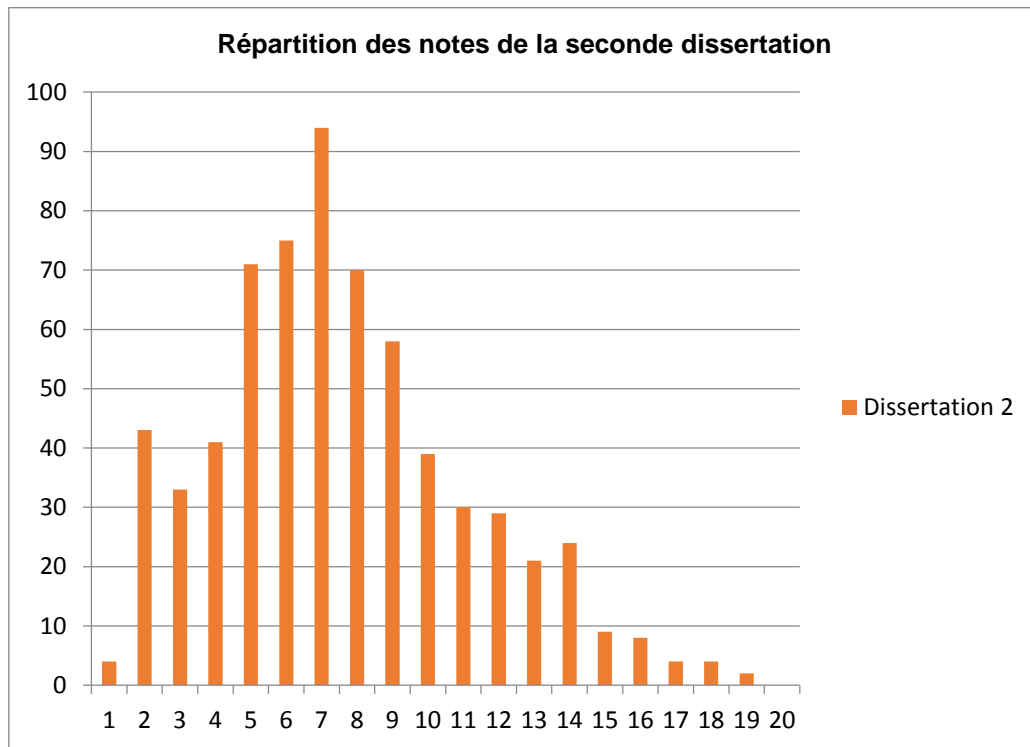
L'étude conjointe de la stabilité et de la précarité de l'écrit implique de poser un regard nuancé sur les pouvoirs reconnus à l'écrit et sur la manière dont les pouvoirs ont eux-mêmes utilisé l'écrit. Ainsi, l'écrit, parce qu'il garde mémoire des actes passés, des décisions prises, peut aussi fixer certaines limites aux pouvoirs qui devront parfois se conformer au contenu d'écrits antérieurs. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que si les pouvoirs émettent des écrits, ils en reçoivent aussi et pas toujours à leur avantage (telle la bulle d'Innocent III à l'adresse de Philippe II jetant l'interdit sur le royaume à la suite de la répudiation d'Ingeburge en janvier 1200).

**Pour le jury d'écrit,
Cédric GIRAUD et Laurence MOULINIER-BROGI**

SECONDE DISSERTATION D'HISTOIRE

Rappel de la question d'histoire contemporaine inscrite au programme : « Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales ».

ÊTRE OUVRIÈRE EN EUROPE OCCIDENTALE DES ANNÉES 1830 AUX ANNÉES 1930



Remarques générales

Présente pour la première année au programme du concours, la question d'histoire contemporaine (« Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales ») a fait l'objet de la deuxième dissertation du concours avec un sujet intitulé « Être ouvrière en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930 ».

Avant d'entrer dans le détail de ce qui était attendu, et des observations sur les copies corrigées, le jury tient à féliciter l'ensemble des préparatrices et préparateurs, comme des candidates et candidats pour leur mobilisation au cours d'une année universitaire à nouveau perturbée par la crise sanitaire. Malgré les difficultés d'accès aux bibliothèques, malgré les cours « en présentiel » beaucoup moins nombreux qu'en temps ordinaire, la richesse du travail fourni sur cette nouvelle question est remarquable.

Le jury attendait bien sûr que les introductions posent le sujet dans la thématique du programme, donc en le situant par rapport aux questions du travail, de la main-d'œuvre artisanale et industrielle, des pratiques et de la question sociale, dans une analyse genrée. Il fallait aussi resituer le contexte économique et social de l'Europe occidentale, fondamentalement marqué par l'industrialisation, l'urbanisation et l'accroissement du salariat, en posant d'emblée les différentes modalités et le calendrier en fonction des espaces au programme.

Le sujet a manifestement posé des difficultés à un certain nombre de candidats. La première d'entre elles concerne la capacité à prendre en compte toutes les dimensions du sujet, sans le transformer en « Le travail des femmes ». Le groupe des ouvrières a parfois été étendu, à tort, aux ouvrières agricoles, aux domestiques ou aux employées. Peut-être par crainte du hors-sujet, la question du hors-travail n'a pas été suffisamment explorée : la gestion du budget domestique, l'habitat, les sociabilités, les cultures sont restées dans l'ombre. Le sujet a parfois fait l'objet de traitements grossiers (en confondant volontiers les représentations avec des réalités non nuancées, comme la prostitution, l'alcoolisme masculin ou encore la coquetterie consumériste féminine), mais certaines copies ont proposé des analyses précises et informées de l'ensemble des enjeux du sujet. En outre, le sujet a été très rarement traité sur toute la période chronologique de la question : l'entre-deux-guerres a souvent été le parent pauvre de la démonstration, en particulier les années 1930. Les régimes fasciste et national-socialiste ont dans l'ensemble été résumés au retour de la femme au foyer. Quant au rôle des femmes dans le contexte des Fronts populaires, rares sont les copies à l'avoir évoqué de manière détaillée. Sur le plan géographique, également, trop de devoirs se contentent d'exemples et de données concernant la France et l'Angleterre, surreprésentées par rapport aux autres pays. Certaines copies ont voulu présenter des schémas géographiques, qui n'ont rien apporté. Le jury déconseille vivement cette pratique.

Par ailleurs, le sujet « Être ouvrière » a enfermé de nombreuses copies dans une approche anthropologique qui ne mettait pas suffisamment en exergue les évolutions et les moments charnières relatifs au travail et aux conditions de travail des ouvrières (de la proto-industrialisation jusqu'à son organisation scientifique), à la législation sociale, à l'engagement politique et syndical mais aussi aux représentations. C'est pourquoi les plans chronologiques se sont avérés souvent plus solides (sans l'être systématiquement) car ils pouvaient s'appuyer sur des connaissances plus précises et mieux contextualisées.

Certaines copies sont très documentées, et s'appuient sur des études de cas méticuleusement apprises et bien restituées ; mais on a parfois le sentiment de lire une succession de fiches, sans véritable réflexion d'ensemble. L'articulation entre les exemples a pu souffrir d'une faible problématisation, ce qui a donné l'impression d'une juxtaposition érudite d'exemples et d'une réponse étioyée au sujet lui-même. Ce défaut tient peut-être à la nouveauté de la question au programme. En outre, les copies témoignant d'une préparation sérieuse se sont efforcées de consacrer un paragraphe de l'introduction à la contextualisation historiographique du sujet. Cette contextualisation ne présentait d'intérêt que si elle aidait à problématiser le sujet dans sa spécificité. Le plus souvent, cette démarche a abouti à un *name dropping* approximatif et sans intérêt. D'une manière générale, il faut soigneusement limiter le nombre d'historiennes et d'historiens cités (en particulier les membres du jury !).

Les apports de l'histoire du genre ont été plus ou moins assimilés, mais ils ont tendance à être présentés comme un « tournant » très récent, qui relègue au rang de vieilleries l'histoire sociale et celle du mouvement ouvrier des années 1960-1970. Or, le sujet supposait d'articuler cette double perspective : rapports de classes et rapports de genre. Cependant, les relations complexes des ouvrières avec le mouvement ouvrier et les risques au travail ont, dans l'ensemble, été intégrés à la réflexion, à des niveaux de précision divers. Malgré un manque fréquent de données chiffrées permettant d'évaluer les phénomènes mis en avant (comme l'importance du travail textile, par exemple), plusieurs devoirs ont développé une réflexion riche, en liant de manière pertinente les considérations (souvent trop) générales et les exemples précis et détaillés. Dans l'ensemble, les défauts des copies semblent liés à une difficulté plus générale à traiter un sujet d'histoire sociale, avec laquelle les candidats ne semblent pas à l'aise. Beaucoup de candidats manquent de culture générale sur le XIX^e siècle d'une part, en histoire sociale et en histoire du travail, d'autre part.

Les bonnes copies sont celles qui ont pris le temps de s'interroger sur les termes du sujet : « être ouvrière », est-ce une identité, une pratique, une expérience ? Par qui cette désignation est-elle employée et pour désigner quelle situation ? On pouvait revenir à l'étymologie latine *operari* (travailler

de ses mains contre un salaire), travailler impliquant donc des revenus et un niveau de vie, mais aussi se référer au terme dans les autres langues européennes : *Factory-girl*, *working woman* et *worker* en anglais ; *Arbeiterin* en allemand ; *lavoratrice* ou *operaia* en italien ; *obrero* en espagnol. « Être ouvrière » fait aussi référence à une situation sociale, à la fois subordonnée et salariée ; et puisque « ouvrière », c'est « ouvrier » au féminin se pose la question des spécificités éventuelles de l'expérience féminine. Les bonnes copies ont pris soin de nuancer les situations selon les branches professionnelles et les territoires en évitant tout misérabilisme, et de souligner les évolutions, notamment l'ouverture des carrières pour une minorité d'ouvrières.

La réflexion pouvait s'engager sur un paradoxe pour le XIX^e siècle : être ouvrière est une activité et une position décriées (Michelet écrit « ouvrière : mot impie »), mais une réalité importante, qui se chiffre dans la population active et par rapport à la main-d'œuvre masculine, avec des variantes nationales et selon les branches. Les femmes ont toujours travaillé et participent à l'activité artisanale comme au processus d'industrialisation des années 1830 aux années 1930, dans une proportion moindre que les hommes ; surtout, la légitimité de cette pratique est souvent interrogée. Éventuellement, on pouvait souligner l'écart entre la mesure statistique du travail féminin, notamment des ouvrières, et une réalité sensiblement plus importante induisant des réflexions sur l'invisibilité. Mais le travail de l'ouvrière ne s'arrête jamais à la production : s'y ajoute le travail de reproduction, invisible et gratuit, l'ouvrière étant aussi en charge du budget et de l'entretien de la famille.

Un grand nombre de copies proposent un point historiographique à l'intérieur des introductions (en citant les noms de Michelle Perrot et Laura Lee Downs pour l'immense majorité d'entre elles). La démarche est bienvenue mais ce détour ne doit pas être trop long et doit être centré sur le sujet de la dissertation (et non sur l'ensemble de la question de programme). Le jury attendait donc des références en histoire du travail, des ouvriers, des femmes, du genre ; il ne s'agissait pas seulement de situer l'histoire des femmes au travail, mais aussi du genre dans le travail.

Les problématiques envisagées pour traiter le sujet pouvaient être variées. Le jury revient ici sur une série de questions que devaient se poser les candidats : est-il possible de définir et de restituer la vie de millions de femmes durant cette période et dans cet espace par l'activité artisanale et industrielle qu'elles exercent ? Existe-t-il des spécificités liées au fait d'être une femme dans l'exercice du travail artisanal ou industriel ? Les ouvrières sont-elles et représentent-elles une main-d'œuvre spécifique, en termes de salaires, de conditions de travail, de marché du travail, de secteurs d'activité et d'action ? Qu'en est-il de l'égalité salariale et des discriminations ? Les femmes ouvrières se forment-elles une identité spécifique ou bien sont-elles amalgamées indistinctement aux mondes du travail, et dominées dans ce monde du travail ? Se dit-on « ouvrière » ? S'agit-il d'une identité assignée ou revendiquée, et dans les deux cas, qu'est-ce que cela signifie ? Quelle place occupent-elles dans la société et quels rôles assument-elles aussi dans le hors-travail qui est souvent, en réalité, un travail de reproduction de la force de travail ? Quelle est leur place dans le syndicalisme, dans la conflictualité et les grèves, dans la législation sociale, dans la culture ouvrière, dans les représentations ?

Une grande variété de plans étaient possibles pour traiter le sujet proposé. Les plans chronologiques ont souvent mieux réussi aux candidats, même si les années Trente ont été très souvent peu et mal traitées. Le jury propose ci-dessous deux exemples d'organisation possible, l'une chronologique et l'autre thématique.

Proposition de plan chronologique

I/ Être ouvrière des années 1830 aux années 1860 : un travail nécessaire

1. La dominante du travail à domicile et du textile

- a. La proto-industrie ou la fabrique urbaine
- b. Un travail en famille, dans l'artisanat et la proto-industrie
- c. Un travail irrégulier mais nécessaire

2. Les premiers pas dans l'industrie

- a. Le textile essentiellement, et d'abord en Grande-Bretagne
- b. Dans l'alimentation et les mines, plus que dans la métallurgie
- c. La condition ouvrière : comme les hommes ?

3. Des ouvrières stigmatisées et peu protégées

- a. L'ouvrière, « mot impie et sordide »
- b. À l'écart d'un mouvement ouvrier balbutiant et souvent misogyne
- c. Une protection qui privilégie les enfants plus que les femmes.

II/ Les mutations limitées de la seconde industrialisation

1. L'ouverture des branches et la persistance de la subordination

- a. Des carrières qui commencent très tôt
- b. Des branches et des métiers qui vont s'élargissant
- c. Des formes d'encadrement spécifiques

2. Une constante : la gestion du foyer domestique

- a. La « ministre des finances » et la gestion des consommations
- b. Un travail domestique invisible et nécessaire
- c. Implication : la « conscience féminine » (Temma Kaplan)

3. Une visibilité croissante des ouvrières

- a. Des enquêtes et le développement de l'État social
- b. Résistances et luttes
- c. Des lois de protection dont l'application est variable

III/ L'ouverture partielle dans le premier vingtième siècle

1. Les ouvrières dans la Grande Guerre

- a. Une main-d'œuvre de dernier recours mais rapidement appelée
- b. Changements temporaires de secteurs et de fonction
- c. Une subordination qui favorise la conflictualité

2. Les ouvrières dans les transformations de l'industrie

- a. Une présence croissante et des carrières qui s'élargissent
- b. Des ouvrières face à la rationalisation
- c. Des situations contrastées

3. À l'épreuve de la crise

- a. L'antienne de la présence inutile : écarter les femmes ?
- b. Des ouvrières inégalement frappées
- c. Vers plus d'égalité salariale ou une meilleure intégration aux mondes du travail ?

Proposition de plan thématique

I/ Être ouvrière : travailler comme femme dans l'artisanat ou l'industrie

1. Place et rôle des ouvrières dans la production artisanale et industrielle

- a. Un travail salarié irrégulier mais nécessaire et sous-évalué
- b. Les âges du travail
- c. De la proto-industrialisation à l'industrialisation et lieux de travail
- d. Secteurs et opérations genrés
- e. Bassins de main-d'œuvre, migrations et marchés du travail spécifiques ?
- f. Qualification et type de travail

2. Conditions de travail des ouvrières

- a. Temps et rythmes de travail
- b. Salaires des ouvrières
- c. Une santé mise en péril

3. Le devenir des ouvrières

- a. Accès aux qualifications et à la maîtrise : reproductions sociales et générations
- b. Le passage au patronat : des patronnes
- c. Les carrières négatives et la vieillesse ouvrière

II/ Être ouvrière c'est appartenir à la classe ouvrière mais dans une situation particulière

1. Représentations et misérabilisme

- a. L'ouvrier et le barbare : place des femmes dans ces représentations
- b. L'image dépréciée de l'ouvrière et contestation du travail des femmes
- c. Prendre la parole et prendre la plume

2. Une double oppression : celle de l'employeur, celle du masculin

- a. Les ouvrières, comme les autres femmes, sont dans ces sociétés des mineures
- b. Le travail domestique gratuit ou la double journée
- c. L'encadrement du travail le plus souvent est masculin
- d. L'encadrement par les religieuses, auxiliaires des employeurs

3. Les ouvrières se définissent aussi par rapport à un mode de vie et un lieu d'habitation

- a. Les femmes gèrent les budgets et la consommation
- b. Les habitantes des quartiers populaires, les faubourgs, les banlieues
- c. Par des cultures

III/ Être ouvrière dans la nation et faire reconnaître ses droits

1. Certaines ouvrières résistent et combattent l'ordre industriel

- a. Luddisme et pétitions
- b. Résister par le *turn-over*
- c. Difficiles voies du syndicalisme
- d. Les coopératives féminines

2. Grèves et conflictualités

- a. Dans les crises de la vie chère
- b. Contestations et grèves de femmes
- c. Grèves mixtes, grèves masculines

3. Intégration à la nation des ouvrières

- a. Protégées ou ségréguées par une législation spécifique ?
- b. Droit de vote des ouvrières, double décalage hommes et bourgeoisies, les calendriers décalés.
- c. Certaines institutions émancipatrices : ateliers nationaux 1848 pour les femmes, les conseils de prud'hommes, représentation dans Conseil supérieur du travail, le Conseil de travail féminin en 1916.
- d. L'oppression renouvelée des femmes ouvrières dans les régimes fascistes, nazis et franquistes durant les années 1930

Au-delà de l'organisation des idées, le jury propose ci-dessous une série d'observations thématiques dans lesquelles il faut nécessairement intégrer les variations et évolutions chronologiques, comme les écarts régionaux et nationaux.

Qui sont les ouvrières ?

Les interrogations sur les âges et cycles de vie étaient attendues, fillettes au travail, jeunes-filles, femmes adultes et femmes âgées. Il faut souligner l'importance de la jeunesse des femmes ouvrières qui sont souvent des filles ou des jeunes filles. Globalement, les ouvrières sont plus jeunes que les ouvriers. Les épouses d'ouvriers ne travaillant jamais étaient à intégrer si l'on considère la dimension culturelle, l'*habitus*, le travail gratuit à domicile, le travail payé mais non recensé (comme celui de logeuse, par exemple). Les copies pouvaient aussi choisir de les ignorer mais en le justifiant par la prise en compte avant tout du travail salarié recensé. Certaines enfin sont des migrantes (déplacement campagnes vers les villes, déplacements régionaux, transnationaux, par exemple).

Un travail manuel dans des secteurs d'activité genrés

L'artisanat et industrie sont leurs principaux employeurs. Les lieux sont importants puisque le travail se fait souvent à domicile : certaines ouvrières travaillent en famille, et sont à la frontière de l'artisanat ; d'autres sont isolées (avec le *sweating system*, la diffusion de la machine Singer, etc.). Elles travaillent aussi en atelier, dans les fabriques, ouvroirs, manufactures, usines. Elles exercent leurs activités à la campagne, en ville et banlieue. La pluriactivité est souvent importante.

Le taux d'activité des femmes dans l'artisanat et l'industrie se situe entre 15 et 40% en Europe occidentale à la fin du XIX^e siècle ; mais on doit tenir compte d'un problème massif qui est le sous-enregistrement du travail féminin dans les statistiques (qu'on retrouve aussi bien en Grande-Bretagne qu'en Espagne).

Parmi les secteurs d'activité genrés, le textile tient la première place, avec des nuances entre la filature et le tissage, la soie, féminine, et la laine, plus masculine au moins en Italie, la confection. Dans ces secteurs, on trouve également l'agro-alimentaire, la petite métallurgie, la cartonnerie, la production de tabac et d'allumettes, la teinturerie, la chimie, l'électricité et l'aéronautique. Il s'agit donc de secteurs traditionnels et de secteurs qui se développent à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, certains de faible technologie, d'autres plus élaborés, plus industrialisés, plus mécanisés. Les ouvrières sont en revanche absentes de certains secteurs comme le bâtiment, les travaux publics, la sidérurgie ; et elles sont progressivement évincées des mines par la législation.

Les ouvrières vivent une exposition particulière à la précarité : le chômage lié aux mortes saisons, notamment dans la confection, mais aussi aux crises économiques et industrielles très nombreuses. La précarité, signe de la classe ouvrière, est plus aiguë encore pour les femmes. Ainsi à Paris, la moitié des couturières ont recours aux secours municipaux ou philanthropiques à un moment de l'année, en raison des mortes saisons mais aussi des baisses de tarif. Le recours à la prostitution ponctuellement peut être envisagé, au-delà de l'*a priori* social sur les ouvrières. La précarité se mesure aussi avec le recours au crédit municipal, crédit du Mont-de-Piété en Italie, où l'on engage des objets du quotidien quand les temps sont durs. La vieillesse est particulièrement synonyme de précarité pour les femmes. La crise des années 1930 met au chômage un certain nombre de femmes, celles-ci bénéficiant beaucoup moins que les hommes des systèmes d'allocations mis en place. Mais l'attention légitime à ces formes spécifiques de précarité ne doit cependant pas conduire au misérabilisme.

L'organisation du travail : des tâches sont genrées

Dans les grands centres industriels, les secteurs d'activité des femmes sont plus vastes et les possibilités d'emplois plus importantes. On observe une timide ouverture dès la première industrialisation qui va s'élargissant ensuite. Les déplacements de frontière du genre s'accroissent dans la période de la Première Guerre mondiale. En Allemagne, le textile perd la moitié de ses effectifs de femmes, tandis que la chimie et la mécanique en compte six fois plus. Si ce glissement a commencé avant la guerre, il s'accroît. En France, les munitionnettes constituent un tiers de la main-d'œuvre des usines de guerre en région parisienne, un quart en province en 1917, au point qu'un responsable de l'Union des métaux déplore la « masculinisation de la femme ». En Italie, les femmes qui travaillent dans les usines de guerre ne dépassent pas 9,4% de la main-d'œuvre totale. Pourtant cette présence est mise en avant dans la propagande des États, comme signe d'une transgression par devoir national. À l'échelle du siècle, et à mesure que l'industrialisation se développe, on peut souligner une ouverture des secteurs d'activité.

L'activité des ouvrières dépend aussi des branches possibles : à Turin par exemple, où la grosse métallurgie domine, sous le fascisme, les ouvrières combinent travail à domicile, parfois dans des magasins et aide à des familles proches. Cette pléiade d'activités renvoie à la pluralité des mondes ouvriers.

On doit s'interroger sur les tâches que les femmes réalisent. En quoi consiste leur travail ? On doit prêter attention aux gestes, au corps au travail, aux rapports à la matière, à l'outillage et aux

machines. Parmi ces gestes du travail, on note porter, répéter les gestes comme la rembobineuse, pousser des wagonnets de 200 kg pour les herscheuses, trier à la main les morceaux de charbon sur le carreau, découper, tordre, assembler diverses matières pour les fleuristes-plumassières, etc., ce qui pose la question de l'usure au travail.

Carrières et marché du travail

On doit se demander quels sont les formations et les apprentissages ouverts aux ouvrières. On trouve ici une nouvelle inégalité avec les hommes, l'apprentissage sur le tas étant dominant pour les femmes. Pour elles, il existe en fait peu de secteurs dans lesquels une formation professionnelle est institutionnalisée. Cependant, la dentelle et quelques autres métiers d'artisanat d'art se dotent d'écoles de formation professionnelle pour les jeunes filles. De fait, en l'absence de qualification, elles sont cantonnées dans un statut inférieur ; on parle de « petites mains ». Il faut aussi interroger les possibilités de mobilités sociales ascendantes pour ces femmes (elles existent dans le secteur textile, mais rarement dans les autres).

Comme Catherine Omnès l'a montré, il existe un marché du travail spécifique aux femmes qui ne sont pas une armée de réserve : tel est le cas de la métallurgie parisienne dans l'entre-deux-guerres. Ses travaux indiquent aussi que si les femmes ont été renvoyées, elles ont été rapidement rappelées dans les mêmes secteurs et dans des secteurs nouveaux, comme celui de l'aéronautique. Laura Lee Downs a observé le même phénomène au Royaume-Uni. Les carrières sont beaucoup plus segmentées que pour les hommes, en fonction des événements familiaux, mais il convient de relativiser le *Marriage Bar*. En suivant le cas de l'Espagne, de l'Italie et de Gand, en Belgique, on peut aller jusqu'à inverser la perspective et souligner que les femmes ne peuvent pas s'arrêter de travailler à l'issue de leur mariage et que, quand elles le font, c'est soit parce que les enfants les remplacent, soit parce que les salaires des hommes sont suffisamment élevés. Mais, globalement, le travail des femmes est une nécessité économique. Même si les statistiques sont peu fiables, on peut estimer que les femmes représentent aux alentours de 38% de la main d'œuvre industrielle dans les années 1930, en Belgique comme en France. Selon les pays, la part des femmes est assez variable, ce qui peut venir du fait que les statistiques nationales ne les intègrent pas forcément.

Les conditions de travail

La question de l'âge (d'entrée dans le travail comme et de sortie du travail) doit être prise en compte. Il est variable en fonction des conjonctures économiques et de la législation sociale. On observe une évolution très importante entre le début de la période et la fin du XIX^e siècle ou le XX^e siècle. Les fillettes peuvent être embauchées à 6 ou 8 ans dans les usines textiles de Manchester ou de Gand, avec leurs parents. En l'absence de système de retraite pour la plupart des travailleurs durant tout le XIX^e siècle, les femmes restent au travail jusqu'au moment où leurs forces les abandonnent, souvent en ayant changé de poste, puis subi des baisses de salaire dans leur vieillesse.

L'organisation du travail devait aussi être examinée : les ouvrières sont dirigées par des contremaîtres masculins dans beaucoup de secteurs, ce qui les expose de ce fait à des brimades nombreuses, voire à des pratiques de cuissage. L'encadrement religieux peut aussi être important pour ces femmes. L'encadrement féminin par des surintendantes est mis en place dans quelques grandes entreprises durant la Première Guerre mondiale, additionnant le rôle du contremaître et celui de la conseillère en hygiène sociale.

Les temps et rythmes du travail varient selon les ateliers et usines : globalement, il est très important et diminue au fil période, sauf pendant la Première Guerre mondiale, en fonction de la législation et des progrès techniques. Le travail à domicile n'impose plus de limite au temps de travail et au surmenage, et échappe longtemps à toute législation (il connaît de ce fait un regain autour de 1914). Le repos hebdomadaire est instauré par la loi en 1906 en France, mais la pratique en était déjà entérinée. La semaine anglaise et les congés payés sont des conquêtes plus tardives. Le temps de

travail sur l'année est très limité par les mortes saisons. Le rythme du travail des ouvrières, comme pour les hommes, est commandé par les besoins de production et les organisations de la production. La différence réside dans le travail domestique dont sont chargées la plupart des ouvrières dans leur famille et qui s'ajoute avant ou après la journée de travail.

Maladies et accidents du travail rythment aussi les vies des ouvrières, même si on observe une sous-représentation des femmes par rapport aux hommes dans ce domaine, à la fois par sous-déclaration mais aussi parce que les femmes ne font pas (ou de moins en moins) partie des métiers les plus exposés (couvreurs, mineurs de fond). En revanche, des maladies bien répertoriées les affectent : nécrose de la mâchoire des ouvrières allumettières ; avortements spontanés dans ateliers et usines chimiques ; femmes canaris dans les usines d'armement pendant la Première Guerre mondiale ; tuberculose... Leur environnement de travail (chaleur, humidité, froid, poussière, bruit) est souvent à l'origine de ces maladies et doit être présenté.

En dépit des conditions éprouvantes, il faut intégrer aussi des dimensions positives au travail des ouvrières. Au-delà du fait de gagner de l'argent, le travail permet aux femmes de tisser des relations sociales (camaraderie d'atelier, entraide) et parfois de s'engager dans la vie syndicale et politique. L'usine est, à cet égard, un espace paradoxal d'émancipation, notamment pour les domestiques après la Première Guerre mondiale.

Les salaires

Du côté des salaires, il existe une grande inégalité avec les hommes, les femmes touchant souvent la moitié d'un salaire masculin, et parfois moins : dans les colonies industrielles de Catalogne, les femmes touchent, dans le textile, un quart du salaire masculin à la fin du XIX^e siècle. À ce constat général, il faut ajouter que les salaires féminins sont très sensibles à la conjoncture. De fait, rares sont les ouvrières qui peuvent vivre de leur salaire. Au Royaume-Uni, la notion du *male breadwinner* renvoie le salaire féminin à un salaire d'appoint ou de substitution. Cependant, des nuances sont à apporter. Le salaire des femmes travaillant à l'usine est supérieur à celui des ateliers et plus régulier ; d'où une certaine croissance du nombre de femmes mariées qui y travaillent. Enfin, il faut faire une place aux bons salaires (dans la métallurgie ou la haute couture, par exemple) mais aussi à la hiérarchie interne. Pendant la guerre, à l'Ansaldo, quelques femmes accèdent à des postes qualifiés ; dans la bonneterie troyenne, les raccoutreuses sont au sommet de la hiérarchie et gagnent des salaires convenables.

Sous quelles formes ces salaires sont-ils versés ? Parfois à l'heure, à la journée, à la tâche ou à la pièce... On observe une tendance à multiplier le salaire au rendement avec la mécanisation et la taylorisation. Le salaire n'est pas fixe ou toujours en hausse : il peut être arbitrairement baissé (le fameux « tarif »), comme on peut le voir dans le déclenchement de nombreuses grèves. Si l'on suit le Code civil, le salaire des femmes devrait être donné aux maris, tout comme théoriquement celles-ci devraient demander la permission pour travailler et se syndiquer. En réalité, les patrons se gardent bien de donner le salaire aux hommes de crainte qu'ils le boivent à l'estaminet, au pub ou au café. La femme est considérée et agit comme la ministre des finances des ménages ouvriers.

Le poids des évolutions après la Première Guerre mondiale

Juste après la Première Guerre mondiale, les femmes doivent quitter leurs emplois pour laisser la place aux hommes qui sont revenus. Elles manifestent et font grève pour revendiquer leur droit au travail et finalement sont vite réemployées pour le redémarrage industriel dans la plupart des pays européens. Pendant cette période, les ouvrières sont prises dans le mouvement de rationalisation, qui ne se limite ni au taylorisme, ni à la chaîne. La conjoncture de crise des années 1930 provoque des formes spécifiques d'exposition : les ouvrières sont moins touchées par le chômage, mais plus par le travail à temps partiel.

On observe une hostilité renouvelée de l'Église au travail féminin, qui la fait encourager aussi le salaire familial ou les allocations (encyclique *Quadragesimo anno*, 1931). Dans l'Allemagne nazie,

le discours officiel sur le retour au foyer diffère de la réalité, notamment avec les besoins du réarmement, et le taux d'activité des femmes est très fort. Surtout, si les femmes continuent à travailler, c'est aussi que l'emploi reste une nécessité quand l'époux est au chômage (c'est particulièrement vrai en Grande-Bretagne) et qu'il y a des formes d'intérêt pour les femmes à travailler.

Il convient d'articuler l'évolution (et l'amélioration) de la condition ouvrière avec la persistance de formes de subordination, et leur légitimation (l'exemple typique est celui des conventions collectives de 1936 étudiées par Laure Machu qui permettent la fixation de conditions minimales, mais enregistrent aussi l'infériorisation des salaires féminins). On pouvait aussi mentionner les femmes dans la lutte contre la rationalisation (grève chez Singer à Glasgow en 1911, grève contre le système Bedaux chez Rover en 1931).

La condition ouvrière

Être ouvrière, c'est habiter dans des quartiers ouvriers, les faubourgs, les banlieues ouvrières, et mener une vie au sein des classes populaires. L'ouvrière adulte est aussi une ménagère ayant un certain nombre d'obligations, comme la gestion du foyer et du budget familial, les courses soit dans les magasins ordinaires, soit dans les économats, soit dans les coopératives (pour payer moins cher), la nécessité de tenir son logis. Les ouvrières développent des manières de consommer spécifiques (marché de seconde main, appropriation temporaire, le clou) et mettent en place des contraintes supplémentaires pour le foyer (location de chambre, voire de lit dans les villes industrielles en Allemagne et dans les villes minières basques pour augmenter les ressources). À la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, dans certaines villes, elles participent à des coopératives, notamment en Angleterre.

Au fil du siècle, on observe des progrès dans les conditions ouvrières, grâce à la hausse des revenus et du pouvoir d'achat. Cela permet un développement des consommations et l'expression d'un souci de soi dans le vêtement. On pouvait aussi parler des modes de consommation, spécifiques qui s'expriment sur un marché de seconde main, ou des appropriations temporaires, avec le recours au crédit municipal ou Mont-de-Piété, pour le deuxième XIX^e siècle. Il fallait aussi évoquer l'accès à certaines formes de loisirs : le cabaret, le bal, la fête foraine, l'excursion au bord de mer (Angleterre), mais très peu de clubs sportifs (car ils restent très masculins chez les ouvriers). Les copies pouvaient aussi évoquer la revendication incessante de la respectabilité contre le discours sur l'immoralité des ouvrières d'usine. Certaines stratégies attestent de cette quête : travailler en famille dans le textile du Lancashire, revendiquer des vestiaires séparés, par exemple. On peut aussi faire entrer dans cette démarche certaines pratiques de consommation un peu élitaires, comme le soin apporté au logement (par exemple, le *parlour* qui est en quelque sorte la pièce de réception et d'apparat en Grande-Bretagne).

Ces améliorations ont des conséquences importantes. Des formes de sociabilités spécifiques se développent, ainsi que des formes d'entraide (pour les accouchements à domicile qui continuent très tard). Les chants chez les ouvrières italiennes rythment le travail mais ouvrent aussi des aires de liberté et de contestation. On observe également des formes de politisation (« la conscience féminine » que développe Temma Kaplan à propos de Barcelone et qui se manifeste ensuite dans les crises de la vie chère).

Le militantisme des ouvrières

Cette partie, indispensable en particulier à propos des grèves et des relations compliquées avec le mouvement ouvrier, n'était cependant pas centrale dans les attendus. L'histoire du travail a en effet voulu s'affranchir de l'histoire du mouvement ouvrier, qui se focalisait sur les mêmes avant-gardes et négligeait les groupes ouvriers, demeurant à distance, voire qui étaient conservateurs et pouvaient consentir à la domination. Dès lors, il ne s'agissait pas de reproduire les mêmes travers dans une déclinaison féminine ou féministe.

Toutefois, il fallait souligner l'existence de formes multiples de manifestations de la conflictualité. À côté des formes visibles qui témoignent de conflits, il faut aussi penser aux recours aux Prud'hommes et surtout aux multiples formes de pétition plus ou moins déférentes. Les ouvrières participent à la fois aux pétitions pour réclamer la suppression des machines et aux émeutes, notamment à Paris en 1831 et en Normandie autour des années 1850. D'une manière générale d'ailleurs, il faut considérer que des femmes prennent part parfois à des épisodes violents dans les crises et les grèves, en s'en prenant à des hommes ou à des femmes considérées comme « jaunes ». En règle générale, les femmes sont présentes dans les conflits. On les retrouve dans les grèves mixtes (où souvent elles ont un rôle particulier de soutien) et dans des grèves de femmes. Ces mouvements sont liés soit au secteur d'activité (textile, sardineries...), soit à des revendications particulières (grèves contre le harcèlement, contre le salaire au rendement). Cette participation féminine connaît une forte progression pendant la Première Guerre mondiale, d'autant que les femmes sont moins exposées à la répression. Pendant la guerre, ce qui semble intéressant est aussi l'articulation entre travail et hors-travail, le hors-travail relevant soit de la guerre ou des revendications pacifistes, soit de la vie chère (nourriture et logement, par exemple lors de la grève des loyers lancée par les ouvrières à Glasgow en 1915).

Les ouvrières et le mouvement ouvrier

Être ouvrière, c'est entretenir de difficiles rapports avec le syndicalisme et surtout avec les syndicalistes, dont les discours et les pratiques stigmatisent la présence des femmes, et dénoncent une concurrence et une pression à la baisse sur les salaires. La misogynie se mêle à la dénonciation d'une concurrence déloyale (qui peut aussi viser les étrangers). Cette hostilité récurrente peut être périodisée : elle se développe avec la mécanisation tout d'abord (qui permet la substitution d'un travail déqualifié à un travail qualifié et à des emplois plus nombreux), puis avec la rationalisation. En Allemagne, nombre de syndicats refusent l'entrée des femmes dans l'organisation. C'est aussi le cas en Grande-Bretagne ou en France où se déroulent plusieurs épisodes ou affaires célèbres (Berger-Levrault en 1901-1902, Couriau en 1913).

Cependant, en dépit de cette hostilité, il y a bien des ouvrières syndiquées. Ainsi, en Allemagne, en 1894, les femmes représentent 4,6% des syndiqués ; en 1914, sur un million de syndiqués, on ne compte que 175 000 femmes, alors qu'il s'agit d'un pays où la syndicalisation des ouvriers est forte. En Grande-Bretagne, on trouve une organisation spécifique, la *National Federation of Women Workers*, mais elle ne compte que 20 000 membres en 1914. D'où la nécessité de ne pas valoriser le militantisme féminin.

En milieu urbain, beaucoup de femmes s'emparent des coopératives de consommation. On retrouve ce phénomène en Belgique, en Angleterre et en France. Dans ces organisations, les femmes transposent leur fonction de ménagère et de gestionnaire du budget familial mais dans un contexte qui leur permet de s'émanciper et de se politiser (exemple de la *Women's Co-operative Guild*, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930).

Une petite avant-garde féministe se distingue aussi. Elle dénonce la domination masculine, et met en avant les revendications du droit de vote et du statut de citoyennes. Un mouvement relativement conséquent se développe dans le Lancashire au tout début du XX^e siècle, par exemple. De même, on trouve une avant-garde ouvrière pacifiste pendant la Première Guerre mondiale : dans le bassin de Saint-Étienne, en janvier et mai 1918, des ouvrières des usines de guerre empêchent le départ des mobilisés et demandent la paix.

La législation

Les législations spécifiques pour les ouvrières sont multiples : interdiction du travail de nuit et du travail souterrain ; réduction de la durée de la journée de travail ; création de l'inspection du travail (et des inspectrices du travail qui leur sont dédiées) ; instauration des congés maternité. Ces lois sont le fruit de compromis politiques entre chrétiens-sociaux, socialistes et démocrates-sociaux. Dans cette

démarche législative, que connaissent tous les pays du programme, les femmes sont associées aux enfants ; pour les enfants, dans certains pays, on distingue les filles des garçons.

En Grande-Bretagne, le *Factory Act*, qui fait suite à une commission d'enquête, est voté en 1833. Dans le textile, la loi interdit le travail des enfants de moins de 9 ans, ainsi que leur travail de nuit. En 1844, le travail de nuit des femmes est interdit et leur travail de jour est limité à 12 heures. En France, la loi du 22 mars 1841 interdit le travail des enfants en dessous de l'âge de 8 ans ; la durée du travail entre 8 et 12 ans est limitée à 8 heures et entre 12 et 16 ans, à 10 heures ; le travail de nuit (entre 21h et 5h) est interdit aux moins de 13 ans. Mais la loi ne concerne que les établissements dépassant 20 salariés, de sorte que la très grande majorité des ateliers et des établissements industriels y échappe. C'est la loi de 1874 qui interdit le travail en dessous de l'âge de 12 ans, qui limite le temps de travail à 12 heures par jour au-delà de 12 ans et qui crée 15 inspecteurs du travail pour surveiller l'application de la législation.

En Allemagne, le code du travail de 1891 fixe la journée des femmes à 11 heures, puis 10 heures en 1908. Les femmes en couches bénéficient d'un repos de maternité, partiellement indemnisé à partir de 1883. Le travail de nuit est interdit en 1892 pour les femmes, comme en France, au nom d'arguments physiques (maternité) et moraux (les dangers de l'usine la nuit). Cette législation vaut pour les établissements employant plus de 10 personnes, alors que très majoritairement les femmes travaillent dans de petits ateliers pour lesquels la législation ne vaut pas. L'inégalité homme-femme se mesure aussi dans le fait que l'assurance maladie, en 1901, couvre 75% des travailleurs masculins et seulement 39,6% des ouvrières.

La protection spécifique aux ouvrières entérine leur position marginale ou subalterne dans le monde du travail et vise à préserver leur fonction reproductive. On ne pouvait pas attendre des copies une maîtrise parfaite de cette législation. En revanche, elles pouvaient distinguer les motivations de la législation (souci de moralité et de la sexualité qui renvoient, plus généralement, à des formes d'encadrement et de contrôle des ouvrières) et les conséquences qui peuvent être ambivalentes. Il fallait souligner que nombre de lois ont peu ou pas d'effets mais aussi que ne pas travailler de nuit ou travailler moins de 11 heures par jour constitue un progrès appréciable. Cette législation spécifique est largement débattue par les féministes, certaines « égalitaristes » la récusant au motif qu'elles empêchent les ouvrières de toucher les mêmes salaires que les ouvriers.

Représentations et prises d'écriture des ouvrières

Cette dimension a souvent été utilisée comme accroche par les candidats. De fait, il existe de multiples représentations picturales et littéraires des ouvrières, souvent stigmatisantes. Dans ces représentations, on observe la prégnance du discours sur la sexualité des ouvrières, presque dissolue par définition (la "lorette" ouvrière et la prostitution). En 1860, le philosophe Jules Simon consacre un livre à *L'ouvrière* ; il souligne, dans une vision encore très moralisatrice et « philanthropique », l'infériorité du salaire des femmes, le poids du travail manuel, les difficultés de tout ordre (sexuel, familial, éducatif, culturel) qui rendent la condition ouvrière féminine plus difficile et plus pesante que celle des hommes.

Progressivement, cependant, on peut signaler trois évolutions massives. On dispose tout d'abord d'enquêtes plus scientifiques où le discours moralisateur s'étiolle pour s'attacher à la réalité du travail. Ensuite, des féministes écrivent sur le travail des femmes et sa réalité, voire se font ouvrière : Séverine, Caroline Milhaud et son livre *L'ouvrière* en 1907, Marcelle Cappy, Simone Weil en France ; Minna Wettstein-Adelt en Allemagne. Enfin, une écriture féminine ouvrière multiple éclot, comme dans le roman de Marguerite Audoux, *L'Atelier de Marie-Claire*, en 1920, qui est la chronique très vivante d'un atelier de couture et d'un milieu social ouvrier féminin, de ses patrons et de ses clientes. La tonalité très sensible de cette littérature du travail au féminin, qui entremêle difficultés de la vie personnelle et de la vie professionnelle, détermine son succès. On trouve aussi une écriture mémorielle et militante, celle des autobiographies britanniques, de Lucie Baud (très souvent citée), de Jeanne Bouvier, par exemple, et toute la presse d'usine ou militante.

On peut se demander si les représentations photographiques des ouvrières sont différentes de celles des hommes. Ces images sont prises dans des situations spécifiques : la pause d'un atelier, la sortie d'usine, la grève (et notamment la soupe communiste), la manifestation, les affiches de la Première Guerre mondiale de propagande ou pour récolter des fonds. Sur ces images, les tenues sont souvent soignées et les femmes en chapeau. Lorsqu'elles sont en habit de travail, on remarque que les femmes ajoutent simplement un tablier à leur vêtement quotidien et, mise à part la période de la Première Guerre mondiale, ne bénéficient pas de vêtement professionnel spécifique.

En conclusion, de nombreuses ouvertures étaient possibles. On pouvait comparer le fait d'être ouvrière avec le vécu des autres femmes du monde du travail, notamment les employées, les artisanes, les patronnes. Il était aussi possible d'évoquer la période suivante, la Seconde Guerre étant à nouveau un moment de reconfiguration du travail des ouvrières qui provoque la mise au travail plus massive et plus visible des femmes, notamment en Grande-Bretagne, mais aussi des migrations volontaires ou forcées.

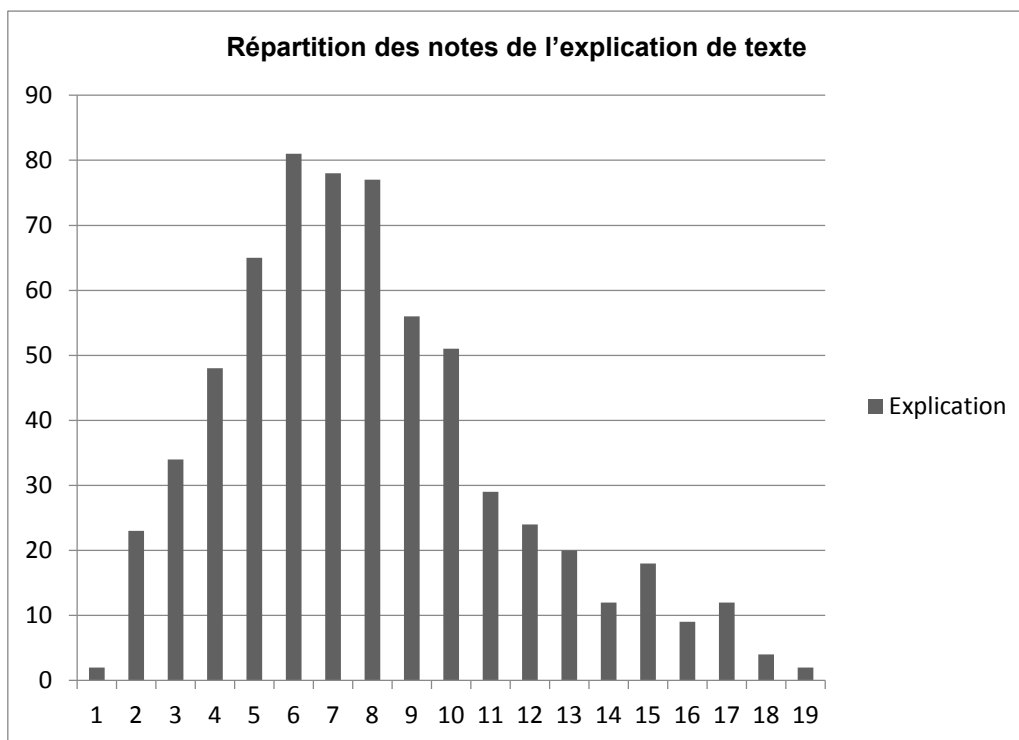
Le jury attendait des candidats la capacité à développer une argumentation sur toute la période, en soulignant les transformations et en nuanciant selon les espaces, en étant concret sur les situations de travail, tout en les rattachant aux problématiques sociales plus générales. Le sujet invitait à proposer une histoire des pratiques associée à une histoire des représentations des ouvrières.

**Pour le jury d'Histoire contemporaine,
Isabelle MORET-LESPINET et Xavier VIGNA**

EXPLICATION DE TEXTE

Rappel de la question d'histoire moderne inscrite au programme : « Le monde de l'imprimé en Europe occidentale (vers 1470 – vers 1680) ».

UN MEMOIRE SUR LES CONTINUATIONS DE PRIVILEGES DE LIBRAIRE (VERS 1670)



Ce rapport expose tout d'abord les principaux attendus du jury, puis évoque les défauts et les qualités des copies, avant de proposer un corrigé adapté aux connaissances attendues. Le jury est bien conscient de la difficulté particulière qu'ont rencontrée celles et ceux qui ont préparé le concours dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Aussi le rapport ne vise pas du tout à stigmatiser les candidats malheureux, surtout cette année, mais à rendre compte des notes attribuées et à aider les futurs candidats à préparer l'épreuve.

Remarques générales

Le jury a fait le choix de conserver l'orthographe originale du document proposé puisque le texte ne pose guère de problème de lecture : il ne comporte pas de termes techniques ou anciens et sa syntaxe est claire. Ce choix, qui permet de maintenir un peu de distance entre le document et les candidats, est cohérent avec la question au programme qui invite les candidats à s'interroger sur l'historicité des formes écrites. Les copies qui ont évoqué la coquille, soulignée par le jury dans le document et qui résonne ironiquement avec les développements de l'auteur sur la baisse de la qualité des impressions, ont été valorisées. Une copie a noté, par exemple, que « l'ironie se retourne contre Vitré qui laisse la coquille, alors même qu'il reproche aux autres textes de n'avoir aucune 'correction' (l. 43) ».

Le texte proposé touche à de nombreux aspects du programme (la situation de l'imprimerie parisienne au XVII^e siècle, la librairie européenne, l'histoire des débuts de l'imprimerie, etc.). On attendait dès lors une bonne maîtrise de ce contexte-là. Le document traite d'un moment particulièrement tendu de la librairie parisienne : la « guerre des privilèges » (Henri-Jean Martin), commencée dans les années 1640.

Bien qu'Antoine Vitré apparaisse largement dans l'historiographie sur les rapports entre la librairie parisienne et le pouvoir au XVII^e siècle (mais moins que la vedette Sébastien Cramoisy), il est toutefois possible de ne pas avoir relevé son nom. Dans ce cas, l'absence de connaissances sur l'auteur n'a pas handicapé les candidats qui ont pu raisonner pour proposer des hypothèses destinées à situer Vitré dans le monde de l'imprimerie de son temps grâce aux indications qu'il donne dans le texte à propos de lui-même.

Le jury attendait aussi une compréhension du caractère subtilement polémique du texte : il s'inscrit en effet dans un conflit qui traverse le monde de l'imprimé depuis plusieurs décennies. Les copies ne devaient pas se limiter à la seule explicitation du texte (par exemple : ici, l'auteur renvoie à...) mais devaient mettre en évidence la logique de sa démonstration, ainsi que la rhétorique utilisée par l'auteur. Dans le même état d'esprit, une distance critique vis-à-vis du récit historique produit par Vitré et des comparaisons qu'il développe avec la situation de l'imprimerie dans d'autres États a été appréciée – elle était en fait nécessaire pour une explication correcte du document.

Plus que le plan, c'est l'analyse fine du texte qui a retenu l'attention du jury, la formulation d'hypothèses, le recul critique sur le texte lui-même qui ne doit pas être pris pour argent comptant. Le jury ne s'est cependant pas interdit de sanctionner des plans absurdes et surtout... l'absence de plan, ou encore le non-respect d'un plan pourtant annoncé. En l'espèce, un plan épousant la progression du document était difficile à envisager, étant donné les redondances de l'argumentation. Le texte étant long et riche, tous les aspects ne pouvaient sans doute pas être traités avec la même intensité. Il revenait aux candidats d'en saisir les lignes de force et d'opérer des choix pertinents et justifiés.

Par ailleurs, même si le jury n'attendait pas des candidats qu'ils analysent chaque mot, certains nécessitaient d'impératives discussions. Voici une liste non exhaustive des termes dont il était attendu à la fois une définition et une analyse de leur usage dans le texte : Art ; Libraire/Imprimeur ; privilèges/continuation de privilèges ; Syndics ; Gens de lettres/Auteurs ; Missels/Bréviaires/Diurnaux ; la Compagnie des Usages.

Sans s'engager dans un fastidieux florilège, le jury insiste néanmoins sur l'importance du respect de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe. De lourdes fautes ont déparé un certain nombre de copies. Avis aux candidats de l'année prochaine : prenez le temps de vous relire, spécialement si vous vous savez fragile sur le plan de la correction de la langue.

Le jury a surtout été frappé par le grand nombre de copies trop courtes (moins de 10 pages), lapidaires ou partielles. Différentes raisons peuvent expliquer ce phénomène, mais le jury voudrait alerter sur la difficulté à manier le stylo, alors que le clavier s'impose de plus en plus comme mode d'intervention à l'écrit. Il faut dès lors rappeler l'importance de prendre des notes à la main (et pas sur ordinateur) pendant la préparation du concours, afin de s'entraîner à la graphie manuscrite : les candidats y gagneront en rapidité le jour de l'épreuve, mais aussi en lisibilité.

La méthode de l'explication de document n'est pas toujours maîtrisée. C'est particulièrement vrai pour l'introduction, pourtant relativement normée. Il n'est pas nécessaire de produire en ouverture du devoir une citation venant d'une autre source ou d'un auteur : la pratique de l'« accroche » est susceptible de détourner du cœur du texte plutôt que de l'illuminer par un autre éclairage ; elle risque aussi d'entraîner vers la dissertation. Mieux vaut donc s'en abstenir plutôt que d'en proposer une entrée en matière qui soit artificielle ou à côté du sujet. On a cependant pu lire d'excellentes accroches, entre autres l'une portant sur les Ballard qui s'arrogent progressivement le monopole de l'édition musicale. Une autre copie s'est appuyée sur un article de Jean-Dominique Mellot concernant le régime des privilèges de l'*Astrée* pour assurer que « la lutte contre les mauvaises éditions et les professionnels du livre malhonnêtes constituent deux enjeux centraux du mémoire rédigé par l'imprimeur-libraire parisien Antoine Vitré ». C'était une habile et pertinente manière de conjuguer

accroche et historiographie. Cependant, il n'est pas impossible du tout de commencer l'exercice en indiquant en une phrase sur quoi porte le texte, manière de cadrer d'emblée l'explication.

L'introduction doit en revanche impérativement comporter un passage sur l'auteur (ou des hypothèses permettant de le situer), un autre sur le statut et la destination du document, un autre encore sur le contexte – ce qui n'exclut pas, bien sûr, de revenir sur des éléments de contexte dans le développement. L'analyse, qui consiste en un résumé du texte en quelques phrases permettant d'en distinguer les articulations essentielles, n'est pas obligatoire, mais reste une bonne manière, pour les candidats, de s'assurer qu'ils ont bien compris le document dans sa logique propre. Il faut encore, dans l'introduction, proposer une problématique et annoncer le plan de l'explication. Une très bonne copie, après avoir introduit son propos sur les conflits qui opposèrent Molière à la communauté des libraires dans les années 1660-1670, précise que « ce texte de nature polémique, puisqu'il vise à définir l'avantage des continuations de privilèges, s'inscrit dans ces conflits internes au monde de l'imprimerie. Ayant pour but de convaincre, ce mémoire expose une situation de crise – dont il nous faudra vérifier la pertinence historique – pour en proposer une solution ». Après avoir détaillé le contexte de rédaction du mémoire, la copie propose assez logiquement sa problématique : « comment Antoine Vitré, en exposant dans un but polémique une situation de crise et sa solution, défend-il les intérêts d'une élite d'imprimeurs-parisiens ? ».

Trop de dissertations ont été marquées du sceau de la paraphrase, le texte étant en réalité essentiellement répété, sans que les problèmes qu'il pose aient été véritablement analysés. Les copies qui n'ont pas vu la dimension orientée du discours de l'imprimeur Antoine Vitré, et qui n'ont pas cherché à émettre des hypothèses sur le milieu socio-professionnel de ce dernier, sont ainsi passées à côté des enjeux du texte qui n'était pas une simple description de l'imprimerie parisienne. De nombreuses copies prennent ainsi prétexte de termes et de notions se rapportant au monde de l'imprimerie pour se lancer dans des développements factuellement exacts mais hors-sujet. Elles se trompent d'exercice en pensant qu'il s'agit de restituer le plus d'éléments appris au cours de l'année sans chercher à les organiser. Le jury déplore aussi qu'un certain nombre de copies n'aient pas affronté le document dans son intégralité mais aient proposé une succession de développements généraux à partir de tel ou tel mot ou phrase du texte. Enfin, l'insertion des citations dans le corps du texte n'est pas maîtrisée et s'apparente parfois à un copié-collé mal réussi. De nombreux candidats proposent ainsi un catalogue de citations, à peine commentées. Par ailleurs, les citations sont très souvent beaucoup trop longues, au détriment d'une analyse fine. Cependant, le jury tient tout autant à saluer le fait qu'il lui a été donné de lire des devoirs parfaitement problématisés et proposant d'emblée une vision critique pertinente du document. De même, un nombre non négligeable de candidats qui visiblement ne connaissaient pas Antoine Vitré ont été néanmoins capables de bien le situer et de formuler des hypothèses très ajustées sur le type d'intervention que représentait son mémoire.

La présence de l'historiographie a été très inégale dans les copies. Rappelons ici simplement qu'on ne peut se contenter de coucher sur le papier un nom d'historienne ou d'historien mais qu'il faut indiquer, même rapidement, ce qu'elles ou ils ont apporté sur le sujet qui conduit à les citer.

Si l'on en vient maintenant aux lacunes dans les connaissances, le jury a été étonné qu'assez peu de copies aient clairement expliqué ce que signifiait la continuation de privilège, et que le privilège de librairie lui-même n'ait pas été toujours défini avec rigueur, loin s'en faut. La connaissance de la Compagnie des Usages – ou, au moins, la signification historique du type de monopole organisé sous ce nom – a été aussi un élément discriminant dans la notation, tant il s'agit là d'un phénomène central, associant grands libraires et pouvoir. Une autre lacune, plus générale et souvent rencontrée, porte sur la dimension corporative de la Librairie : peu de copies ont su expliquer ce qu'était le « syndic » des libraires parisiens ; l'apprentissage, comme mode de régulation de la main d'œuvre n'est pas mieux connu. Le thème du « dérèglement », bien présent dans le texte, a conduit plusieurs candidats, dépourvus de regard critique sur la démonstration de Vitré, à l'idée très contestable que la politique de Colbert pouvait être assimilée à de la « dérégulation ». La contrefaçon reste pour trop de candidats une notion floue, mal mobilisée dans le commentaire. Enfin, le jury a observé un manque de culture

historique dans de nombreuses copies. Si les candidats ont souvent des connaissances sur le thème au programme, la période moderne est mal connue dans son ensemble et on regrette parfois une incompréhension quasi totale de la société de ce temps.

Les copies très bonnes, voire excellentes, n'ont cependant pas manqué. Elles ont réjoui le jury qui a apprécié des introductions pertinentes, des analyses fines et nuancées, des connaissances solides, un esprit critique, une bonne maîtrise de la technique du commentaire de texte. Une très bonne copie a remarqué ainsi que « l'argumentaire de Vitré navigue entre arguments relatifs aux mécanismes économiques et défense de l'intérêt général, mais c'est d'abord un plaidoyer *pro domo* car les mesures qu'il propose vont dans le sens des libraires et imprimeurs les mieux établis, qui ont à souffrir de la concurrence et des contrefaçons contournant leurs privilèges ». Une autre copie, après avoir mené une synthétique et excellente analyse de la situation économique de l'imprimerie française, évoque la façon dont Vitré « détourne l'argument de ses adversaires selon lesquels les monopoles créés par les privilèges ne contribuent qu'à faire grimper le prix des livres, au seul profit des imprimeurs et libraires ». Commentant l'analyse de Vitré, qui fait de l'inondation du marché par des produits de basse qualité la véritable cause de l'augmentation des prix des livres sous privilèges, la copie s'interroge : « il est possible de discuter du mérite de cet argument, mais au fond, en quoi est-il de nature à justifier ce que réclame Vitré, c'est-à-dire non seulement un maintien du régime des privilèges, mais encore son approfondissement grâce à un dispositif inédit, les "Continuations" ? ».

Proposition de commentaire

Introduction

Ce mémoire imprimé est un plaidoyer pour l'octroi de privilèges très étendus à un petit nombre de libraires parisiens. Il introduit au fonctionnement et aux conflits de la librairie parisienne au XVII^e siècle, ainsi qu'aux efforts de régulation de celle-ci par le pouvoir royal. On attendait des candidats que, à partir de la référence à la source du document présenté (mention « [s. l., s. d.] »), ils définissent le texte comme un imprimé, dont on ignore le nom de l'éditeur, le lieu et la date d'édition. On a valorisé les copies qui se sont saisies de cette mention pour proposer des hypothèses, la plus vraisemblable étant que l'auteur, en se définissant comme un imprimeur dans le texte, aurait imprimé lui-même ce document. Cependant, l'auteur n'était, pas un inconnu : Antoine Vitré est un imprimeur qui joua un rôle central dans la communauté des libraires et imprimeurs parisiens des années 1630 aux années 1670. Syndic en 1639 et 1643 (c'est-à-dire qu'il est à la tête de la communauté des maîtres imprimeurs et libraires, établie à Paris par les statuts de 1618, et qu'il doit veiller au bon fonctionnement des métiers du livre, qui doivent respecter la réglementation et ne pas imprimer de livres interdits), il est très protégé et favorisé par le pouvoir dont il est l'un des principaux interlocuteurs au sein de la communauté. Il a le titre d'imprimeur du roi « pour les langues orientales, hébraïque, chaldaïque, turquesque, persienne & caractères arméniens, samaritains & autres » dès 1630, et son chef d'œuvre reste la Bible polyglotte (imprimée en sept langues et en dix volumes) qu'il compose entre 1628 et 1645. Notable dévot, l'un des directeurs de l'hôpital général, proche de Port-Royal, il est également imprimeur de l'Église de France, associé à la manne que représente les monopoles d'éditions des textes liturgiques issus de la contre-réforme.

Ce qu'il importe de retenir pour l'analyse du texte tient en quelques lignes : c'est un professionnel (même sans connaître Antoine Vitré, les candidats devaient le souligner et ils disposaient d'éléments dans le texte pour le remarquer, cf. l. 93 et suivantes). D'autres indices permettent également de formuler deux hypothèses importantes pour la compréhension du texte : tout d'abord, l'auteur est d'un âge avancé (on le remarque à plusieurs expressions qui témoignent qu'il a connu des temps anciens) ; ensuite, il a une position institutionnelle confortable qui explique en partie son point de vue en surplomb. Donc : expertise, légitimité, autorité.

Interrogeons aussi le titre de l'ouvrage d'où est extrait le texte : « S'il est avantageux pour le public d'accorder aux Libraires des Continuations de Privileges, en l'estat que les choses sont à présent dans la Librairie ». Il s'agit d'une construction interrogative indirecte et elliptique qui annonce

un exposé dans lequel sera examinée une proposition. Raison pour laquelle le titre donné par le jury au document introduit la notion de « mémoire » : ce terme ne figure pas dans l'extrait à proprement parler mais il doit aider les candidats à inscrire le document dans un contexte d'écriture, à savoir les nombreux mémoires rédigés pendant tout le XVII^e siècle sur l'état de la librairie française et particulièrement parisienne. Antoine Vitré est d'ailleurs l'auteur de plusieurs de ces mémoires, dont il semble s'être fait une sorte de spécialité, ce qui correspond à la position sociale et politique privilégiée qui était la sienne. Les candidats devaient donc réfléchir, dans l'introduction, aux termes de ces deux titres : le caractère hypothétique de la formulation du titre de l'ouvrage est largement rhétorique, voire fictif, puisque le lecteur sait bien que l'auteur démontrera qu'il est avantageux pour le public d'accorder aux libraires des continuations de privilèges.

Le texte défend l'idée que, face aux désordres de l'imprimerie, il faut avoir recours aux continuations de privilèges, ce qui va de pair avec la limitation drastique du nombre d'imprimeurs. Le privilège de librairie est une lettre patente qui octroie un monopole temporaire pour l'impression d'un ouvrage à un libraire ou à un auteur (qui le cède à un libraire). Dans ce texte, il n'est question que des lettres émanant de la grande chancellerie de France et valant dans toute l'étendue du royaume. L'ordonnance de Moulins de 1566, qui généralise l'obligation de demander un privilège de librairie pour tout ouvrage nouveau, prévoit aussi qu'il n'est possible de demander une prolongation du privilège que si l'édition concernée se trouve augmentée, ou modifiée d'une manière ou d'une autre. Sinon, le privilège cesse. À partir des années 1630, comme l'a montré Henri-Jean Martin, le pouvoir royal, dans le cadre d'une politique visant à contrôler ce qui s'imprimait à Paris, a tendu à favoriser quelques grands libraires en leur octroyant des privilèges de longue durée. La prolongation des privilèges se situe dans la continuité de ces mesures. Les conséquences étaient importantes puisque, concrètement, après quelques années de protection par le privilège (entre cinq et dix ans), les ouvrages imprimés tombaient dans ce qu'on appellerait aujourd'hui le domaine public. Dans les années 1640, le conflit est grand entre d'une part la chancellerie, qui délivre des privilèges sur une durée de plus en plus longue (jusqu'à vingt ans) à des libraires parisiens les plus nantis (ceux qui sont proche du pouvoir) et, d'autre part, les parlements et les autres libraires qui s'élèvent contre cette politique. Après la Fronde, où tout ce système de contrôle a craqué, le conflit reprend, et ce texte est à mettre en rapport avec la tentative colbertienne de reprise en main du monde de l'édition à Paris qui prévoit une forte limitation du nombre d'imprimeurs, auxquels seraient réservés les privilèges. Ces projets, qui se traduisent en décisions (notamment en 1667) dont il est malaisé de savoir jusqu'à quel point elles ont pu être appliquées, avivent les tensions et génèrent des interventions telles que le « mémoire » d'Antoine Vitré. Il faut donc comprendre que ce texte prend parti et se place du côté des pouvoirs et des grands imprimeurs.

Parmi les éléments de contexte, nous attendions aussi quelques évidences : la mention du règne de Louis XIV et, en particulier, du rôle de Colbert dans la reprise en main des industries du royaume et la volonté de les contrôler (le texte y fait directement allusion, l. 22-23 : « en un temps où les Ministres secondant les intentions du Roy, travaillent avec tant d'application au rétablissement du Commerce & à perfectionner les Arts »). En revanche, dans l'introduction, il n'était peut-être pas utile de faire un état des lieux de l'imprimerie parce que certains éléments de cet état des lieux étaient utiles au développement et à l'analyse du texte et, en outre parce qu'il pouvait conduire à des digressions peu utiles pour la compréhension du texte.

À qui s'adresse le texte ? Il est imprimé, ce qui pourrait suggérer un large public, mais il est sans grand apprêt (cf. une coquille), ce qui l'apparente à l'un de ces écrits destinés à circuler au sein du monde du pouvoir. C'est bien à la chancellerie, et au conseil du roi, que se joue la destinée des continuations de privilèges. Imprimer le texte permet de lui conférer le caractère sérieux et lisible d'un document officiel.

Le texte commence par la description de la crise et de la décadence de l'imprimerie française (l. 1-31), avant d'en préciser les raisons (l. 32-58). Après avoir développé deux exemples (l. 59-104) qui appuient son propos, Vitré présente les privilèges et leurs continuations comme le remède à cette

crise, non seulement pour la protection économique de l'imprimerie française, mais aussi pour réguler la profession. Si l'absence d'analyse rigoureuse du texte n'a pas été pénalisée, les copies proposant des analyses bien conduites ont été valorisées.

Le plaidoyer de l'auteur en faveur des continuations de privilège et de la limitation du nombre d'imprimeurs prend la forme d'un récit opposant d'un côté des temps heureux et des lieux bénis pour le développement de l'imprimerie et, de l'autre, une situation présente de la librairie parisienne catastrophique pour tous. Le décryptage de ce récit, qui implique de présenter beaucoup de traits structurant la production et le commerce du livre au XVII^e siècle, permet de mettre en évidence la façon dont un imprimeur de renom défend ses intérêts en accompagnant la politique royale de ces années-là.

Afin de rétablir la puissance rhétorique du texte qui cherche à convaincre de la nécessité de réduire le nombre d'imprimeurs et de pratiquer les continuations de privilèges, il faut d'abord mettre en évidence le constat (orienté) sur lequel il s'appuie, avant d'examiner le récit historique hautement critiquable qu'il propose. Enfin, on interrogera les remèdes proposés par Antoine Vitré, qui doivent être inscrits dans un contexte politique, économique et social.

I/ Le « dérèglement si honteux et si étrange » (l. 8) de l'imprimerie parisienne et française

L'argumentation d'Antoine Vitré se veut raisonnée. Il s'appuie donc sur un constat. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ce dernier vise à légitimer sa proposition. Par ailleurs, il faut inscrire ce constat dans un contexte plus général et le rapprocher de nombreux textes de déploration sur l'état de l'imprimerie. Il était très important de prendre un peu de distance face au tableau de « l'état déplorable de l'imprimerie » dans les années 1660. En réalité, se plaindre de la situation lamentable de l'imprimerie est un lieu commun très répandu chez les imprimeurs et les auteurs. Un certain nombre de copies ont évoqué, dans cette veine, les *Adages* d'Érasme, exemple le plus connu. D'autres exemples pouvaient être mobilisés depuis Henri Estienne, *Plaintes de la typographie contre certains imprimeurs ignorans qui lui ont attiré le mépris où elle est tombée*, Paris, 1569 jusqu'à *L'orthotypographia* de Jérôme Hornschuch, en 1608. Ce lieu commun ne sert, en réalité, que les intérêts de quelques-uns.

A. Des imprimeurs en trop grand nombre

Vitré note « le grand nombre de toutes sortes de gens qui se font Maistres Imprimeurs » (l. 32-33) et « le nombre infiny de Libraires & d'Imprimeurs qui se sont établis dans Paris, & dans la plupart des autres Villes de France » (l. 106-107). Dans les deux paragraphes qui suivent, Vitré se plaint aussi du nombre d'ateliers : douze à quinze « autrefois », ils sont désormais « plus de quatre-vingts à present ». Ces chiffres méritaient d'être discutés. Les copies devaient souligner cet intérêt de l'auteur pour le constat chiffré et documenté, qui témoigne de sa bonne connaissance du milieu et qui permet de formuler l'hypothèse, même quand on ne connaît pas Antoine Vitré, qu'il était un habitué des rapports ou mémoires. Il fallait en outre souligner que ce genre de lamentation est très présent dans le discours corporatif artisan en général et correspond à une volonté de limiter la concurrence. Néanmoins, il y a bien une crise de la librairie parisienne à partir des années 1640, due au renchérissement du prix du papier ; elle a avivé, en effet, la concurrence entre imprimeurs. On sait que Paris comptait 176 presses en 1644 et 216 en 1666 (selon Henri-Jean Martin). Cependant, on peut douter que Vitré ait vraiment connu un temps où il n'y aurait eu que « trois libraires dans le Palais », c'est-à-dire dans les galeries du Palais de Justice où il y avait de nombreuses boutiques de libraires. En commentant ce passage, plusieurs candidats ont eu l'occasion de montrer leur connaissance de la géographie de la librairie parisienne, polarisée entre les libraires du quartier latin (dont Vitré) et ceux du Palais. La donnée la plus ferme sur ce sujet est l'effort continu, quoiqu'inégalement couronné de succès, du pouvoir royal pour diminuer le nombre de presses parisiennes à partir des années 1630.

Aux lignes 37 et suivantes, Vitré accuse des syndics d'avoir permis à des personnes de peu d'expérience de devenir Imprimeurs : des « Doreurs de Livres » (donc qui ne connaissent rien à l'imprimerie) dont les enfants deviennent précocement maîtres. C'est encore une critique de la dérégulation du métier puisque les statuts de la Communauté précisait que la formation d'apprenti, sous les ordres d'un compagnon, devait durer entre trois et quatre ans, avant que devenu compagnon, il ne reste encore trois ans sous les ordres d'un maître. L'accusation est forte car elle touche non seulement le fonctionnement du métier, mais aussi les syndics, c'est-à-dire ceux qui doivent veiller à l'observation de la réglementation par les imprimeurs. Vitré étant lui-même un ancien syndic, il désigne donc ses successeurs à la vindicte. Faut-il le croire ?

Avec le trop grand nombre vient aussi le procès en incompétence : « ils n'ont ny éducation ny estude » (l. 33-34) et « il y en a beaucoup qui ne lisent qu'à peine » (l. 115), renchérit par l'exemple donné de cette enseigne qui écrit « imprimery ». Une fois de plus, on retrouve un lieu commun très présent dans la littérature sur l'imprimerie depuis le début du XVI^e siècle. Toutefois, le définir comme un lieu commun n'exonère pas d'en évaluer la pertinence. Ainsi, Antoine Vitré lui-même ne connaissait pas le latin... et encore moins les langues de sa Bible polyglotte. S'il n'était pas exigé des candidats qu'ils fassent cette remarque ironique, un certain nombre d'entre eux ont proposé d'autres exemples d'imprimeurs non experts. Vitré oppose à cette incompétence l'habileté (l. 7) que suppose le métier qu'il fait.

B. Une production chère et de mauvaise qualité

Les conséquences d'un trop grand nombre d'imprimeurs (qui conduit beaucoup d'entre eux à peu imprimer) et de leur incompétence se traduisent par une production fautive (l. 5). Or si un imprimé est fautif, ce sont des exemplaires nombreux et partout diffusés qui sont eux aussi fautifs (« se répandant par toute la terre », l. 5-6). Le principal reproche adressé par Vitré aux imprimeurs de son temps – on le comprend en creux à la lecture de ce qu'il attend d'une vraie réforme de l'imprimerie (l. 12) – est que les livres sont mal imprimés et trop chers.

Vitré reproche également aux imprimeurs d'imprimer « toutes sortes de choses pour subsister » (l. 108) : il reprend ici une critique très répandue dans les nombreux mémoires sur l'imprimerie commandés dans les années 1640-1650 : les imprimeurs sont conduits à privilégier des objets qui rapportent mais qui sont peu considérés (placards, annonces, etc.). Vitré n'évoque pas l'effondrement quantitatif de la production de livres, qui est pourtant attestée. Sans doute les hommes du XVII^e siècle n'avaient-ils pas les moyens d'objectiver cette chute de la production.

Vitré affirme enfin que la situation de son temps produit un renchérissement du prix du livre (l. 12). On peine à le suivre ici et son seul véritable argument à l'appui de cette idée est que l'effondrement de la qualité des ouvrages parisiens conduit à l'importation massive de livres étrangers, chers en raison du prix du transport (l. 75-77). Certes, l'argument attire l'attention sur le fait que le prix du port était une variable importante du prix d'un ouvrage. Mais le succès des livres fabriqués en Hollande dans la France du XVII^e siècle prouve qu'en dépit du prix du transport, ils n'étaient sans doute pas massivement plus chers que les livres *made in France*.

C. La contrefaçon conséquence de la surabondance d'imprimeurs incapables

Antoine Vitré consacre à la contrefaçon une grande partie de son mémoire. Il développe tout d'abord une conception très moraliste de la contrefaçon : à le lire (l. 17, l. 19, l. 21, l. 24, l. 41), c'est parce que, de son temps, on a perdu tout sens de l'honneur, tout respect pour le travail d'autrui et toute « bonne foy », que la contrefaçon a pu s'installer comme une pratique courante. Il fallait souligner que l'analyse était un peu courte et que Vitré omet un élément fondamental dans son examen de la contrefaçon : si cette dernière s'est développée, c'est aussi parce qu'elle était l'unique moyen, pour certains ateliers, de survivre face aux quasi-monopoles détenus par les imprimeurs bénéficiant de privilèges. S'il n'en parle pas, c'est bien sûr parce qu'il défend les intérêts de ces

derniers. En se plaçant sur le terrain de la morale plutôt que sur celui de l'économie, il évacue un problème important : celui de la rentabilité des entreprises de l'imprimé.

Le verdict de Vitré est sans appel : « Le voisin à present contrefait hardiment le Livre de son voisin, avec de méchante lettre, sur de mcéchant papier, & sans aucune correction » (l. 42-43). L'auteur déploie ici tout un arsenal rhétorique pour insister sur le caractère honteux de la contrefaçon : le terme de « voisin » vient souligner que la contrefaçon gangrène les solidarités propres à la communauté des imprimeurs. On se déchire, on se fait des coups bas entre voisins, autant dire qu'on ne peut plus avoir confiance en personne. De même, le choix de l'adjectif « méchant » pour qualifier les lettres (c'est-à-dire les caractères) et le papier doit retenir l'attention. Ici, l'économie prend le dessus sur la morale : c'est pour des raisons de rentabilité que les contrefacteurs choisissent des caractères et du papier de mauvaise qualité.

Vitré approfondit la dimension économique de la contrefaçon dans les paragraphes suivants. Les lignes 51 et suivantes sont entièrement consacrées à la concurrence très forte qui oppose les imprimeurs entre eux : la rentabilité est cette fois au cœur du raisonnement. Selon Vitré, la contrefaçon apparaît comme une évidence pour tout imprimeur qui voudrait gagner sa vie vite et bien, car c'est alors la recherche du moindre coût qui prévaut. Il faut inscrire cette recherche dans un contexte multiple, que Vitré ne rappelle pas au demeurant : la hausse du prix du papier depuis les années 1630 (sachant que le papier a toujours représenté un coût important, jusqu'à parfois 60 % du prix de revient total d'un livre imprimé) et la nécessité de rentabiliser les frais de composition par l'augmentation des tirages. Toutefois, s'il ne détaille pas ce qui entrave la recherche du moindre coût, Vitré insiste sur la fréquente absence d'un élément décisif dans l'atelier typographique : le correcteur (l. 54 et l. 57). On peut s'étonner qu'il s'agisse de la seule référence à un métier concret de l'imprimerie. Vitré ne semble pas s'intéresser aux différentes étapes de la fabrication du livre et donc aux différents métiers impliqués dans la chaîne de production. En revanche, il valorise cette figure du correcteur qui a acquis de plus en plus de légitimité dans le monde de l'imprimé depuis la fin du xv^e siècle. La législation française exige depuis le milieu du xvi^e siècle qu'un correcteur soit présent dans chaque atelier ; plusieurs manuels de correcteurs sont parus au début du xvii^e siècle : voilà qui a affirmé le rôle central du correcteur dans la production de livres de bonne qualité. Mais – et c'est ce que rappelle Vitré – un correcteur, c'est un salaire supplémentaire, à nuancer néanmoins puisque les correcteurs, quant à eux, se plaignent justement d'être mal rétribués... Le jury a valorisé les copies qui ont indiqué que la contrefaçon n'était pas principalement interne à la communauté des libraires parisiens : les grands centres de contrefaçon se trouvent en province (à Rouen notamment) et en Hollande. Selon Vitré, le trop grand nombre d'imprimeurs nuit donc à la communauté tout entière et conduit à la ruine de la librairie parisienne, jadis si florissante.

II/ L'âge d'or de la librairie parisienne, et le modèle des bons voisins : des récits critiquables

A. L'âge d'or du xvi^e siècle

On pouvait remarquer que l'imprimerie était à peine centenaire que déjà les contemporains regrettaient le temps d'avant ! Dans le texte de Vitré, les références à une époque révolue sont nombreuses (« en ce temps-là, & long-temps depuis encore », l. 17), par exemple). L'écart entre le passé et le présent dans les pratiques du métier apparaît également dans l'opposition entre « brouillons » – terme à expliciter : il qualifie des fauteurs de troubles, qui divisent – et Anciens (« contraindre à present les brouillons à faire par force, ce que nos Anciens faisoient autrefois par honneur & par civilité », l. 45-46).

Antoine Vitré élabore le mythe d'un âge d'or dépourvu des défauts qu'il constate dans l'imprimerie de son temps, à commencer par la contrefaçon qui n'existait pas jadis selon lui (l. 18-19 « un Libraire bien éloigné de contrefaire le Livre d'un autre, il n'en avoit pas seulement la pensée »). On a valorisé ici les copies s'insurgeant contre cette idée que la contrefaçon n'aurait été développée qu'au xvii^e siècle. Pour la France, les exemples ne manquent pas dès le xvi^e siècle (Louise Labé,

Pierre de Ronsard, etc.). En réalité, les contrefaçons sont nées avec l'imprimerie, et il importait de le rappeler. On en a des exemples aux Pays-Bas dès la fin du xv^e siècle ; la *Weltkronike* de Nuremberg a aussi fait l'objet de contrefaçons, par exemple. Il faut donc bien montrer que ce discours sur les temps heureux de l'imprimerie ne repose pas sur des faits avérés mais sert la rhétorique de l'auteur qui peut ainsi d'autant plus critiquer les pratiques des imprimeurs de son temps. Outre l'absence de contrefaçons, Vitré veut également mettre en évidence « l'honneur » qui était alors attaché au métier d'imprimeur. Le terme revient à plusieurs reprises dans le texte (l. 7, l. 15, l. 46). Il renvoie à une position privilégiée qui aurait donc été celle des imprimeurs. Une fois de plus, un recul critique était attendu ici : au xvi^e siècle, le métier d'imprimeur n'était pas également honorable pour tous puisqu'il existait de pauvres imprimeurs. Les pratiques commerciales à la limite de la légalité étaient monnaie courante. Vitré établit en outre une liste de quelques imprimeurs qui lui semble témoigner de cet âge d'or de l'imprimerie (l. 15-16). Le jury n'attendait pas des candidats qu'ils identifient les cinq noms mentionnés. Toutefois, « les Estienne » devaient leur être familiers et donc susciter quelques commentaires. Par le biais de la famille Estienne, il devenait possible d'interroger cette liste : Antoine Vitré ne cite-t-il pas les imprimeurs qui sont les mieux dotés socialement, par exemple ceux qui sont imprimeurs du roi ? À nouveau, l'auteur dresse un portrait social des imprimeurs très partial.

B. L'heureux temps des compagnies bénéfiques à tous ?

Le système des compagnies s'était mis en place sous Henri III ; il plonge ses racines dans cet âge d'or inventé par Vitré, et s'est renouvelé, tout en étant contesté, durant toute la première moitié du xvii^e siècle. Les compagnies sont des associations rassemblant quelques gros libraires afin de prendre en charge d'énormes contrats portant sur les ouvrages issus du concile de Trente. C'est là le principal moyen utilisé par le pouvoir royal pour influencer sur les libraires parisiens, en choisissant pour se faire des fidèles. Ces monopoles ont été dénoncés comme tels à chaque fois. Ils sont probablement en renégociation au moment du mémoire de Vitré.

Au xvii^e siècle, le progressif cloisonnement des marchés entre nations est la principale raison de la moindre exportation de ces produits, qui restent d'un très bon rapport. À propos des Bréviaires, on a valorisé les devoirs sachant définir « des Livres tout noirs » (l. 69-70) qui s'opposent aux « livres en noir et rouge » que sont les Bréviaires – un point qui n'était cependant pas essentiel pour la compréhension du document. Mais les candidats devaient pouvoir définir les bréviaires et les diurnaux comme des livres liturgiques.

La compagnie des usages permettait de traiter un aspect important du programme : la question de l'organisation collective de la production imprimée. Elle rassemblait plusieurs imprimeurs et bénéficiait d'un privilège royal pour éditer les bréviaires et missels réformés par le Concile de Trente, à partir de 1585. Après quelques péripéties, elle est recrée par Richelieu qui y place, avec un privilège pour 30 ans, les libraires favorisés du pouvoir comme Gabriel Cramoisy, Antoine Vitré et Etienne Richer. Vitré fait donc l'apologie d'un système auquel il participait et qui lui était favorable. Quant à Christophe Plantin (l. 66), grand libraire anversois et imprimeur de Philippe II, il est l'une des vedettes du programme : on s'attendait à ce que les candidats sachent que s'il était bien originaire de Tours, il s'était fixé à Anvers, et, même s'il a eu un temps une succursale parisienne, il ne peut pas vraiment être compté au nombre des libraires de la capitale, surtout dans une évocation d'une supériorité française...

C. Les modèles étrangers

Aux yeux de Vitré, il ne faut pas seulement se tourner vers le passé pour trouver un modèle de fonctionnement vertueux du monde de l'imprimé. Les pays voisins peuvent fournir des perspectives intéressantes. La Hollande est ainsi désignée comme le lieu qui se rapproche le plus du bon vieux temps de l'imprimerie française (l. 24). Certes, en Hollande, le renouvellement des privilèges était admis ; et si parfois des privilèges perpétuels étaient accordés, cette pratique était exceptionnelle. Cependant la politique hollandaise visait plutôt à éviter les situations de monopole et, de fait, les États

ont fini, au cours du XVII^e siècle, par cesser d'attribuer des privilèges aux livres qui se vendaient le plus (les livres religieux en particulier). En tout cas, cet éloge de la Hollande devait provoquer l'étonnement des candidats, la librairie hollandaise du XVII^e siècle tirant une large part de sa prospérité de la réédition sans permission des succès français.

L'Angleterre et l'Allemagne (I. 28) sont évoquées rapidement par Vitré comme de possibles modèles, en particulier pour leur législation qu'il juge plus sévère que celle de la France et qui prévoit de fortes peines pour les contrevenants (I. 29-31). En Angleterre, on sait que le *Stationers' Register* conserve les privilèges qui, depuis les *Royal Injunctions* de 1559, sont délivrés par les autorités compétentes au nom de la reine. Il est vrai que des peines conséquentes étaient prévues pour les contrevenants. Jacques I^{er} (1603-1625) renforça le rôle de la *Stationer's Company* en abrogeant les privilèges établis au nom de certains (pour les almanachs, les psautiers, les ABC : autant dire pour des ouvrages qui représentaient une valeur considérable !), puis en les octroyant de nouveau, mais cette fois à perpétuité, et au seul bénéfice de la *Company*. Ce système permettait à la fois la domination de la communauté par un petit nombre de gros libraires et la redistribution du travail à beaucoup de libraires modestes. Mais la *Company* vit son rôle réduit par le *Printing Act* (ou *Licensing Act*) de 1662. Il est difficile de savoir ce que Vitré a précisément à l'esprit. Une chose est certaine cependant : en Angleterre, le nombre de maîtres imprimeurs demeura très maîtrisé au long du XVII^e siècle. En Allemagne, la situation est très variable, car les statuts diffèrent selon les États. Ici, Vitré semble ne pas vouloir entrer dans le détail (« il y en a des exemples » souligne-t-il... sans les préciser !), peut-être parce qu'il ne les connaît pas lui-même. En tous les cas, la multiplicité des juridictions liée au morcellement politique favorisait la réédition rapide sans l'aval de l'éditeur initial.

La référence à l'Espagne est plus documentée et pose d'autres problèmes. Vitré en use pour montrer que la Bible voulue par Philippe II témoigne de l'excellence des Français dans le domaine de l'imprimerie (et de la nullité des Espagnols sur laquelle on attendait que les candidats adoptent un point de vue nuancé, même s'il importe de noter la crise traversée par les imprimeurs de la péninsule Ibérique au XVII^e siècle). Mais il omet de signaler les conséquences de la politique du roi d'Espagne qui, en accordant au monastère de l'Escorial le monopole de la vente des livres liturgiques (évoqué par Vitré I. 61-62) et en donnant à Christophe Plantin l'exclusivité en ce qui concerne l'approvisionnement des États du roi d'Espagne en bréviaires, missels, diurnaux, cédait deux exorbitants privilèges au détriment des libraires et imprimeurs castillans. En réalité, la crise espagnole doit beaucoup à la politique royale en matière de privilèges.

L'âge d'or de Vitré – auquel il se garde de précisément se référer – peut être précisément situé : les années 1630, quand le pouvoir royal favorisait en effet fortement quelques gros libraires par l'octroi des imposants marchés du livre religieux et par des privilèges avantageux. Vitré s'est établi à ce moment-là, et a prospéré dans la proximité au pouvoir royal. La Fronde et ses suites, la contestation vive de la domination sur la communauté de personnages tels que Vitré, ont affaibli peut-être la position de ce dernier, qui doit sans cesse lutter pour conserver sa position. Le mémoire qu'on lit participe de cet effort dans le contexte de la remise en ordre du monde de la librairie par Colbert.

III/ L'appel au pouvoir

A. Les enjeux de la régulation de l'imprimerie

Au seuil de son mémoire (I. 1-3), Vitré fait le constat solennel de la place centrale acquise par l'imprimerie dans la société du temps, un constat que l'historien ne peut que valider. Dans le domaine des arts et des sciences, des formes de circulation manuscrite se perpétuent, mais l'imprimé joue un rôle majeur non seulement dans la mise en circulation des arts et des sciences, mais dans leur établissement. L'imprimé est également un élément essentiel dans la vie de la religion catholique et dans les pratiques de dévotion. Quant aux « loix », on ne peut que confirmer le choix des pouvoirs de mobiliser l'imprimé pour faire connaître leurs décisions. De ce fait, si fortement investi par les autorités, l'imprimé ne saurait être un lieu du désordre (cf. aussi I. 125-126).

Vitré écrit aussi craindre que la situation actuelle de la librairie parisienne ne soit dommageable pour ce qu'il appelle « le public » (l. 49) dont il affirme qu'il souffre de cette situation. Une réflexion devait être engagée sur ce terme, d'autant plus que Vitré le complète par la précision « principalement aux Gens de lettres ». On peut penser que le public désigne ici le lectorat dans son ensemble dont il faut cependant extraire un groupe spécifique, qui mérite toute l'attention des imprimeurs : les gens de lettres, c'est-à-dire le monde du savoir. Mais le terme « public » renvoie bien aussi à la chose publique, qu'il convient de favoriser.

La multiplication des imprimeurs sans le sou génère une masse de professionnels prêts à « imprimer toutes sortes de choses pour subsister » (l. 107-108) c'est-à-dire des libelles. La Fronde est encore dans toutes les mémoires – un moment de politisation de l'imprimé dans une crise politique mais non sans lien avec la mauvaise conjoncture économique que connaît le secteur, qui conduit à imprimer à la va-vite de l'actualité politique d'un bon rapport. L'insistance sur le désordre dans l'imprimé résonne ainsi dans le texte comme le rappel du désordre majeur de la guerre civile.

B. La déjà longue histoire des efforts de contrôle de l'imprimé par le pouvoir royal

Vitré souligne d'emblée que « régler l'exercice » de l'imprimerie (l. 3-4) est une préoccupation royale. On attendait ici que les candidats rappellent, sans s'y noyer, les principales mesures adoptées par la monarchie : mesures de protection des libraires fidèles grâce au privilège dès le début du 16^e siècle, comme on l'a dit, puis efforts de censure liés aux conflits religieux et, enfin politique décidée de la monarchie absolue à partir des années 1620-1630. Vitré suggère l'efficacité très relative de cette législation (l. 122-125). C'est encore une affirmation à discuter. Dans le paysage français et européen, Paris fait figure de ville plutôt bien tenue en main par le pouvoir en ce qui concerne le contrôle du monde de l'imprimé. Les efforts de nouveaux venus pour s'établir signalent sans doute que la librairie reste une activité rentable. Les solutions de Vitré reprennent les dispositions qui avaient été plus ou moins aisément mises en place sous Richelieu, et qui sont réactivées et durcies par Colbert à la fin des années 1660. Les suggestions de Vitré (réduction du nombre d'imprimeurs et continuations de privilèges) sont les solutions du pouvoir dans ces années-là. Il n'était pas nécessaire de connaître précisément la politique de continuation de privilèges menée dans les années 1660 pour pouvoir situer les préconisations de Vitré dans une tradition de l'action monarchique.

Sur le point précis des continuations de privilèges, Vitré propose, parmi les « différents secours » (l. 9), celui qui lui semble « le plus efficace ». Il n'hésite donc pas à revenir sur sa proposition à intervalles réguliers dans son texte (« faire jouir les Libraires de Privileges que le Roy a la bonté de leur accorder, & de leur en donner mesme des Continuations si sa Majesté juge qu'ils en ayent besoin » (l. 10-11) ; « avoir recours à des Continuations de Privileges » (l. 44) ; « je repete hardiment qu'il faudroit accorder des Privileges & des Continuations » (l. 106-106)). En fait, les continuations existent plus ou moins depuis qu'il y a des privilèges, mais les conditions pour obtenir un tel renouvellement ont varié. Ce qui émerge en opposition à la politique active menée, avec les privilèges, par le pouvoir royal pour favoriser certains libraires est la revendication par ceux qui n'en bénéficient pas que toute continuation soit proscrite.

C. Vitré l'un des imprimeurs qui méritent de faire partie des heureux élus.

Le mémoire en lui-même, comme conseil adressé au pouvoir, est un rappel du passé d'Antoine Vitré comme responsable de la communauté, au plus loin des mauvaises pratiques de ceux qui lui ont succédé à la charge de syndic. Il insiste sur la qualité de son travail en se proposant en « exemple » (l. 93) et en citant l'impression qu'il a donnée du « Cours Civil de Godefroy en deux volumes in folio » (l.94). Si le jury n'attendait pas de précision sur la nature de ce texte, les candidats pouvaient néanmoins commenter son grand format. Le « Cours civil de Godefroy » a donné lieu à des contrefaçons qui ont eu pour effet paradoxal le renchérissement des prix de la première impression. Le mécanisme détaillé par Vitré, que peu de copies ont expliqué correctement, est le suivant : la contrefaçon, parce qu'elle est de mauvaise qualité, permet finalement à l'édition originale de se

présenter sous son meilleur jour. Les prix auxquels il fait référence sont explicites : la première édition du Godefroy était vendue 18 francs (« que je ne vendois que dix huit francs » : il insiste sur le bas coût de cet ouvrage et sur son rôle dans la détermination du prix) ; après la diffusion des contrefaçons lyonnaises et hollandaises, les libraires les vendent deux fois plus cher ; quant à une impression particulière qu'il fit de ce texte (« sur de plus grand papier »), le prix est passé de 30 francs avant les contrefaçons (« dix écus ») à cent après leur diffusion. Cette analyse témoigne de l'attention que l'imprimeur porte aux mécanismes économiques qui concourent à l'établissement des prix ; signe manifeste (parmi d'autres dans le texte) que Vitré fait bien partie des libraires constamment favorisés, jusque dans cette période.

Conclusion

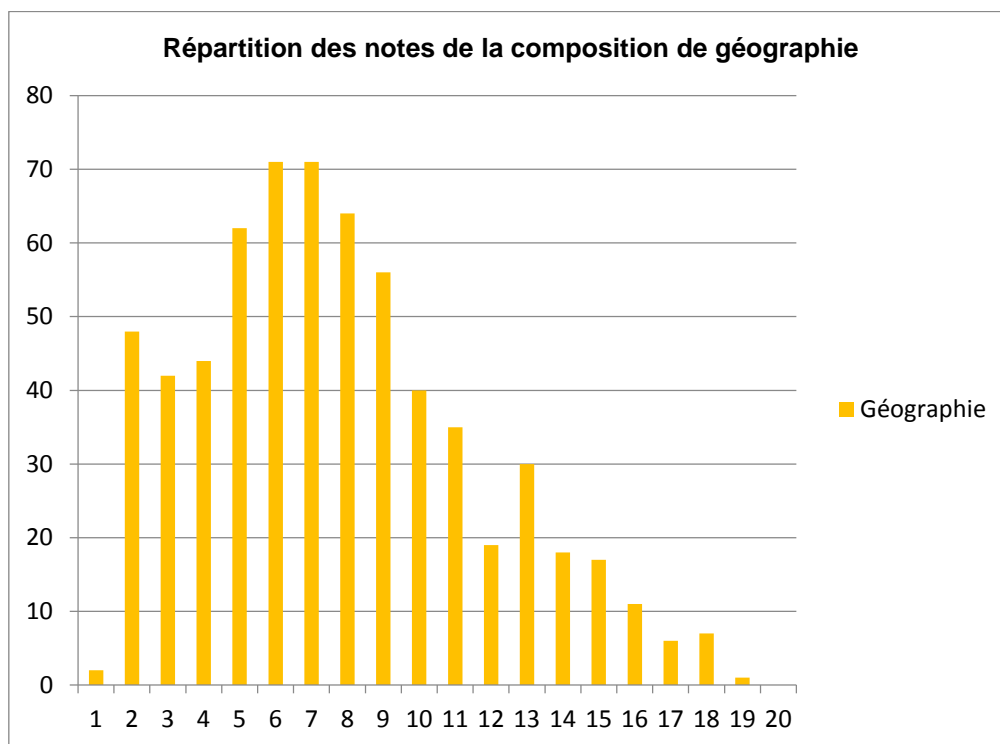
Dans son mémoire, Antoine Vitré prend résolument parti pour la continuation des privilèges qui faisait l'objet, depuis plusieurs années déjà, de virulentes contestations dans les milieux des imprimeurs. Le texte montre combien la librairie est un domaine de l'économie qui est administré – plus que d'autres, du fait de l'enjeu politique du contrôle de la circulation des livres. Le mémoire de Vitré montre toute la part que prirent des libraires dans cette administration. Son argumentation n'est pas toujours dénuée d'une certaine mauvaise foi. À plus d'une reprise, il tord la réalité pour démontrer que la situation de crise que connaît l'imprimerie repose sur les mauvais usages des privilèges par ses contemporains et sur les contrefaçons qui se multiplient. Le texte est donc une réponse au conflit, en même temps qu'il le manifeste. Les statuts de 1686 joueront un rôle important dans la poursuite de l'encadrement de la profession et sa stabilisation.

**Pour le jury d'Histoire moderne,
Florence ALAZARD et Nicolas SCHAPIRA**

COMPOSITION DE GEOGRAPHIE

Rappel de la question de géographie thématique inscrite au programme : « Les espaces ruraux en France »

Paysages et recompositions des espaces ruraux en France



Le choix du sujet

Le sujet proposé lors de la session 2021 s'inscrit pleinement dans le champ d'étude fixé par la lettre de cadrage de la question « Les espaces ruraux en France » : en effet, les recompositions et les paysages apparaissent en filigrane dans les enjeux d'aménagement, les stratégies des acteurs, les usages, les pratiques et les représentations des espaces ruraux, les fonctions (de la fonction productive à la fonction patrimoniale), les processus de périurbanisation et de rurbanisation, notamment. En outre, les paysages ruraux figurent dans les programmes scolaires à travers les thématiques suivantes : habiter les espaces de faibles densités en classe de 6^e ; les ressources en classes de 4^e et de Seconde (le paysage peut en effet constituer une ressource à mettre en valeur ou à protéger) ; les atouts des espaces de faible densité en classe de 3^e. Quant aux recompositions, elles sont explicitement citées dans le thème transversal de la classe de 1^{ère} (« Les dynamiques d'un monde en recomposition »). Enfin, sur le plan méthodologique, l'analyse des paysages est en outre « une tâche à laquelle le professeur de géographie doit initier ses élèves car c'est bien souvent leur premier contact avec une réalité géographique » (*Eduscol*)². Le sujet ne pouvait donc surprendre les candidats puisqu'il permettait d'aborder une grande diversité de thèmes ayant trait aux espaces ruraux français.

Le sens du sujet

L'espace rural est classiquement défini de façon qualitative : espace de faible ou de moindre densité par rapport à l'espace urbain, dans lequel prédominent les éléments « naturels », en

²<https://eduscol.education.fr/histoire-geographie/se-former/actualiser-et-approfondir-ses-connaissances/par-theme-en-geographie/geographie-thematique/les-paysages.html>

particulier végétaux et forestiers dans les milieux tempérés³, et où la fonction agricole a une emprise variable. Le sujet invitait à aborder les principales recompositions affectant les espaces ruraux, en lien avec leurs acteurs, et à proposer une analyse des conséquences paysagères de ces mutations. Réciproquement, les perceptions que les populations et les acteurs de l'aménagement nationaux ou locaux ont des paysages ruraux, déclenchent, accélèrent ou limitent les recompositions spatiales. La mention de cette réciprocité de relations était attendue et les bonnes copies se sont attachées à la démontrer. En outre, celles-ci ont axé le raisonnement autour du binôme recompositions/paysages, tout en se concentrant sur les aspects essentiellement visuels liés aux recompositions. Le jury a par ailleurs valorisé dans sa notation les croquis soignés, bien reliés au sujet, servant réellement la démonstration et comportant des localisations diversifiées et précises ; et ce d'autant plus que le sujet portait sur la France. Il a été sensible aux copies utilisant un vocabulaire géographique maîtrisé, en lien par exemple avec le cadre naturel ou les dynamiques démographiques.

Le jury a apprécié les quelques approches épistémologiques relatives au paysage. Cependant, trop de copies ont omis de proposer une réflexion épistémologique sur la période vidalienne de l'institutionnalisation de la géographie française, pour laquelle le paysage était une entrée. En revanche, l'acception métaphorique du paysage tel le paysage politique, n'avait pas lieu d'être ici. Pour certains candidats, le paysage est uniquement rural ou présent en milieu rural. Or, les paysages urbains existent aussi. Et la Mission Racine, évoquée de façon récurrente, relève de paysages urbains, et non de recompositions de paysages ruraux. En outre, un paysage « ne souhaite » ni « ne veut » rien : la question de l'intentionnalité, souvent évoquée, n'a pas de sens pour le sujet. Le paysage est lié à celui qui le perçoit et l'interprète.

Si les termes du sujet ont été souvent correctement définis, seules les meilleures copies ont su les articuler et interroger la réciprocité entre paysages et recompositions des espaces ruraux tout au long de la composition, et non uniquement en introduction. Trop souvent, les copies se contentent de remplacer « espaces » par « paysages », ce qui entraîne une approche trop large traitant des dynamiques des espaces ruraux en général. Le paysage, résultat visible des pratiques humaines, fait appel aux sens, tandis que l'espace existe sans la présence humaine, les deux termes n'étant pas substituables. Dans certaines copies, la notion d'identité a même été mobilisée et s'est substituée à celle de paysage, sans être définie et/ou interrogée. Trop souvent, les candidats projettent leurs propres représentations au lieu de partir d'éléments factuels et objectifs. Les espaces ruraux sont ainsi souvent perçus comme des espaces « vides », sans que ce terme soit discuté et/ou critiqué. Le jury a aussi remarqué le manque de nuance dans le propos de beaucoup de devoirs. Ainsi, néo-ruraux et anciens ruraux sont forcément en conflit, l'agriculture pollue, l'État préserve, le littoral est bétonné, la moyenne montagne est abandonnée, la route détruit le paysage, et les éoliennes aussi... Trop peu de candidats ont évoqué l'éventualité que les départs hors des villes puissent être motivés par autre chose que la recherche du bon air et d'une vie meilleure à la campagne, tel que le coût du foncier par exemple. De la même façon, les transitions agricoles en cours ne semblent envisagées que dans la perspective du développement durable, et jamais dans l'éventualité de rendements plus importants.

Les bons candidats ont su mobiliser les grands enjeux géographiques contemporains pour éclairer le sujet : effets de la mondialisation sur les dynamiques agricoles et leurs conséquences paysagères, dynamiques démographiques, périurbanisation dans sa complexité, notion de paysage dans son ancienneté géographique, interactions entre paysages et systèmes productifs agricoles et non agricoles. Le jury a particulièrement apprécié les copies détaillant les mutations agricoles depuis la fin du XIX^e siècle pour expliquer les paysages, tout en questionnant le rôle des acteurs et en jouant sur les échelons d'analyse. Le jury attendait des précisions sur le remembrement, en lien avec les

³ « Les espaces ruraux sont des espaces anthropisés, profondément modifiés par les sociétés, sans être pour autant entièrement artificialisés », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espace-rural-espaces-ruraux>, 2020.

grands types de structures agraires (expression ignorée bien souvent), et sans contresens : trop de compositions ont expliqué, à tort, que le remembrement avait transformé des paysages de bocage en paysages d'openfield dans le Bassin parisien. De même, beaucoup de confusions ont été dommageables, par exemple entre « rural » et « agricole ». Bien souvent, trop peu de facteurs de recomposition des paysages ont été mobilisés. On regrette vivement que les copies n'aient pas plus précisément analysé les changements de morphologie des paysages et qu'elles n'aient pas suffisamment étudié les interactions entre ces changements et les processus majeurs de recomposition de l'espace, en montrant qu'ils opèrent du global au local. Encore, la dimension environnementale des paysages a été trop souvent passée sous silence : les recompositions de l'espace rural se marquent aussi dans les changements de végétation et la capacité des paysages à rendre des services écosystémiques.

L'épaisseur historique a également fait globalement défaut dans la majeure partie des copies car beaucoup de recompositions décrites se limitent à une étude démarrant aux années 1980 ou, au mieux, aux années 1960. L'exode rural, la périurbanisation, les mobilités, les évolutions des systèmes productifs invitaient à évoquer une profondeur historique sur différents pas de temps. Les paysages ne sont pas souvent décrits, ce qui aurait permis de montrer leur complexité puisque s'y superposent les traces de nombreuses activités passées : anciennes terrasses sur les versants de montagne, différentes générations d'établissements industriels, par exemple. Par ailleurs, l'angle morphologique des paysages a très rarement été pris en compte ; le paysage est trop exclusivement abordé en tant que support d'activités.

Erreurs, défauts récurrents et attentes du jury

Une composition de géographie s'appuie sur des localisations géographiques précises, des mentions d'institutions ou de dispositifs qui permettent les jeux d'acteurs, ainsi que des données chiffrées. Ces éléments, valorisés par le jury, sont à préciser dans le développement des exemples. Les données fantaisistes ont été fréquentes, telles des densités des espaces ruraux variant de 0 à 300 hab/km². On peut également s'inquiéter de la faible maîtrise des ordres de grandeur : milliers, millions et milliards sont utilisés sans grande réflexion, hectare et kilomètre carré sont mobilisés de façon souvent aléatoire, tout comme les chiffres donnés pour des taux de croissance. De fait, la relativité des chiffres est exceptionnellement envisagée par les candidats.

En termes d'aménagement du territoire, des confusions fréquentes sont apparues entre les Parcs naturels régionaux (PNR) et les Parcs nationaux. Surtout, la préservation et la protection des paysages sont assimilées à une « mise sous cloche » (expression à bannir), ainsi qu'à un immobilisme. Ceci donne lieu à des développements sur des paysages figés, ignorant ainsi le caractère dynamique pourtant fondamental dans l'analyse (évolutions de la faune et de la flore, effondrement annuel de pans entiers de parois rocheuses...). Évoquer les PNR et les Parcs Nationaux permettait ainsi de réfléchir aux temporalités, ce qui était attendu par le jury.

L'Outre-mer est le grand absent des copies, comme si les espaces ultra-marins n'affichaient ni paysages ruraux ni recompositions rurales. Cette absence révèle souvent un manque de connaissances. On ne peut écarter du propos les outre-mer au motif que « leurs paysages sont trop exotiques », que « leurs politiques sont trop spécifiques » ou parce que les dynamiques de ces territoires sont trop « différentes ». Par ailleurs, certaines formulations, trop rapides, ne peuvent être acceptées (la Guyane intégrée dans la catégorie "paysage vide" ou encore Mayotte dont le paysage serait « vide d'hommes »). Les espaces ruraux d'Outre-mer ont justement des caractéristiques économiques, démographiques, climatiques, agricoles originales qui participent à des recompositions spatiales et paysagères tout aussi particulières : paysages en évolution de la canne à sucre ou lieux de l'agritourisme, par exemple.

Certains défauts liés à des problèmes de méthode et d'équilibre dans la dissertation apparaissent néanmoins de façon récurrente. Si les différents « temps » de l'introduction sont identifiables (accroche, définition des termes, des thèmes et du sens du sujet, annonce du plan), les

introductions elles-mêmes perdent parfois leur fonction, se diluent dans des réflexions qui auraient plus leur place dans une partie de développement ou ciblent mal les termes essentiels de paysages et de recompositions. Si l'espace rural a généralement été défini de manière satisfaisante, il est regrettable que les conseils du rapport 2019 n'aient pas été pris en compte par certains candidats quant à la vision, parfois caricaturale, de l'opposition binaire entre Bernard Kayser et Roger Béteille.

L'amorce de la dissertation est un élément important, souvent révélateur de la qualité de l'ensemble de la copie. Le jury a apprécié les accroches évoquant des apports culturels de documentaires, de films, de la littérature, de labels Unesco, de comparaison de paysages ruraux à partir de cartes postales. Néanmoins, cet apport s'arrête parfois à l'amorce et ne se retrouve plus ensuite dans la copie. Par ailleurs, certaines formulations de problématiques sont trop larges ou à la limite du compréhensible. Par ailleurs, les liens logiques entre les parties sont parfois flous, les conclusions ne font souvent qu'offrir un résumé de la composition. Quant à la typologie, elle fut rarement présente alors que le sujet s'y prêtait aisément. Lorsqu'elle a été proposée, l'exercice était peu maîtrisé : toute typologie nécessite des critères et de nouveaux exemples (et non une reprise d'exemples préalablement abordés).

Enfin, de très nombreuses copies sont émaillées de fautes d'orthographe, de syntaxe, de grammaire et de conjugaison, notamment le participe passé. Les prénoms d'auteurs ont parfois été écorchés : Robert Béteille au lieu de Roger Béteille ; Roger Chapuis pour Robert Chapuis ; Françoise Cognard souvent affublée de nombreux prénoms, à l'exception du sien... Le jury rappelle donc aux candidats la nécessité de bien mémoriser les prénoms ou initiales des auteurs lors de leur préparation, de même que l'orthographe des noms de famille. Les noms propres géographiques sont aussi régulièrement erronés, ce qui ne peut guère être accepté à ce niveau de concours. Le jury insiste donc sur la nécessaire relecture du devoir afin d'éviter des fautes d'expression faciles à corriger (pluriels, accords...) et des formulations souvent involontairement maladroites, ou incompréhensibles en raison de l'absence d'un mot.

Lorsqu'un fond de carte est fourni, il est très utile et vivement recommandé d'en faire usage. Trop peu de croquis de synthèse ont été proposés. Le jury a donc valorisé les copies qui s'attachaient à proposer un croquis de synthèse fondé sur la réciprocité du lien entre les paysages et les recompositions spatiales, et non un croquis sur les espaces ruraux français en général. Enfin, les localisations elles-mêmes ont été trop souvent fantaisistes : le Rhône à Strasbourg ; Poitiers sur la Loire ; Rennes et Nantes interverties ; Clermont-Ferrand au nord du Massif Central ; le Jura en Bourgogne ; Montpellier à la place de Marseille ; la Polynésie à Mayotte ; Lille et Strasbourg loin de la frontière... Les croquis intermédiaires (et, nécessairement, le croquis de synthèse) visent à améliorer la clarté du propos et contribuent à la démonstration. Puisqu'ils ont une réelle finalité, ils ne doivent pas consister en de simples croquis de localisation mais doivent être explicitement reliés au sujet, en particulier au paysage, lequel est trop souvent oublié dans les légendes. Rappelons que toute production graphique doit être référencée et commentée dans la copie, dans le but d'appuyer le raisonnement géographique. Certains croquis appris par cœur ont été maladroitement plaqués sur le sujet, sans lien avec la réflexion mise en place dans la dissertation. Ils concernent alors les espaces ruraux, non pas les paysages. Trop de croquis sont par ailleurs mal réalisés et incomplets, ce qui souligne un manque de maîtrise des règles de sémiologie graphique.

Les termes du sujet

Le paysage est un concept polysémique qui a évolué au fil du temps. Il permet en outre de comprendre un tout, de saisir une organisation spatiale résultant des interactions entre les facteurs naturels et humains. Les paysages ont toujours constitué un outil pour les géographes, aux côtés de la carte, du travail de terrain, du traitement statistique, des photographies aériennes, des images satellitaires, notamment. Ils ont été omniprésents comme objets de recherche dans les travaux des géographes depuis la fin du XIX^e siècle. Dans la géographie classique, le paysage est présenté comme le produit des relations entre la nature et les activités humaines, associé au genre de vie ; il

est un concept-clé, à côté de celui de région. À partir des années 1950 et plus encore au cours de la décennie 1970, la communauté géographique a cherché à définir plus précisément ce concept, non sans échanges parfois virulents, tout en proposant des méthodes variées d'analyse paysagère. En effet, face à un paysage, « il y a autant de lectures que de regards, de significations que de filtres d'analyse »⁴. Si Roger Brunet ne peut pas être considéré comme un défenseur du paysage, il a pourtant proposé une analyse du concept comme « ensemble de signes » et a activement participé à définir l'approche paysagère. Georges Bertrand, de son côté, a mis en relation géographie physique et géographie humaine à travers le géosystème, afin d'éclairer la compréhension d'un paysage. Avec l'essor de la nouvelle géographie, et notamment celui de l'analyse spatiale, bien des géographes se sont tournés vers d'autres objets et ont privilégié les dimensions non visibles ou relationnelles de l'espace géographique. Mais d'autres géographes, comme Philippe Pinchemel, Armand Frémont ou Jean-Robert Pitte, ont à nouveau abordé le paysage comme un objet de recherche. Jean-Robert Pitte a bien montré que « la relation aux paysages est une construction culturelle et une production sociale sinon politique, très variable avec les sociétés et leur histoire »⁵. Dans le cadre du sujet « Paysages et recompositions des espaces ruraux français », les interrelations hommes/milieus et les paysages comme production sociale s'intègrent parfaitement dans notre réflexion.

Le paysage n'est ainsi synonyme ni d'espace, ni de territoire, ni d'environnement. Le paysage est une portion d'espace plus ou moins vaste offerte à un observateur, la partie visible de l'écorce terrestre observée à partir d'un lieu précis. Il est donc le fruit d'une vue oblique ou horizontale. Selon Jean-Robert Pitte⁶, « le paysage est l'expression observable par les sens à la surface de la Terre de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est-à-dire dans le cadre de l'Histoire qui lui restitue sa quatrième dimension ». Nous pouvons ajouter l'approche de Georges Bertrand pour comprendre les différentes facettes de l'approche paysagère : « Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage est un système qui chevauche le naturel et le social. Il est une interprétation sociale de la nature »⁷. Par ailleurs, le paysage est un palimpseste. Philippe Pinchemel parle en effet « d'écriture des sociétés humaines » que le géographe doit déchiffrer.

Au regard de ces définitions, on retiendra que le paysage est une totalité qui représente plus que l'addition des parties ; le paysage est une combinaison, une intégration progressive ou soudaine d'éléments qui sont en interaction ; le paysage incorpore la durée historique, même si ses éléments paysagers peuvent disparaître, s'effacer ; le paysage est une perception d'objets concrets par la vue avant tout, mais la perception n'exclut pas les autres sens ; le paysage est fondamentalement objet de perceptions et les acteurs lui attribuent des valeurs.

Les recompositions sont tout d'abord entendues, selon Jean-Benoît Bouron, comme des réagencements dans la durée, des réorganisations à l'intérieur d'un espace⁸. Celles-ci peuvent relever de causes endogènes ou exogènes. Synonymes de changements les recompositions s'opèrent non seulement à des rythmes irréguliers au cours de l'histoire, mais aussi de façon diversifiée selon les types d'espaces ruraux⁹. Elles concernent autant les espaces que les sociétés. Elles s'inscrivent par ailleurs dans un processus ; parfois, seules certaines étapes de ce processus se distinguent dans le

⁴ Pierre Donadieu, 2007, « Le paysage », *Économie rurale*, n°297-298, p. 5-9.

⁵ Jean-Robert Pitte, 2002, *Histoire du paysage français, de la préhistoire à nos jours*, Paris, Taillandier.

⁶ Jean-Robert Pitte, *op.cit.*

⁷ Georges Bertrand, 1978, « Le paysage entre la Nature et la Société », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°49-2, p. 239-258.

⁸ Jean-Benoît Bouron, « Recomposition », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/recomposition>

⁹ « La recomposition comme concept géographique », <http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=13395>

paysage. Ainsi, la notion de recomposition implique de prendre en compte une dimension spatiale et temporelle.

Problématisation et pistes de réflexion

Le sujet invite à aborder les principales recompositions affectant les espaces ruraux, en lien avec leurs acteurs, en analysant les conséquences paysagères. Réciproquement, les perceptions que les populations et les acteurs de l'aménagement nationaux ou locaux ont des paysages ruraux déclenchent, accélèrent ou limitent les recompositions spatiales.

Concrètement, les espaces ruraux français se transforment principalement sous l'effet de la pression urbaine et de liens accrus avec les espaces urbains, des mutations liées au système productif, des mobilités et des dynamiques démographiques. Les candidats devaient donc montrer en quoi ces dynamiques engendrent des recompositions visibles dans le paysage et dans quelle mesure ces recompositions peuvent être suscitées par la valeur que les populations attribuent aux paysages ruraux. Il s'agit de conjuguer en permanence « recompositions et paysages ». La problématique s'appuie sur cette dialectique qui doit animer la démonstration. Dans quelle mesure les paysages sont-ils un reflet des recompositions variées des espaces ruraux français, signes de dynamique positive ou de déclin ? Et en quoi portent-ils des valeurs qui participent à ces mutations spatiales ?

Le sujet invite tout d'abord à prendre en compte les principales recompositions socio-spatiales du monde rural en France. Celles-ci doivent être sélectionnées en fonction de leur potentielle traduction paysagère. Les causes endogènes ou exogènes sont à mentionner. Parmi celles-ci, le jury était en droit d'attendre, de façon combinée et/ou dispersée dans la démonstration :

- les recompositions liées au système productif agricole, qui concernent toutes les activités et sont très fréquemment transcrites dans le paysage. Elles témoignent de deux logiques antagonistes animant tous les secteurs économiques : la mondialisation et la reterritorialisation (L. Rieutort) ;
- les recompositions liées au développement industriel, à la transition énergétique, et les changements paysagers ;
- les recompositions liées à l'essor du tourisme dans l'espace rural, largement soutenu par des mesures des acteurs publics, étatiques ou locaux ;
- les recompositions socio-démographiques se perçoivent, quant à elles, dans les paysages ruraux par les effets des migrations et des mobilités : migrations résidentielles, mobilités pendulaires liées au desserrement urbain, mobilités touristiques, nationales et internationales.

Le sujet implique par ailleurs de s'interroger sur le rôle des valeurs affectées aux paysages qui peuvent être source de recompositions. En effet, « si le paysage n'est pas toujours évoqué clairement dans les discours, il est omniprésent dans les pratiques résidentielles, touristiques, patrimoniales, et les pratiques d'aménagement »¹⁰. Le paysage rural est un des éléments des aménités encourageant les mobilités : il s'agit là du paysage rural comme cadre de vie. La valeur paysagère attachée désormais aux paysages ruraux est d'ailleurs à l'origine de conflits dans le cadre de la transition énergétique en cours (multiplication controversée de parcs éoliens). Le paysage rural est ainsi une aménité à valoriser et/ou à protéger et des objets paysagers deviennent patrimoniaux. Cette institutionnalisation ne va pas sans paradoxe ou difficulté dans le cadre des PNR ou des parcs nationaux, à bien distinguer. La notion de paysage identitaire (A. Sgard¹¹) pouvait être évoquée en lien avec le développement de formes de tourisme culturel et patrimonial. Le paysage rural peut aussi susciter des projets de territoires (corridors écologiques) et les paysages forestiers pouvaient être aussi évoqués comme construits à travers les évolutions de la gestion forestière.

¹⁰ Pierre Donadieu, *op.cit.*

¹¹ Anne Sgard, 1999, « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? » *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages*, Actes du Colloque de Valence, Ed. La passe du vent, p. 23-34 (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00270702/document>).

Les acteurs des recompositions dans les espaces ruraux doivent être mentionnés dans la mesure où ils ont un rôle dans les modifications paysagères : acteurs institutionnels, en lien avec la politique d'aménagement territoire (modification du système productif à travers la PAC, remembrement, protection du paysage, réserves naturelles et cadre de vie) ; forestiers ; associations dans le cadre des projets de territoires et de la préservation du « paysage-décor » ; habitant (paysan, artisan, ou simple rural de longue date, retraité déjà installé, néo rural, etc.).

Enfin, le jury attendait des candidats qu'ils soulignent les limites de l'analyse paysagère dans la présentation des recompositions. Le paysage étant un reflet des recompositions, il n'en affiche que certains aspects. Le paysage étant une vue oblique ou horizontale (voire verticale dans le cas de l'observation en montgolfière...), certaines parties en sont cachées. Le paysage altère ou gomme des recompositions anciennes, d'où la notion de palimpseste. Et ce sont les recompositions les plus récentes qui sont les plus évidentes à saisir.

Suggestion de plan

I/ Les recompositions des espaces ruraux se révèlent partiellement dans les paysages

I. 1 Les paysages (notamment dans leur évolution) affichent les recompositions du système productif sous le double effet de la mondialisation et de la reterritorialisation.

I. 2 Les paysages sont le reflet de mobilités et migrations anciennes, récentes et actuelles. L'exode rural, les changements de résidences, les mobilités pendulaires et touristiques ont des effets sur le paysage : abandon de terres et enrichissement, reconquête paysagère par la gentrification, paysages périurbains où l'espace agricole se réduit comme peau de chagrin, voire disparaît.

I. 3 Les paysages ruraux affichent les actions décidées dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

II/ Des recompositions socio-spatiales liées aux valeurs et au sens attribués aux espaces ruraux par les acteurs, que les représentations permettent de saisir.

II. 1 Les paysages ruraux participent des aménités recherchées par les populations d'origine citadine : un cadre perçu comme « naturel », symbole de la ruralité, avec l'évocation d'une vision idéalisée. Impacts sur les résidences principales et secondaires. Effets paradoxaux avec une banalisation partielle du paysage : dimension sociale inégale entre les campagnes gentrifiées et les campagnes dortoirs à lotissements bas de gamme.

II. 2 Les paysages ruraux sont porteurs d'éléments identitaires et patrimoniaux, d'une dimension esthétique fédérant les populations diverses autour de projets de territoires ou de mobilisations contre certains projets.

II. 3 Les paysages ruraux, entre valorisation et protection. Les acteurs publics doivent concilier ces deux termes, alors que la société et les néo-résidents notamment, demandent à la fois des espaces naturels (cf II. 1), des paysages préservés et un accès libre à ceux-ci. Les espaces forestiers et les parcs nationaux sont des exemples intéressants de cette contradiction dans les représentations et des actions complexes que les acteurs publics doivent mener.

III/ Des paysages ruraux révélateurs de recompositions témoignant de renouveau, de déclin ou de stabilité.

Critères de la typologie :

- place (superficie/représentation) occupée par les éléments naturels, « voulus ou subis » dans le paysage (champs, forêt, rivières, lacs, friches) ;
- activité économique dominante ;
- habitat (types, entretien, qualité-restauration/rénovation) ;
- dimension temporelle et traces du passé valorisées ou non (patrimoine/tourisme culturel, patrimonial).

III. 1 Des paysages ruraux soulignant des recompositions agricoles intensives essentiellement liées l'économie nationale ou internationale (depuis fin XIX^e siècle et spécialisation agricole et accélération avec la PAC) : grandes plaines ou bassins d'openfield (Beauce-Brie-bassin aquitain), cultures maraîchères intensives (Comtat Venaissin), vignobles hors montagnes, betteraves en Picardie, hors-sol en Bretagne + transformation forte liée à la débocagisation et aux IAA dans le Grand-Ouest et transformation betterave + habitat groupé, association de bâtiments anciens et récents dans les corps de ferme ou mas en Avignonnais et MIN + traces de proto-industrie, comme dans tous les espaces ruraux.

III. 2 Les paysages périurbains : des « tiers-espaces » (Martin Vanier), anciennement ruraux et agricoles, restant ruraux uniquement par la perception des habitants. Habitat individuel, pavillons ou lotissements. Traces du passé : des bandes de ceintures maraîchères (autour de Cergy, de Montesson par exemple, en Ile-de-France). Ces paysages attestent les fortes recompositions au cours des années 1980. Mouvement qui perdure mais à un rythme moindre. Paysage lié à l'essor des voies de communication routière ou ferroviaire.

III. 3 Des paysages ruraux témoins de recompositions territorialisées et « authentiques », aux qualités paysagères reconnues, et avec des fonctions diversifiées (touristiques, résidentielles ou agricoles) :

- paysages de moyennes montagnes et piémonts (vignobles, élevage et production de viande et de fromage de qualité-AOP souvent, tourisme aux formes douces, habitat aujourd'hui souvent restauré, patrimoine identitaire). Espaces qui ont été délaissés : migrations dans la seconde moitié du XIX^e siècle (enfrichement, terrasses et fermes-villages à l'abandon) et peu de fonds nationaux investis, au contraire de la haute montagne concernée par les grands projets d'aménagements touristiques. Paysages entretenus par les mobilités résidentielles des néo-résidents. Rôle économique de la forêt mais aussi rôle paysager de la forêt, vectrice de nature, de bien-être dans les représentations. PNR avec effet d'entraînement positif sur les paysages ;
- paysages liés à une production AOC dans les DROM et valorisation d'une logique de qualité pour l'exportation et l'agrotourisme : AOC Rhum de Martinique ;
- paysages maraîchers périurbains (Nantais) ;
- paysages et production fromagère de qualité de plaine (Centre) ;
- paysages associant agriculture de qualité, espaces naturels, tourisme-rôle des aérodromes (Périgord).

III. 4 Des paysages ruraux interstitiels, témoins de déclin, de stagnation ou de conservation exclusive, peu touchés par les recompositions socio-économiques :

- paysages avec des manifestations de la déprise (habitat délaissé ou peu restauré, broussailles), pas de valorisation culturelle des éléments paysagers industriels ou agricoles, des politiques d'aménagement du territoire aux effets peu efficaces, un tourisme très diffus et surtout de passage, pas de mobilités résidentielles. Ardennes, Causse Méjean, Haute-Marne, Creuse, Cher, Allier ;
- cœur des parcs nationaux

**Pour le jury de géographie,
Emmanuel JAURAND**

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Le jury rappelle que depuis 2018, dans un souci d'équité entre les candidats et grâce à la disponibilité sans faille des personnels de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, la composition des six commissions de l'oral et les sujets des trois épreuves d'admission sont quotidiennement mis en ligne sur le site de cette bibliothèque (rubrique « agrégation d'histoire »).

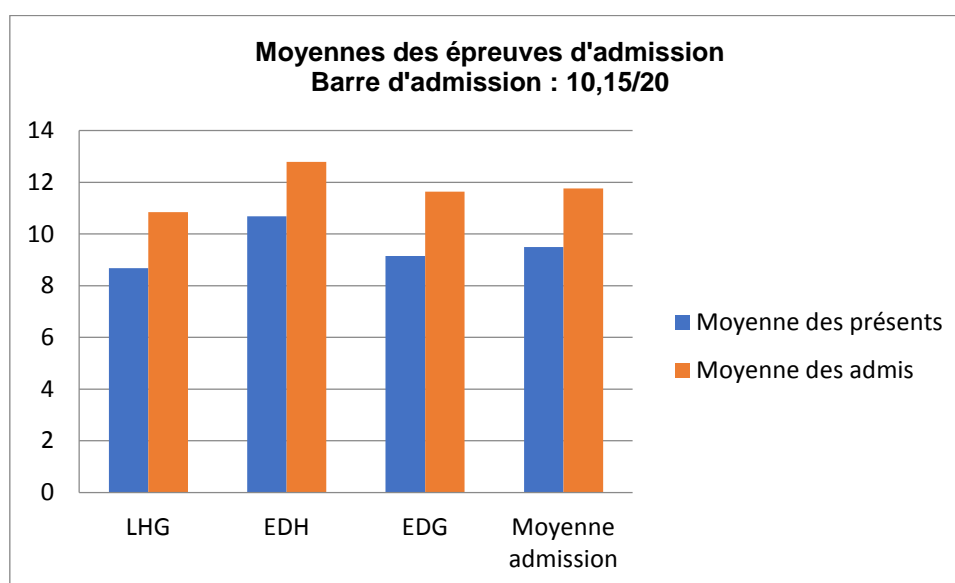
Les épreuves orales d'admission sont au nombre de trois. Elles obéissent chacune à un même cadre général : le coefficient est de deux (soit un total de six sur dix) ; la durée de préparation de l'épreuve est de six heures ; durée de l'épreuve devant le jury est d'une heure.

Les candidats admissibles sont invités à visiter les deux bibliothèques d'histoire et de géographie du concours, à raison d'une seule visite par bibliothèque (Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne pour les deux épreuves d'histoire et bibliothèque de l'Institut de géographie pour l'épreuve de géographie). Ils peuvent effectuer ces deux visites la veille de leur première épreuve, à la suite l'une de l'autre ou bien en deux temps, selon leur souhait. La proximité et les horaires des deux bibliothèques, le nombre de permanences et la disponibilité des appariteurs du concours permettent d'effectuer ces visites dans les meilleures conditions.

Afin de renseigner au mieux les candidats admissibles, une notice d'informations pratiques est mise en ligne chaque année avant le début des oraux sur le site Publinet (« Concours enseignement second degré ») et sur le site de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (rubrique « agrégation »). Le jury recommande vivement aux candidats d'en prendre connaissance en amont de leurs épreuves.

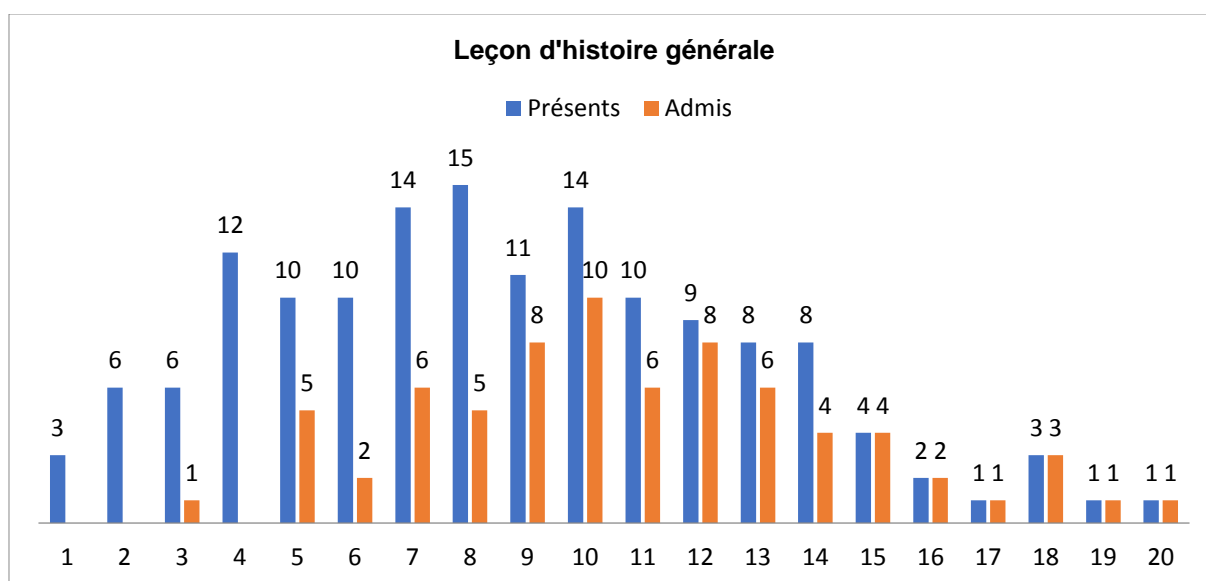
La barre d'admission lors de la session 2021 s'établit à 10,15/20, en légère baisse par rapport à la session 2019 (10,5/20 en 2019 ; 10/20 en 2018 ; 9,30/20 en 2017). Lors de ces épreuves, la meilleure note attribuée par le jury a été 20/20, tandis que la plus faible a été 01/20.

	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Leçon d'histoire générale (LHG)	8,68	10,85
Explication de documents historiques (EDH)	10,68	12,79
Explication de documents géographiques (EDG)	9,15	11,64
Moyenne admission	9,5	11,76



Les épreuves orales d'histoire sont au nombre de deux : une leçon d'histoire générale et une explication de documents. Durant leur préparation à la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (salle Jacqueline-de-Romilly), d'une durée de six heures, les candidats disposent de nombreuses ressources (usuels, monographies, revues...) en accès libre et illimité. Dans des conditions précisées lors de leur visite de la salle de préparation, ils peuvent obtenir jusqu'à cinq ouvrages conservés dans les magasins. Les ouvrages demandés devant être mobilisables dans d'assez brefs délais pour être utiles, ils doivent être choisis prioritairement dans les fonds du site Sorbonne de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ; cependant, les fonds de trois autres bibliothèques proches et partenaires du concours peuvent être ponctuellement sollicités : la bibliothèque interuniversitaire Cujas, la bibliothèque de l'École normale supérieure et la bibliothèque Lavis. Le jury remercie vivement les directrices et directeurs de ces bibliothèques et leurs personnels pour leur disponibilité et leur très précieuse collaboration. Signalons enfin que cette année 2021, en raison de la situation sanitaire, aucun public n'a été autorisé à assister aux épreuves orales. Cependant, en temps normal, toutes les épreuves orales du concours sont publiques, dans les limites des places disponibles qui dépendent de la configuration des salles et de la nécessité de veiller au confort des candidats, comme des membres du jury.

LA LEÇON D'HISTOIRE GÉNÉRALE (LHG)



La leçon d'histoire générale est une épreuve souvent redoutée des candidats. Le jury rappelle qu'elle lui permet d'évaluer leur capacité à construire, durant les six heures de préparation, un exposé de 30 minutes présentant les principaux enjeux d'une question, bien plus que leur érudition. Elle reste en cela un exercice décisif de la préparation à l'enseignement de l'histoire et de l'historiographie, qui est une des spécificités de l'agrégation. La leçon est un exercice où les candidats doivent montrer qu'ils sauront imaginer un cours sur un sujet qu'ils ne connaissent pas bien initialement. Ils doivent donc savoir réunir les informations essentielles, les hiérarchiser, porter attention à la chronologie avant de présenter le sujet, et l'illustrer efficacement. Ils doivent enfin faire preuve de pédagogie pour rencontrer l'intérêt des élèves, et de culture historique pour répondre à leurs questions.

Durant les six heures de préparation de l'épreuve, les candidats disposent de nombreuses ressources en accès libre à la BIS : collections de manuels, ouvrages spécialisés choisis par le jury et disposées dans des armoires tout autour de la salle, instruments de travail divers placés sur les tables... Chaque leçon a été pensée par le jury en fonction de la bibliographie disponible en français.

Des ouvrages portant chacun des sujets proposés sont systématiquement mis à la disposition des candidats et restent disponibles durant toute la préparation. Si un livre ne lui semble pas familier, le candidat doit faire attention au type d'historiographie auquel il a affaire (citer Pierre Pascal, qui a vécu en URSS, sans s'interroger sur l'originalité de sa démarche est regrettable, par exemple).

Les candidats ne doivent pas se plonger d'emblée dans des ouvrages spécialisés mais prendre le temps de rafraîchir leurs connaissances en partant de manuels généraux. Pour élaborer la bibliographie, ils doivent aller du plus simple au plus complexe, et du général au particulier. Un choix bibliographique trop spécifique peut conduire à un hors-sujet dommageable. Ainsi en a-t-il été d'un exposé sur la Guerre Folle transformé en un développement sur le rattachement du duché de Bretagne à la France. Il convient de ne pas hésiter à consulter en tout premier lieu les encyclopédies, puis les manuels (collection Nouvelle Clio des PUF, collection U chez Armand Colin, collection Carré Histoire chez Hachette, etc.). Comme le jury le répète chaque année, les articles de la revue *L'Histoire* peuvent servir de trame directrice (et fournir de bonnes ressources iconographiques) mais ils ne suffisent en aucun cas à monter une leçon problématisée, qui fasse ressortir les points essentiels en approfondissant certains exemples ou cas d'espèce. Il convient d'exploiter les *Dossiers d'archéologie*, très sous utilisés par les candidats, dont les numéros thématiques fournissent d'excellentes synthèses, ou encore la collection *Documentation photographique*. Le *Dictionnaire de l'Antiquité* publié aux Presses universitaires de France, comme de nombreux autres dictionnaires spécialisés, propose certes une première approche sur un sujet donné mais il faut surtout repérer l'auteur de l'article et les spécialistes du sujet mentionné dans la bibliographie, pour ensuite consulter ces auteurs eux-mêmes. Les candidats doivent ensuite présenter correctement la bibliographie des ouvrages exploités qu'ils soumettent au jury lors de leur passage (éviter par exemple « CESAR Jules », comme s'il était un auteur moderne ayant pour patronyme César et pour prénom Jules...). Chaque titre de la bibliographie présentée au jury peut donner lieu à une question qui permet généralement de se rendre compte si la référence n'est qu'un simple ornement ou bien si elle a été effectivement utilisée. La bibliographie doit être courte, hiérarchisée et bien maîtrisée. Rappelons qu'elle n'implique en aucun cas de citer systématiquement les ouvrages écrits par les membres du jury...

Le jury attend une réflexion sur les sources mobilisées pour écrire l'histoire du sujet proposé. Les candidats présentent généralement ces sources pour l'histoire antique et médiévale, s'en soucient moins pour l'histoire moderne et omettent de les présenter dans les leçons d'histoire contemporaine. Pour l'histoire ancienne, le candidat doit s'interroger sur les sources disponibles dès le début de la préparation (par exemple, seules les fresques ou vestiges archéologiques documentent un sujet sur les tombes étrusques), puis bien les répertorier lors de l'exposé. Il est toujours fort apprécié que le candidat cite un extrait de source : telle citation d'Hérodote sur les Scythes, tel extrait d'Eusèbe de Césarée sur Constantin ou encore une fresque décrivant un banquet funéraire (étrusque), un vase représentant les navires grecs de la colonisation, par exemple, ont été bienvenus.

Si l'épreuve ne relève pas de l'érudition, elle requiert néanmoins un certain niveau de culture générale dont le jury regrette l'absence chez certains candidats, notamment concernant la période médiévale : des connaissances fondamentales propres au Moyen Âge central ne font étonnamment pas partie de la culture commune (différence entre paix et trêve de Dieu, entre guerre juste et guerre sainte, entre *ager* et *saltus*...). On remarque, de manière générale, un défaut de culture en histoire religieuse, quelles que soient les aires culturelles et les périodes envisagées. Ces lacunes portent aussi bien sur les textes fondamentaux que sur les pratiques et les rites. Dans le même ordre d'idée, le jury n'attend pas forcément des kyrielles de dates précises mais une idée assez précise de la succession des principales dynasties et des évolutions géopolitiques. Les insuffisances de culture historique ont handicapé plusieurs candidats : méconnaissance du statut de fédéré dans un exposé sur la bataille d'Andrinople ; de l'organisation administrative de l'Empire romain dans des exposés portant sur les III^e-V^e siècles ; de l'expression « mandat céleste » pour la Chine d'avant la période contemporaine ou encore oubli du blocus de Berlin dans un exposé sur la RDA, par exemple. Il est indispensable de connaître dans leurs grandes lignes les biographies des personnages cités au cours

de l'exposé (par exemple, ignorer le lien de parenté entre Marie-Antoinette et Joseph II dans un exposé sur ce dernier est assurément dommageable).

Pour ce qui est du déroulement de l'épreuve elle-même, le jury se réjouit de la bonne articulation entre la présentation Powerpoint et l'utilisation du tableau, et du respect global du temps imparti, très peu de leçons ayant dû être interrompues. Les candidats sont un peu plus nombreux à ne pas avoir profité de la totalité des 30 minutes dévolues à leur présentation et en ont été pénalisés. Il est important de commencer par définir le sujet, et ce de manière précise (l'histoire culturelle n'est pas l'histoire littéraire, histoire et mémoire sont deux notions différentes...). Les candidats doivent prendre le temps de réfléchir aux termes du sujet et à leur articulation : par exemple, le sujet « Les Français et l'Italie entre 1494 et 1515 » ne porte pas exclusivement sur les guerres d'Italie mais implique d'explorer les rapports variés entretenus par les Français avec la Péninsule durant la période considérée. Il faut être en outre sensible aux implications religieuses ou culturelles des sujets, connaître le contexte et, dans bien des cas, il est utile de présenter des cartes qui doivent cependant être bien choisies et plus encore comprises. Lorsqu'on évoque l'Europe du Nord dans une leçon sur Charles XII, il faut bien sûr évoquer la Pologne mais encore faut-il être capable de la situer sur une carte et faire ainsi comprendre les enjeux de la guerre.

Le jury attend que les leçons mobilisent différents types de documents : cartes, plans, images, schémas... Dans les leçons portant sur des peintres, il est nécessaire de montrer quelques tableaux mais l'iconographie est attendue d'une façon plus générale dans la plupart des leçons. Traiter de la construction de « La Confédération suisse (fin XIII^e-fin XV^e siècle) » sans s'appuyer sur une carte montrant l'intégration successive de nouveaux territoires dans l'alliance (qu'ils y adhèrent ou qu'ils soient conquis) est assez fâcheux. Les documents sélectionnés doivent en outre être maîtrisés : par exemple, choisir un plan pour illustrer une leçon sur Palmyre est assurément judicieux mais encore faut-il que le candidat soit capable de situer sur ce plan ce dont on parle. Certaines leçons ne proposent aucune illustration (celle sur « Le monde de la Bible », notamment). La leçon d'histoire générale étant censée démontrer l'aptitude à donner un cours, tous les outils (cartes, chronologies, schémas, généalogies...) permettant de clarifier ou illustrer le propos sont les bienvenus.

Lorsque la réflexion initiale a été trop rapide et dépourvue d'acuité, la leçon ne peut être réussie puisqu'alors le sujet est souvent mal compris et certains de ses enjeux fondamentaux ignorés. Si certains termes du sujet n'appellent pas de définitions (interrogé sur « Les Etrusques et la mort », tel candidat a cru opportun de donner la définition de la mort selon Petit Robert...), tous sont toujours méticuleusement choisis par le membre du jury qui le propose. Lors de la leçon sur « Fêtes et commémorations nationales en France de 1880 à 1989 », le candidat n'identifie pas clairement au départ l'évolution intervenue dans la commémoration de la Révolution française à un siècle d'intervalle, et les conséquences qu'il convient donc d'en tirer en matière de politique mémorielle. Dans la leçon sur « Mécénat et patronage culturel en Europe occidentale au XV^e siècle », le candidat ne s'est pas interrogé sur le sens des termes « mécénat » et « patronage », confondant les deux et manifestant durant l'entretien qu'il ne voit pas l'intérêt de les distinguer et de les articuler entre eux.

De trop nombreux exposés ignorent complètement le contexte historique ou géopolitique des sujets proposés. Par exemple, pour travailler sur le « Royaume de Macédoine », il est nécessaire de se demander quels types de relations ce royaume entretient avec les cités grecques ; une leçon sur « La République Démocratique Allemande (1949-1989) » ne peut ignorer la place de celle-ci sur la scène géopolitique mondiale ; il n'est pas possible d'ignorer le contexte dans des leçons portant sur « La Bataille de Dien Bien Phu » ou sur « Le génocide arménien » (dans ce dernier cas, l'exposé a passé sous silence les enjeux de la Première Guerre mondiale). En Histoire ancienne, ces lacunes ont rendu les leçons sur les villes très décevantes : les candidats n'ont pas réfléchi à la notion de « ville » dans l'Antiquité, confondue la plupart du temps avec le concept de « cité », fondamental pour ces civilisations ; par conséquent, la spécificité du phénomène urbain (c'est-à-dire l'originalité de ces structurations en termes d'aménagement des espaces, de constructions et de fonctions urbaines) a échappé aux candidats. Et l'absence de plan de ville et de description des aménagements urbains (en

Gaule, en Afrique ou encore à Pétra) a été pénalisé. Ces sujets impliquent de réfléchir à la matérialité de la ville, à la spatialisation, mais aussi aux fonctions et donc à l'articulation avec la vie politique, sociale et économique. Cette dernière remarque s'applique à tous les sujets de ce type et dans toutes les périodes. En général, il est impératif, comme le rapport le répète chaque année, de tenir compte *stricto sensu* du libellé du sujet et de traiter uniquement le sujet, mais tout le sujet. Ainsi une leçon portant sur la « Naissance de l'écriture » qui néglige l'Égypte et l'écriture hiéroglyphique oublie la moitié du sujet.

Par ailleurs, les candidats sont invités à ne pas faire primer la mémoire sur l'histoire. Sur « La guerre de Sécession » comme sur « La guerre d'Algérie », trop de temps a été consacré à la dimension mémorielle et pas assez à l'analyse historique proprement dite de ces deux conflits et à leurs issues respectives – la bataille d'Appomattox, l'assassinat de Lincoln ou les accords d'Évian ont été à peine mentionnés, voire omis. La même remarque vaut pour certaines biographies. Il est excessif, lors d'une leçon de 30 minutes sur « Margaret Thatcher » ou sur « Jean Monnet » de construire la totalité d'une troisième partie sur les héritages de la première ou sur le « mythe » construit autour du second, au détriment de l'analyse attendue du rôle politique exercé par ces deux personnalités de leur vivant ; en revanche, de tels éléments peuvent nourrir une conclusion.

S'il n'y a pas de méthode-type, le jury rappelle quelques principes généraux. La biographie suppose souvent de se pencher également sur la personne privée dont l'oubli peut trahir une mauvaise compréhension du personnage (importance de l'intimité au XVIII^e siècle dans une leçon consacrée à Joseph II, par exemple). À l'époque moderne, les questions dynastiques sont essentielles et ne doivent donc pas être négligées. Les sujets d'histoire de l'art imposent qu'on présente quelques œuvres : une leçon sur « Elisabeth Vigée-Lebrun » dépourvue de la présentation d'un de ses tableaux, et n'utilisant qu'un portrait monochrome, ne peut que susciter la déception. L'histoire économique a, elle aussi, ses exigences : lorsqu'on évoque les commerces coloniaux, il faut se poser des questions simples sur le café, la soie ou le coton, et ne pas survoler les réalités matérielles. Une guerre doit rarement être l'objet d'un récit linéaire et les différentes échelles des conflits doivent apparaître dans les leçons. D'une manière générale, les leçons manquent d'éléments concrets, alors qu'ils sont indispensables, devant les élèves notamment.

Les questions posées dans les périodes autres que celle du sujet proposé ne peuvent rattraper un exposé qui n'a pas donné satisfaction ; elles visent à apprécier la culture historique des candidats ou leur capacité de réflexion s'ils ne connaissent pas la réponse à la question posée. Il ne faut pas renoncer à répondre de peur de dire des bêtises mais montrer qu'on est capable de réfléchir quand on ne sait pas. Inversement, il n'est guère habile d'essayer d'indiquer connaître une réponse qui ne vient pas sur le moment. Pour préparer au mieux cette partie de l'épreuve, les candidats doivent penser à élaborer des fiches complémentaires concernant les autres périodes au fil de leur préparation.

En conclusion, une réflexion initiale portant sur le sens du sujet, et pas uniquement sur la définition de ses termes, permet de choisir les bons ouvrages et de guider le propos. La leçon d'histoire générale ne requiert pas de connaissances très pointues, même s'il est impossible d'aborder un sujet en ignorant absolument tout de la période dans laquelle il se situe. L'agrégation ne s'improvise pas : ce concours exige un socle solide de connaissances, acquises en théorie au cours du premier cycle d'études à l'Université, et la curiosité nécessaire pour lire, durant les études d'Histoire, des ouvrages généraux sur les différentes périodes. Qu'un sujet aussi classique que « La guerre de Succession d'Espagne » semble être une entière découverte au moment du concours ne laisse pas d'inquiéter. Le jury s'étonne enfin que des éléments importants des programmes des lycées et collèges soit particulièrement mal connus (une leçon sur « Les guerres de Vendée » a montré de surprenantes lacunes sur la Révolution française, par exemple).

Si les remarques consignées dans ce rapport relèvent des erreurs et manquements puisqu'elles visent à aider les candidats à préparer au mieux l'épreuve de leçon d'histoire générale, le jury souligne qu'il a aussi eu la satisfaction d'entendre d'excellentes leçons sur des sujets aussi divers

que « L'invention de la perspective dans l'art européen (fin XIII^e - XV^e siècle) », « Les Portugais en Asie », « Henri II » ou encore « Démosthène et la politique de son temps », pour ne citer que quelques exemples. Elles ont en commun un souci de clarté et une bonne anticipation des questions posées par le jury. Dans ces leçons présentées de manière très pédagogique et dynamique, les sujets ont été traités dans tous leurs aspects et les candidats ont démontré posséder méthode et culture historique de grande qualité.

**Pour les commissions de leçon générale d'histoire,
Claire BLANDIN**

Sujets des leçons 2021

Histoire ancienne

Constantin

Petra, capitale des Nabatéens (III^e s. avant n. è. – début II^e s. après n. è.)

La Chine des Han (206 av. n. è.-220 ap. n. è.)

Voyager en Grèce ancienne (VII^e s.- II^e s. av. n. è.)

Le Tibre dans l'Italie antique

Les médecins grecs d'Hippocrate à Galien

Les Celtes en Gaule au Second âge du Fer (450-50 av. n. è.)

Akhenaton et la révolution amarnienne

Fonder une colonie dans le monde grec à l'époque archaïque

Les Étrusques et la mort à l'époque archaïque et à l'époque classique (VII^e-III^e s avant n. è.)

L'Égypte sous les premiers Ptolémée (305-221 av. n. è.)

Galla Placidia

La naissance de l'écriture

Séleucos I^{er}

Les villes de Gaule Romaine

Le code d'Hammurabi

Les Scythes, nomades des steppes (VI^e – III^e s. av. n. è.)

L'Afrique romaine à la veille de l'invasion vandale

L'écrit dans la ville romaine antique

Les civilisations précolombiennes (jusque vers 500 de notre ère)

Pouvoir et religion en Chine impériale (Qin et Han)

Le monde de la Bible, légendes et réalités

Le Nouvel Empire (environ 1500 av. n. è.- 1000 av. n. è.)

L'empire néo-assyrien (vers 934-vers 612 av. n. è.)

Cyrus le Grand

État et politique en Gaule à l'âge du Fer

Mythes et héros en Grèce antique

Les tyrans dans le monde grec

Sparte

Démosthène et la politique de son temps

Le royaume de Macédoine d'Alexandre 1^{er} à Philippe V

Alexandre le Grand

Les Grecs en Asie centrale (Bactriane et Sogdiane) de 330 à 150 av. n. è.

Palmyre

Dioclétien et son temps

Les Burgondes (III^e s.- V^e s.)

Andrinople, 9 août 378

Histoire médiévale

Les royaumes francs de Clovis à la mort de Dagobert Ier (481-639)
 Les foires de Lyon au XV^e siècle
 L'invention de la perspective dans l'art européen (fin XIII^e – XV^e s.)
 La conception carolingienne de la royauté, de Pépin le Bref à Charlemagne (747-814)
 Le culte des images saintes dans le monde byzantin (VI^e s. – IX^e s.)
 Les États latins d'Orient (1099-1489)
 La bataille d'Azincourt (1415)
 Le Haut Moyen Âge, une pause dans l'histoire urbaine (Europe occidentale VI^e s.-X^e s., régions sous domination musulmane exclues) ?
 Devenir chrétien et préparer son salut en Occident (VI^e-VIII^e s.)
 Paris au XV^e siècle
 Rome au XV^e siècle (1417-1492), la ville, son espace, ses habitants
 Itinéraires, produits et moyens du commerce en Occident VI^e-VIII^e siècle
 Jacques Cœur (vers 1395-1456)
 La ville idéale : réflexions, représentations, réalisations en Italie au XV^e siècle
 Giotto di Bondone dit Giotto (vers 1267-1337)
 Les Francs et la Germanie de Clovis à Charlemagne
 Les États régionaux en Italie au XV^e siècle (Italie du Sud exclue)
 Être libre dans le monde franc (VI^e - IX^e s.)
 Mécénat et patronage culturel en Europe occidentale au XV^e siècle
 L'Empire des « Quatre directions ». Le Tawantinsuyu inca
 Les Wisigoths en Gaule et dans la péninsule Ibérique (V^e s.- 720)
 L'empereur byzantin (476-1056)
 Le Japon de la période Heian (794-1185)
 La vie paysanne sous les Carolingiens
 L'aristocratie byzantine (VIII^e s.- XI^e s.)
 L'Église et la guerre des environs de l'an Mil à la fin du XI^e siècle
 Les réformes monastiques (X^e s.- XI^e s.)
 L'homme et son milieu naturel dans les campagnes de l'Occident médiéval (XI^e s.- XIII^e s.)
 Les pèlerinages (XI^e s.- XV^e s.)
 1054 : un schisme ?
 Le corps féminin dans l'Occident médiéval (XII^e s.- XV^e s.)
 Las Navas de Tolosa (1212)
 Le vêtement dans l'Occident médiéval (XIII^e s.- XV^e s.)
 La construction de la Confédération Suisse (fin du XIII^e s. – fin du XV^e s.)
 Bruges (1300-1500)
 Jan Van Eyck (v. 1390-1441)
 Charles le Téméraire (1433-1477)
 La Guerre Folle (1485-1488)

Histoire moderne

La vie matérielle des paysans français au XVII^e siècle
 Les États-Unis de 1783 à 1800
 Pierre I^{er} de Russie
 La rivalité anglo-néerlandaise dans la seconde moitié du XVII^e siècle
 Le Brésil au XVII^e siècle
 L'économie britannique au XVIII^e siècle
 La sorcellerie en Europe au XVII^e siècle
 Henri IV et l'autorité royale
 La Prusse de Frédéric II

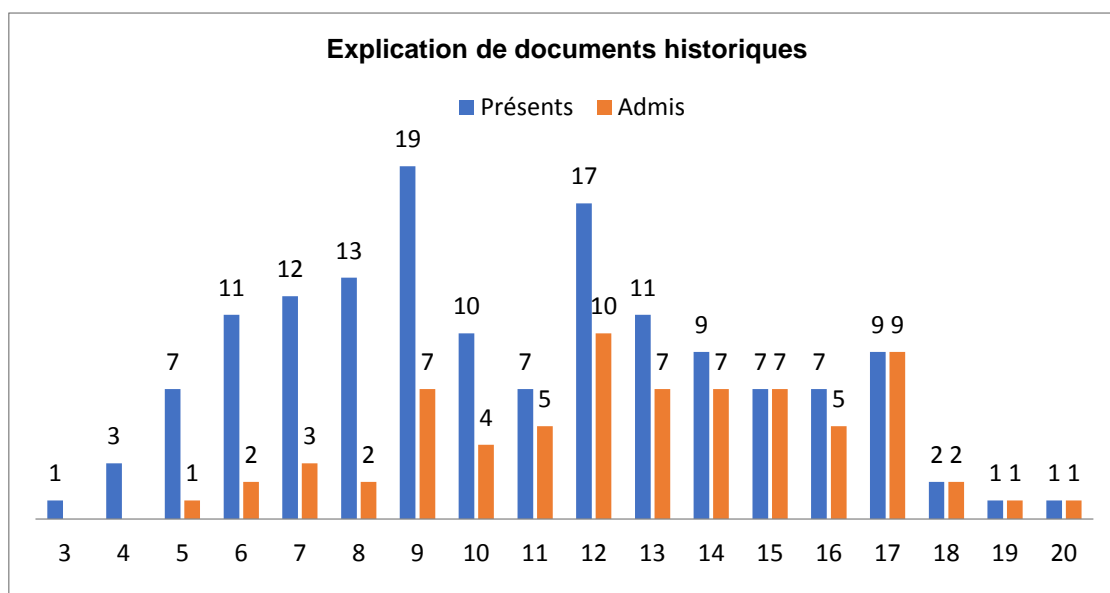
La peinture Hollandaise au XVII^e siècle
L'économie de l'Amérique continentale anglaise (XVII^e s.-1776)
Les États Généraux de 1789
Le Saint-Empire et la guerre de Trente Ans
La France et l'Amérique jusqu'en 1697
Les Pays-Bas espagnols au XVI^e siècle
L'art de la guerre terrestre au XVII^e siècle
La journée des Dupes, 10 novembre 1630
La guerre d'Indépendance américaine
Les Européens en Asie au XVIII^e siècle
La politique étrangère de Louis XV
Magellan (1480-1521)
Titien (1488-1576)
Les Français et l'Italie (1494-1515)
Henri II (1519-1559)
La bataille de Pavie (24 février 1525)
Hideyoshi (1537-1598)
Mattéo Ricci (1552-1610)
Venise et l'Empire ottoman (1571-1718)
Les Portugais en Asie aux XVI^e - XVII^e siècles
Pondichéry (XVII^e - XVIII^e s.)
Les dernières guerres de religion en France (1620-1629)
Charles XII, roi de Suède (1682-1718)
La guerre de succession d'Espagne (1701-1714)
Joseph II (1741-1790)
Elisabeth Vigée-Lebrun (1755-1842)
Les partages de la Pologne (1772-1795)
La révolte de Pougatchev (1773-1775)
Les guerres de Vendée (1793-1815)
Être soldat en France au XVIII^e siècle.

Histoire contemporaine

La Guerre de Sécession
Le pouvoir exécutif en France de 1871 à 1939
Le fascisme en Europe de 1919 à 1939
Les épidémies en Europe des années 1830 aux années 1920
François Mitterrand
La crise de 1929
Le monde agricole en France de 1945 à la fin du XX^e siècle
Juifs et Arabes en Palestine de 1917 à 1978
L'immigration en France de 1945 à nos jours
Margaret Thatcher
Les États-Unis et l'Amérique latine de 1823 à 1914
La guerre d'Algérie (1954-1962)
L'aviation dans le monde, des années 1900 aux années 1960
1949, la victoire du communisme en Chine
L'unité italienne de 1815 à 1871
Jean Monnet
La guerre d'anéantissement en Europe de l'Est (1941-1945)
Fêtes et commémorations nationales en France de 1880 à 1989

L'Algérie coloniale (1830-1939)
Bismarck et l'unité allemande
La presse en France de 1860 à 1914
Le Japon de l'ère Meiji
La reine Victoria
Paris sous le Second Empire
La conquête du droit de vote des femmes au Royaume-Uni
Le génocide arménien
Les Années folles en France
La guerre d'Espagne (1936-1939)
Franklin Roosevelt, Président des États-Unis
La Coupe du monde de football
Le régime de Vichy
La République Démocratique Allemande (1949-1989)
Les femmes dans la société française depuis 1945
La bataille de Diên Biên Phu
Le concile Vatican II
La guerre des Six-Jours
Simone Veil

L'EXPLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES (EDH)



L'épreuve d'explication de documents historiques (EDH) se prépare en six heures et consiste en 25 minutes d'exposé du candidat ou de la candidate, suivi par un entretien avec les membres du jury d'environ 20 minutes.

Cette année, les sujets proposés, d'une grande diversité, ont donné lieu à des exposés souvent de grande qualité, même si le jury a regretté que certains soient affaiblis par des lacunes de connaissances ou des erreurs de méthode. D'un document à l'autre, les difficultés varient, ce dont tiennent compte les membres du jury dans l'appréciation de la performance des candidats et pour la notation. Comme souvent, les documents en apparence les plus difficiles à commenter peuvent donner lieu à de bons commentaires. Ainsi, un dossier consacré à un livre un peu inclassable du tout début du XVI^e siècle, *Le Livre de la Deablerie* d'Eloy d'Amerval, contenant un texte en vers non modernisé, a donné lieu à une bonne explication intégrant dans une problématique très affûtée l'ensemble des éléments du dossier.

Outre la maîtrise de l'exercice du commentaire de document, l'épreuve permet de vérifier si les candidats disposent de connaissances solides sur un programme qu'ils ont travaillé durant plusieurs mois. Le jury déplore cette année encore une maîtrise imparfaite et partielle des questions, avec de forts déséquilibres dans le traitement des espaces proposés (en particulier, les mondes phénico-puniques et celtiques, la péninsule Ibérique en histoire médiévale et moderne, l'Angleterre en histoire moderne, les espaces germaniques en histoire moderne et contemporaine) : les candidats sont invités à en tenir compte dans leur future préparation et à ne pas relâcher l'effort de lecture et de mise à jour des connaissances une fois passés les écrits du concours. En histoire contemporaine, trop de candidats ne semblent connaître que les exemples de Schneider au Creusot ou du Familistère de Guise : il convient de varier les exemples français et de choisir également quelques cas judiciaires dans les autres pays. De même, en histoire moderne, il ne suffit pas de citer Alde Manuce et Christophe Plantin : outre la nécessité de bien connaître ces deux imprimeurs, une bonne maîtrise des différents milieux imprimeurs européens est attendue.

Les six heures de préparation doivent être judicieusement employées : avant toute recherche bibliographique pouvant induire un biais interprétatif, une lecture très attentive du ou des documents proposés est nécessaire. Trop d'erreurs sont dues, en effet, à des lectures hâtives. La lecture doit permettre de construire l'étude sans *a priori*, avant de s'appuyer sur les références bibliographiques qui tirent profit des ressources mises à disposition, sur les tables et les étagères de la BIS d'une part,

et grâce aux bibliographies consultables sur le net d'autre part. Dans le même ordre d'idées, il faut que les candidats prêtent davantage attention aux notes et aux références des sources au moment de leur lecture : prétendre que la *Somme le Roi* est un miroir au prince est un aveu de négligence des notes infrapaginales ; ne pas recourir à une source comme l'édition, par Antonio Romiti, de l'*Armarium communis* de la chambre des actes de Bologne au motif que la longue introduction était en italien a été dommageable. En histoire moderne, les titres des sources proposées permettaient souvent de comprendre le sens du texte et ce que le jury pouvait attendre du commentaire. Encore fallait-il aussi faire preuve de mesure : ce n'est pas parce qu'un texte proposé a été imprimé à Rouen qu'il faut fonder l'analyse du texte sur le seul contexte de l'imprimerie rouennaise au xvii^e siècle.

Trop de candidats abdiquent après leur exposé, alors que l'épreuve n'est pas encore finie. Malgré la fatigue, qui se manifeste souvent pendant la septième heure, il est vivement conseillé aux candidats de rester vigilants et affûtés jusqu'au bout de l'épreuve et de ne pas relâcher la pression une fois l'explication de document réalisée. Le temps des questions nécessite beaucoup d'attention et de réactivité. Il requiert d'être en capacité de se concentrer dans d'autres périodes que celle proposée pour le commentaire, d'autres logiques, d'autres domaines afin de répondre aux questions des membres du jury spécialistes des autres périodes.

L'introduction doit comporter la présentation du ou des documents à commenter, de son ou de leurs auteurs, des contextes de narration et de rédaction, ainsi qu'une analyse précise (en s'aidant de la numérotation des lignes des textes) qui seule permet de dégager les grands thèmes du commentaire. Les introductions présentées pendant cette session furent souvent lacunaires. L'indispensable analyse manquait régulièrement, alors pourtant qu'elle permet au candidat ou à la candidate de s'assurer que sa lecture a été complète et pertinente. L'analyse permet aussi au jury de constater que le texte a été lu en profondeur, analysé dans sa composition, et non survolé. Ce simple exercice de lecture est enfin le préalable à l'établissement d'une problématique adaptée au document. De façon plus surprenante, le contexte manquait aussi souvent, tout comme la présentation des documents dans leur matérialité. Le plus souvent annoncées par une phrase commençant par « En quoi » ou « Dans quelle mesure », les problématiques se sont avérées simplistes et artificielles. Le jury s'en étonne, d'autant plus que le rapport 2018 du concours avait déjà alerté les candidats sur ce point. « Trop souvent une problématique assez artificielle, scolaire, tautologique (« comment ce texte montre-t-il ce qu'il montre... ») et extérieure au texte est proposée : autant s'en passer alors parce qu'elle n'est pas toujours indispensable » (*Rapport de l'agrégation externe d'histoire*, session 2018, p. 70). Nous ne pouvons que souscrire à cette remarque... et rappeler l'utilité de la lecture des rapports des jurys. Dans l'introduction, il convient aussi détailler les enjeux du document, et l'inscrire dans un questionnement historiographique : si les connaissances historiographiques se sont souvent révélées satisfaisantes, leurs usages ont laissé à désirer. Le jury a trop souvent entendu des développements historiographiques artificiellement plaqués sur les sources, sans que le rapport entre les premiers et les seconds soit établi. Comme pour l'écrit, il est déconseillé de multiplier les références historiographiques sans pertinence avec le document à commenter. Sur les écrits au féminin dans l'Angleterre du xii^e siècle, qui pour beaucoup mettaient en scène la dialectique entre oral et écrit, oubli et mémoire, citer Michael Clanchy aurait été bienvenu, de même qu'André Vauchez à propos de l'évolution de la procédure et des procès de canonisation – qu'il ne fallait pas situer « dans le cadre de la réforme grégorienne », mais dans son sillage, puisque le tournant se situe vers 1200. Si l'*aurality* avait droit de cité dans certains commentaires, encore fallait-il rendre ce concept à son auteur. En histoire moderne, la plupart des candidats a bien nuancé la notion de « révolution de l'imprimé », mais beaucoup ignorent certains débats pourtant nécessaires à la compréhension des textes (comme, par exemple, le statut des Mazarinades par rapport à l'opinion publique) ; le « *Forms effect meaning* » de McKenzie est méconnu.

La précision du langage et des dates est fondamentale. On ne peut pas dire que Gérard de Crémone (†1187) a été actif à Tolède « quelques années avant l'ouvrage de Richard de Fournival », daté de 1250 ; un registre est une forme documentaire bien précise, pas une « compilation » ;

Blanche de Navarre est testataire, pas testamentaire, et commanditaire et dédicataire ne sont pas synonymes ; des termes comme « picaresque », « parodie », « auctorialité » doivent être définis. En histoire ancienne, on ne peut pas confondre lares, laraires et chapelles.

L'explication de documents historiques n'étant pas une épreuve d'érudition, la bibliographie peut ne pas être abondante. Il est cependant regrettable que certains candidats n'aient pas utilisé les moyens mis à leur disposition pour identifier les auteurs de certains documents, par exemple le *Dictionnaire des lettres françaises* ou le *Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Âge*, pour en rien dire des manuels dotés d'index de noms : ne rien connaître de l'encyclopédiste Thomas de Cantimpré alors qu'il bénéficie de notices dans plusieurs instruments de travail n'est guère concevable. La bibliographie doit être ciblée, si possible à jour quant à l'actualité historiographique, et pertinente : pourquoi avoir consulté le *Dictionnaire encyclopédique du livre, Lire le manuscrit médiéval* ou encore *Les langues de l'Italie médiévale* à propos d'un document d'archive rédigé par un notaire de Bologne en latin au XIII^e siècle ? A contrario, ne pas consulter le *Dictionnaire encyclopédique du livre* s'est avéré plus d'une fois pénalisant en histoire moderne. Il est dommage aussi de ne pas avoir eu recours à l'*Histoire de l'édition française* de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, toujours indispensable et présente en trois exemplaires sur les étagères de la bibliothèque de la Sorbonne. La connaissance des manuels, thématiques ou par région, est souvent très approximative, alors qu'un repérage initial de leurs contenus pourrait faire gagner du temps aux candidats, y compris dans leurs recherches bibliographiques. Le jury a aussi pu faire le constat d'une insuffisante maîtrise de la bibliographie publiée sur les questions au programme, qui permet pourtant de ne pas perdre de temps pendant la préparation. Il faut donc penser à se familiariser avec ces outils pendant les mois qui précèdent le concours. S'ajoute à cela le constat, maintes fois répété dans les rapports du jury, d'une capacité, toute relative, à faire des recherches sur les ressources électroniques disponibles (PERSÉE, CAIRN, JSTOR), voire le catalogue de la BIS, ou encore plus simplement à consulter les livres mis à disposition dans la salle de préparation.

Les diaporamas étaient souvent bien présentés, même si certains étaient d'une lecture difficile en raison de la taille ou de la couleur des caractères utilisés. Le jury rappelle que la présentation au format Power Point n'a de sens que si elle apporte un gain réel au discours construit par le candidat. Elle peut permettre de souligner certains aspects qui ne peuvent être tous développés durant l'intervention (citations, compléments bibliographiques, définitions de termes techniques, etc.), et fournir des renseignements complémentaires (sources figurées, par exemple). On peut ainsi en profiter pour inscrire certains termes, noms propres, références bibliographiques, si l'on craint de ne pouvoir utiliser le tableau à bon escient. Rappelons cependant que ce dernier ne doit pas être complètement négligé.

On ne le répétera jamais assez : l'agrégation est un concours dont le but est de recruter de futurs enseignants. Dans cette perspective, la bonne maîtrise méthodologique du commentaire de documents est indispensable. Le jury est également attentif aux capacités oratoires des candidats dont il attend non qu'ils ou elles se mettent en spectacle mais qu'ils ou elles sachent s'exprimer correctement. Il faut éviter l'élosion familière (particulièrement dans les négations), tout comme un registre de langue trop familier (le jury a entendu un candidat évoquer « un mec » à propos d'une personne citée dans un document...) ou inapproprié (l'usage de l'adjectif « sociétal » est à bannir). Cependant, le jury souligne combien il a apprécié les candidats qui savaient retenir l'attention de leur auditoire, voire le captiver, sans débauche de moyens et d'effets.

Enfin, il est nécessaire de bien calibrer son intervention orale : il ne s'agit pas d'un exercice d'équilibre artificiel mais d'un moyen pour rendre compte de toutes les dimensions du document. On regrette les parties disproportionnées comme, par exemple, une fin de la première partie au bout de 15 (voire 17...) minutes, tandis qu'à contrario la troisième partie peut être entamée 10 bonnes minutes avant la fin de l'étude, ce qui conduit à allonger démesurément le propos, à délayer certaines remarques, sans réel apport.

En **histoire ancienne**, certains documents ont davantage fait l'objet d'un exposé que d'un véritable commentaire suivi et argumenté. Ce fut notamment le cas des extraits des *Res gestae diui Augusti* qui n'ont pas donné lieu à une mise en contexte argumentée à partir des données internes du document et des informations fournies par l'édition de référence de la Collection des Universités de France. On s'étonne par ailleurs qu'une maîtrise insuffisante des connaissances minimales attendues d'un candidat admissible sur les grandes lignes de la question au programme conduise à des erreurs factuelles pour le moins dommageables : concernant les critères de datation des magistratures annuelles, la nature des pouvoirs revêtus avec la confusion entre le nombre de consulats et celui des années du principat, la conception des services religieux (des processions aux sacrifices et aux *ludi*), enfin de l'interprétation des grands cycles festifs. Si l'on n'attend pas des candidats la maîtrise des langues anciennes, certains termes ont pu faire l'objet de prononciations pour le moins curieuses, voire d'orthographe fantaisiste, sans compter la confusion entre différents personnages tout au long d'une explication (Gratien pour Gordien).

Les candidats connaissent bien, en général, les sources littéraires païennes mais peu les sources chrétiennes (un candidat, par ailleurs excellent, ne connaissait pas Origène). En revanche, ils sont très désarçonnés par les sources archéologiques, dont le vocabulaire est mal maîtrisé. L'architecture est souvent mal connue, tout comme la matérialité de la religion romaine. La topographie romaine mériterait aussi une plus grande attention. Un candidat n'a pas su localiser le portique d'Octavie à Rome. L'histoire politique est souvent laissée de côté dans le commentaire d'un texte dont la thématique semble religieuse. Comme la lettre de cadrage le montrait, il est difficile de distinguer religion et politique. On attendait donc des candidats qu'ils établissent le lien entre les deux.

En revanche, des dossiers de documents *a priori* plus difficiles, de nature épigraphique, numismatique ou papyrologique ont donné lieu à des études riches et remarquablement maîtrisées. Il en va ainsi d'une approche monétaire des relations entre le prince et les dieux sous les Antonins, fondée sur une lecture précise des avers et revers assortie d'un commentaire sachant argumenter à partir de la thématique de la question au programme – les rapports entre religion et pouvoir – ; ou d'une étude de passages de Valère Maxime exposant sa conception de la religion, qui reposait sur un commentaire précis, selon une progression judicieuse et équilibrée, nourrie par des explications maîtrisées des termes employés et des mises en contexte des récits de l'auteur, de la dernière partie du III^e siècle avant notre ère jusqu'à l'époque tibérienne. On saluera enfin le commentaire de passages de Cicéron et de Varron qui a révélé une solide connaissance du programme, une lecture fine des extraits mis en contexte permettant de rendre compte des enjeux de renouvellements historiographiques majeurs, depuis Mommsen jusqu'à Scheid et Rüpke, sur un bon siècle et demi d'histoire romaine.

En **histoire médiévale**, la question au programme embrassait tant les écrits dits pragmatiques, les documents d'archives, que les écrits livresques, voire littéraires. Le jury attendait bien une approche historienne de ces documents. Le sujet intitulé « Écrit et Écritures dans l'autobiographie de Guibert de Nogent » a fait l'objet de longs développements sur l'histoire littéraire et la (re-)naissance de l'autobiographie au Moyen Âge, sans que le texte soit pour autant correctement lu et même lu tout court ; dans ce cas précis, le titre donné au texte, qui a pour vocation d'orienter les candidats dans leur approche du document, n'a pas été du tout pris en considération et le texte a été le prétexte à un exposé général et peu incarné. On rencontre le même problème avec l'évocation des notaires « qui furent souvent des écrivains laïcs sur la scène littéraire » à propos d'un document d'archive illustrant les formes et les fonctions de l'écriture dans l'Italie communale : un tel constat, sans être faux, n'éclairait guère le texte. Même lorsqu'une reproduction du document à commenter n'était pas fournie, l'effort fait pour reconstituer l'aspect de la source a été apprécié par le jury. On a d'ailleurs regretté que, trop souvent, les aspects les plus matériels présents dans les documents aient été peu ou mal commentés. Dans une liste de livres, il ne faut pas se contenter de commenter le contenu intellectuel mais prêter aussi attention aux aspects matériels des volumes décrits (description des écritures, des reliures et des cahiers), y compris pour décrire une image : on a regretté que

l'enluminure représentant Pierre Lombard en écrivain n'ait pas suscité le commentaire que sa précision semblait appeler. Dans la présentation d'une charte, on attend l'identification correcte des parties du discours et un minimum de connaissances en diplomatique médiévale afin de préciser la nature du document. Ainsi, les efforts faits pour identifier les parties du discours selon les règles de la diplomatique ou pour utiliser des notions de codicologie ont été valorisés. Il faut être attentif à la lettre du texte, à ses détails souvent éclairants, ne pas le survoler et citer correctement les lignes commentées : Anselme de Cantorbéry fut un maître pour Guibert, pas le seul ni le premier, et un premier maître était cité dans le texte, sans être pour autant nommé dans l'extrait ; un rêve n'est pas une prophétie ; une école cathédrale n'est pas une école monastique, et une faculté de droit bolonaise n'est pas une école de notariat ; « forgerie » ne s'applique pas à la création poétique ; on dépose encore bien peu de choses « sur le papier » dans l'Occident du XII^e siècle ; et « corporatiste » est bien anachronique pour désigner l'esprit communautaire d'une abbaye.

Les meilleures explications furent celles qui ont su prendre en compte la dimension littéraire du document, quel que soit son degré d'élaboration stylistique : le style administratif d'une charte, la sécheresse apparente d'une liste de livres, la construction d'un sermon, le recours aux autorités bibliques ou patristiques, les figures de rhétorique d'un poème (Baudri de Bourgueil) participent tous, à des degrés divers, de la construction d'un message qu'il importe de décrypter, sans les isoler du contexte historique auxquels ils concourent à donner sens.

Le sujet intitulé « Femmes et communication épistolaire en milieu marchand (Toscane, XIV^e siècle) » a donné lieu à une belle explication grâce à une introduction informée, entre connaissances générales sur le rapport des femmes à l'écrit et informations sur les protagonistes des échanges épistolaires. Lettres bien vues comme témoins de la scripturalité des femmes de marchands dans l'Italie du XIV^e siècle, mais aussi de leur rôle dans la société et dans le couple. La problématique (« écrire à son mari marchand, une prise de pouvoir sociale et conjugale ») était adaptée au texte et régulièrement rappelée au cours de l'explication. Le plan, équilibré (la conquête de la culture écrite, les responsabilités quotidiennes reflétées par les lettres, les cris et écrits de révolte contre l'autorité conjugale) a permis de mettre en évidence les changements de registre, les stratagèmes, l'alternance entre « vous » et « tu », les signatures, le rêve d'inversion des rôles de la part de Margherita, les nouvelles sur la santé qui renvoient aux *litterae de statu*, etc. On a aussi apprécié l'exploitation intelligente de l'illustration : la candidate a bien vu que les premiers mots de la lettre étaient attachés et a réussi à lire « In nome di Dio Amen ». Aucune compétence paléographique n'était requise dans l'épreuve, naturellement, mais une telle remarque dénotait une très louable attention aux sources jusque dans leur matérialité. La candidate a conclu sur le fait que les époux se montrent conscients de ces audaces liées à la conquête de l'écriture, entre admiration et appréhension du pouvoir que leur femme pourrait en tirer.

En **histoire moderne**, les candidats ont témoigné de bonnes connaissances générales sur le programme. Toutefois, la période elle-même est mal maîtrisée, et l'esprit et le fonctionnement des institutions de l'Ancien Régime demeurent opaques à beaucoup de candidats. Il importe donc de rappeler que l'épreuve d'explication de documents historiques permet *aussi* de vérifier la bonne culture historique générale des futurs enseignants. Parmi les documents proposés, plusieurs n'étaient pas des textes : gravures ou pages de titre, de tels documents sont pleinement inscrits dans le programme puisqu'ils permettent de saisir la matérialité de l'imprimé. Ils supposent cependant une bonne maîtrise du mode de production des images imprimées : il ne faut pas confondre bois gravé, enluminure, estampe. Peu de candidats connaissaient la notion de rubriquage. Le jury invite donc à se préparer à un tel exercice et, en particulier, à maîtriser le vocabulaire qui permet de décrire matériellement un imprimé. Comme le précisait la lettre de cadrage, la question au programme nécessitait une approche globale des mondes de l'imprimé. Le jury regrette que certains aspects n'aient pas été bien travaillés : les aspects techniques sont souvent survolés, tout comme les dimensions juridiques. Le jury attend des descriptions précises de l'atelier de l'imprimeur, du geste de l'impression, de la répartition du travail dans l'imprimé, comme des étapes de l'autorisation d'imprimer.

L'histoire religieuse n'est guère mieux servie : on observe une grande imprécision du vocabulaire mobilisé pour les livres de religion. Les ouvrages théologiques, liturgiques et de dévotion sont mal distingués. À l'inverse, le commentaire d'une lettre de l'éditeur anversois Christophe Plantin à l'un de ses patrons à Rome, le cardinal de Granvelle, a été particulièrement réussie du fait que les ouvrages évoqués dans le texte – en particulier la production liturgique issue du concile de Trente – ont été précisément identifiés et décrits. Dans ce commentaire, on a aussi beaucoup apprécié la compréhension fine des logiques d'action d'un éditeur cherchant à se positionner au mieux sur un marché, en s'assurant le soutien de puissants personnages pouvant lui donner accès à ce marché. Le contexte manquait souvent dans les introductions : il ne doit pas être général mais convoqué parce qu'il éclaire le texte. Un imprimé des années 1680 s'explique aussi par un contexte d'écriture qui vit, partout en Europe, se développer une littérature sur l'imprimerie, sa technique et son histoire (Moxon, Fritschius, Chevillier, Cabrera de Guzman, Beughem). Les candidats doivent en outre pouvoir étayer les hypothèses ou assertions qu'ils formulent. Par exemple, il ne suffit pas de dire que Naudé était un libertin ; il faut définir ce qualificatif et montrer son incidence sur le texte. De même, l'université de Padoue doit être décrite dans son environnement culturel. Il convient de rappeler que le commentaire n'est pas seulement un exercice d'élucidation du contenu de documents (quand le texte dit que..., il fait référence à...), mais qu'il a aussi, voire surtout, pour fonction de rendre intelligibles les intentions d'un ou de plusieurs auteurs, les outils mobilisés par lui ou eux, et les effets du document sur le public visé. Le jury a noté combien il semble difficile pour les candidats de considérer les documents comme participant à des enjeux de pouvoir. Ainsi un exposé sur les statuts des imprimeurs et libraires parisiens de 1620, non sans qualités par ailleurs, est passé à côté du fait que les statuts fortifient la domination des patrons libraires sur les compagnons. Le commentaire d'un almanach très officiel proposant une image ridiculisant le public friand des nouvelles des gazettes n'a pas abordé la question du profit que pouvait tirer le pouvoir politique d'une telle délégitimation de l'appétit pour les nouvelles. En revanche, le commentaire d'un extrait de l'*Areopagitica* de Milton a bien inscrit le texte dans son foisonnant contexte, a analysé finement la rhétorique de Milton, souvent nourrie d'ironie, et a saisi tous les enjeux du texte qui ne regardent pas seulement la liberté d'imprimer, mais aussi la conception du livre comme un corps vivant.

En **histoire contemporaine**, la thématique du travail nécessite une culture générale, des connaissances sur les secteurs d'activité, les lieux, les pratiques, les relations sociales, les cultures ouvrières, les syndicalismes, coopératismes et socialismes, etc. Le texte d'Albert Thomas portant sur les syndicats allemands ou le texte de Caroline Milhaud sur la syndicalisation des femmes en Europe nécessitaient, l'un et l'autre, des connaissances sur des cultures et des pratiques nationales en matière syndicale comme sur des expériences spécifiques, locales, masculines, féminines, ou encore d'être au fait des débats qui animent les sphères socialistes, réformistes ou révolutionnaires de l'époque concernée. Le commentaire sur la voie coopérative de Charles Noiret nécessitait de bien cerner les problématiques spécifiques au coopératisme des années 1830, en lien avec les socialismes de l'expérimentation ; lors des questions, il fallait être capable de comparer avec les coopératives de consommation ou de production de la fin du XIX^e siècle ou des années 1930 en France et dans les autres espaces géographiques au programme. Des aspects moins explicites mais présents sous forme d'allusion dans les textes, comme la reproduction sociale, les évolutions transgénérationnelles, les mobilités sociales ont souvent été ignorées. Le texte « La vie des mineurs vers 1900-1930 au Pays de Galles » ou le récit de la vie de Mrs Wrigley, épouse d'un poseur de rail, qui portaient sur la vie quotidienne et le travail d'une famille ouvrière anglaise, illustrent cette difficulté puisque les deux textes, bien que centrés sur la mine pour l'un et le rail pour l'autre, nécessitaient d'étudier les conditions de travail de différents métiers ; ils évoquaient la situation sur trois générations, tous les aspects de la vie de ces mineurs (pour le premier texte) se concentraient-là, au détour d'une remarque : travail, santé, habitat, politique de l'entreprise, répartition genrée des rôles dans la vie quotidienne et le travail, loisirs et cultures, coopération, militantisme, la grève de 1926, le chômage et la crise minière. Le récit de la vie de Mrs Wrigley évoquait ces différents aspects, ainsi que la guerre,

et insistait sur le rôle des femmes et des coopératives dans l'émancipation ouvrière, ce qui n'a pas attiré suffisamment l'attention de la candidate. Il faut aussi connaître et avoir compris quelques éléments simples d'histoire des techniques : la différence entre le textile et l'habillement, le fer et l'acier, et les évolutions les plus massives, par exemple. La rigueur dans l'usage du vocabulaire adéquat est un indispensable : une usine n'équivaut pas à une entreprise ; un contremaître n'est pas une surintendante. De même, on ne peut pas évoquer la chaîne à propos de n'importe quelle branche industrielle. En outre, il est nécessaire de chercher dans un dictionnaire les rares termes professionnels dont la compréhension est nécessaire (tréfilerie, métier Jacquard, par exemple). Il convient enfin de maîtriser quelques épisodes classiques de l'histoire politique qui ont eu un retentissement immédiat sur le travail, la Révolution de 1848 ou le Front populaire notamment.

L'étude des enquêtes ouvrières a en général été bien menée, les candidats ayant intégré les éléments de lecture critique nécessaire et spécifique à ce genre littéraire comme ceux des sciences sociales, qu'il s'agisse du texte de Villermé, de Le Play, des frères Bonneff ou de Valdour. Les années d'après-guerre ont été moins bien étudiées, à l'écrit comme à l'oral. Il ne faut donc pas oublier que la question au programme court jusqu'à la fin des années 1930. Par ailleurs, le domaine concernant la législation du travail a semblé susciter la réticence des candidats. Étudier cette législation, ce n'est pas seulement savoir à quelle date le travail des enfants est interdit ; c'est aussi connaître les tenants et aboutissants du débat, c'est comprendre les logiques qui s'affrontent et en mesurer les conséquences, c'est enfin s'interroger sur l'application ou non de la loi et percevoir les différences entre les voies nationales et la façon dont les acteurs s'adaptent ou contournent ladite loi. Le candidat qui a étudié le texte de l'Office du travail sur l'apprentissage y est parvenu. Enfin, le dossier portant sur l'album des Verreries de Saint-Denis, composé exclusivement de photographies, a donné lieu à un excellent commentaire : ce n'est pas tant l'exactitude ou la complétude parfaites que le jury a saluées mais la démarche historique visant à comprendre ce que le document pouvait signifier, les discours qu'il pouvait porter, et les hypothèses qu'il permettait de poser.

**Pour les commissions d'explication de documents historiques,
Florence ALAZARD**

Documents proposés lors de la session 2021

Histoire ancienne

- 1 – Le calendrier liturgique selon Ovide** (*Fasti*, I, 27-62 ; 657-704) avec une reproduction des *Fasti Antiates Maiores* ; 5 696 signes
- 2 – Les dispositions de la *lex Irnitana* (AE, 1986, 333) concernant la religion** : rubriques 19, 26, 77, 81 & 92 ; 6 449 signes
- 3 – Les funérailles publiques des membres de la *nobilitas* : les témoignages de Polybe** (*Histoires*, VI, 52, 10 – 54, 2) **et de Diodore de Sicile** (*Bibliothèque historique*, 31, 25, 2 = *Excerpt. Photii*, 383B) ; et le *Togatus Barberini* ; 4 109 signes
- 4 – Approche monétaire des relations entre le prince et les dieux sous les Antonins** (*RIC* II, Trajanus, 743 ; *RIC* II, Trajanus, 750 ; *RIC* II, Hadrianus, 761 ; *RIC* II, Hadrianus, 289 ; *RIC* III, Marcus Aurelius, 1266 ; *RIC* III, Marcus Aurelius, 1345) ; 2 374 signes
- 5 – Les honneurs d'Auguste et leur mise en scène** (*Res gestae divi Augusti*, préambule, 4, 7, 9-13, 34-35 et les frises de l'*Ara Pacis*) ; 5 628 signes
- 6 – La religion selon Valère Maxime** (*Faits et dits mémorables*, I, 1-4 & 8-9) ; 6 421 signes
- 7 – Le culte impérial selon Tibère** : Tacite, *Annales*, IV, 37-38 et Suétone, *Tiberius*, 27-28 ; 5 216 signes
- 8 – Le *Feriale Duranum* : papyrus de Doura Europos** (Fink, Hoey & Snyder 1940 ; P. Doura 54 ; CPL 324) ; 5 957 signes
- 9 – Les triomphes de César à l'été 46** : Cassius Dion, XLIII, 19-23 et la statue cuirassée de César ;

6 714 signes

10 – Approche épigraphique du culte impérial en Afrique : témoignages de Dougga, Théveste, Rusicade et Musti (*ILAfr*, 558 ; *Karthago*, XIV, 1965, p. 171 ; *CIL*, VIII, 1574 = 15576 ; *AE* 1933, 233 ; *CIL*, VIII, 7960 & *CIL*, VIII, 7095 = 19434) ; 5 677 signes

11 – Deux lectures de la *religio* publique : Cicéron, *Des Lois*, II, VIII, 20-21 et IX & Varron, *De la langue latine*, V, XV, 83-86 ; 5 285 signes

12 – La *consecratio* de Septime Sévère : Hérodién (*Histoire des empereurs romains*, IV, 2) et une monnaie (*RIC* IV, Caracalla, 191B, denier) ; 4 800 signes

13 – La commémoration du prince, en Italie et dans les provinces : Pline le Jeune, *Correspondance*, X, 1 ; 8-9 ; 14 ; 35-36 ; 52-53 ; 88-89 et 100-103 ; 6 637 signes

14 – La politique augustéenne selon les *Res gestae diui Augusti* (§§ 19-24), un discours en actes ; avec un plan de Rome ; 7 735 signes

15 – Prodiges inquiétants et expiations rapportés par Tite Live (*Histoire romaine*, 21,62 ; 22,1 & 22, 9-10) ; 7 462 signes

16 – À propos des Vestales, le témoignage d'Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, 1, 12) et d'inscriptions romaines (*CIL* VI, 2129 ; 32412 ; 2144 ; 2130), avec la photographie de l'*Atrium Vestae* et du temple de Vesta ; 5 665 signes

17 – L'introduction d'un nouveau dieu par Élagabal : Hérodién, *Histoire des empereurs romains*, V, 5,3-6, 10 et une monnaie (*RIC* IV, Elagabalus, 46b, denier) ; 8 388 signes

18 – Un témoignage chrétien sur les rapports avec l'empire : Tertullien, *Apologétique*, II, 1-7, 18 et 20 et VII, 1-4 ; 6 920 signes

19 – Le triomphe de Titus et de Vespasien (Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, VII, 5, 5-7; reliefs de l'arc de Titus) ; 7 220 signes

20 – Tablettes de défixion (*CIL*, VI 140 ; Tablette de défixion de Chamalières in P.-Y. Lambert, *La langue gauloise. Description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*, Paris, 1994, p. 151 ; Plomb du Larzac, in P.-Y. Lambert, *op. cit.*, p. 163 ; J. Blänsdorf, Cybèle et Attis dans les tablettes de defixio inédites de Mayence, in: *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 149, 2, 2005, tablette 1, 29 ; J. Blänsdorf, art. cit., tablette 182, 18 ; R.G. Collingwood, *JRS*, 17 (1927), p. 216 n° 21 ; *CIL*, VIII 12 511) ; 5 914 signes

21 – Sylla et les dieux (Appien, *Guerres civiles*, I, 97, 451-460 ; Sylla, *Mémoires* fr. 8 ; *RRC* 359/2 ; *RRC* 426/1 ; *RRC* 381/1a) ; 2 512 signes

22 – Le sénatus-consulte des Bacchanales (*CIL*, I, 196 = I², 581 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIX, 8-11 ; 18) ; 7 926 signes

23 – Les Parilia (Ovide, *Fastes*, 4, 721-747 ; 783-805) ; 2 592 signes

24 – Sacrifices humains (Salluste, *La conjuration de Catilina*, 22, 1-2 ; Cic. *Plaidoyer pour M. Fonteius*, XIV, 31 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, 22, 57, 2-6 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, 27, 37, 5-7 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 30, 12 ; Plutarque, *Œuvres morales*, IV. *Etiologies romaines*, 83 ; Histoire Auguste, *Vie d'Héliogabale*, 8, 1-2) ; 6 072 signes

25 – Le *pomerium* (Varron, *De la langue latine*, 5, 143 ; Cicéron, *De la divination*, 1, 17; Vitruve, *De l'architecture*, I, 7 ; *CIL* VI, 1231c = 31537c ; Sénèque, *De la brièveté de la vie*, XIII, 8 ; **Aulu Gelle**, XIII, 14, 7 ; Cassius Dion, *Histoire Romaine*, XXIX, 65 ; Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, VIII, 2, 1-2 ; 5, 2) ; 5 920 signes

26 – Les présages envoyés au consul Flaminius avant la bataille du lac de Trasimène (Silius Italicus, *La Guerre punique*, V, 45-76) ; 3 232 signes

27 – Arrivée de Cybèle à Rome (Tite-Live, *Histoire romaine*, 29, 14, 10-14 ; Ovide, *Fastes*, 4, 179-372) ; 4 607 signes

28 – Panneau historique du relief de Domitius Ahenobarbus exposé au musée du Louvre (Ma 975)

- 29 – Les druides** (Cic., *De la divination*, 1, 41 ; César, *Guerre des Gaules*, 6, 13-14 ; Strabon, *Géographie*, 4, 4 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVI, XCV ; Suétone, *Vie de Claude*, 25 ; Pomponius Mela, *Chorographie*, 3, 2, 18-19) ; 6 160 signes
- 30 – Lares familiaux à Pompéi et des environs** (fresques du thermopolium de Lucius Vetutius Placidus à Pompéi (I.8.8) ; de la maison des Vettii à Pompéi (VI.15.1) ; de la maison de Cippius Pamphilus Felix à Pompéi (VII.6.38) ; de la cuisine 11 de la villa 6 Terzigno (Boscoreale) ; de la maison de Iulius Polybius à Pompéi (IX 13,3) ; de la maison de Sutoria Primigenia ou Maison du grand triclinium à Pompéi (I.13.2))
- 31 – Le culte d'Esculape à Rome et dans le monde romain** (IGUR, 1, 148 ; LIMC II, s. v. *Asklepios* 252 ; Suétone, *Vie des douze Césars, Claude*, 25, 4 ; I. Perg. 365 ; Médaille de bronze d'Antonin le Pieux) ; 1 945 signes
- 32 – Le forum d'Auguste**
- 33 – Les haruspices dans le monde romain** (Foie de Plaisance en bronze du II^e-I^{er} siècle av. J.-C. ; Cic., *div.* 1, 92 ; 97-99 ; Lucain, *La guerre civile*, I, 605-638 ; I. It. X, 1, n° 82 ; relief provenant du Forum de Trajan) ; 3 868 signes
- 34 – Jeux séculaires** : le sacrifice diurne du 2 juin. Le protocole augustéen (CIL, VI, 32 323) et le protocole sévérien (CIL, VI, 32 329, inscription complétée par G.B. Pighi, *De ludis saecularibus populi Romani Quiritium*, Amsterdam, 1965, 156 sq) ; 3 337 signes
- 35 – Caligula et la religion** (Suétone, *Vie de Caligula*, 22, 1-9 ; Cassius Dion, *Histoire romaine*, 59, 26, 5-10 ; 28, 1-7) ; 5 093 signes
- 36 – César et les Juifs** (Flavius Josèphe, *Antiquités juives*, XIV, 196, 3-6) ; 3 427 signes

Histoire médiévale

- 1 – Consolation de Baudri de Bourgueil à son livre** (Baudri de Bourgueil, *Carmina*, 1, éd. et tr. J.-Y. Tilliette, t. 1, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. 1-4) ; 7 635 signes
- 2 – Le monde du savoir et de l'écrit selon Pierre Alphonse** (Pierre Alphonse, *Disciplina clericalis*, éd. C. Leone, Rome, Salerno Editrice, 2010, p. 2-6, 26-30, 30-32, 92, tr. C. Giraud) ; 7 514 signes
- 3 – La bibliothèque de Saint-Pierre-le-Vif de Sens au XII^e siècle** (*Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dite de Clarius*, éd. et tr. R.-H. Bautier – M. Gilles, Paris, Éditions du CNRS, 1979, p. 189-195) ; 6 736 signes
- 4 – Écrit et livres en milieu urbain aux XII^e-XIII^e siècles** (*Sources d'histoire médiévale...*, dir. Gh. Brunel – E. Lalou, Paris, Larousse, 1992, p. 596-597, p. 616-617 et p. 618-619, 6 261 signes et un document iconographique : Troyes, Bibliothèque municipale, ms. 900, Pierre Lombard, *Livre des sentences*, enluminure représentant l'auteur au travail)
- 5 – Le testament d'un notaire pontifical, 23 mars 1279** (*Archives de l'Occident*, t. 1, éd. et tr. O. Guyotjeannin, Paris, Fayard, 1992, p. 385-389) ; 8 410 signes
- 6 – La Papauté et l'écrit au XIII^e siècle** (*Archives de l'Occident*, t. 1, éd. et tr. O. Guyotjeannin, Paris, Fayard, 1992, p. 723-724, complété et tr. pour la fin par C. Giraud ; *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes...*, éd. et tr. P. Gilli – J. Théry, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2010, p. 412-416 et p. 609) ; 9 745 signes
- 7 – Les livres du couvent dominicain de Barcelone au XIII^e siècle** (éd. Célestin Douais, « Assignations des livres aux religieux du couvent des frères prêcheurs de Barcelone, XII^e-XV^e siècles », *Revue des bibliothèques*, t. 3, 1893, p. 49-83, aux p. 63-71, tr. C. Giraud – L. Moulinier-Brogi) ; 9 331 signes
- 8 – L'art d'abrégier les textes selon un traité anglais du XIII^e siècle** (*The Notory Art of Shorthand...*, éd. John Haines, Paris-Louvain, Peeters, 2014, p. 88-92, tr. C. Giraud) ; 8 689 signes
- 9 – Les statuts de l'université de Coimbra (15 février 1309)** (éd. A. Moreira de Sá, *Chartularium Universitatis Portugalensis...*, t. I, 1288-1377, Lisbonne, Instituto de alta cultura, 1966, acte n° 25, p. 43-47, tr. C. Giraud) ; 12 078 signes

- 10 – L’art d’écrire en langue vulgaire selon Dante** (Dante Alighieri, *De vulgari eloquentia*, tr. P. Godaert, Les lettres romanes, Université catholique de Louvain, 1948, livre I, 1, 3 et 10, p. 18-19, 20-21 et 32-34) ; 7 490 signes
- 11 – La chancellerie de France au xiv^e siècle** (O. Morel, *La Grande chancellerie royale...*, Paris, Picard, 1900, p. 485-486, p. 512-514 et p. 534-538, tr. C. Giraud) ; 13 251 signes
- 12 – Les statuts du collège de Laon, 1327, 11 mai** (éd. C. Fabris, *Étudier et vivre à Paris...*, Paris, École nationale des chartes, 2005, p. 313-317, tr. C. Giraud) ; 8 150 signes
- 13 – Les livres de Gérard de Montaigu d’après trois documents (1333-1339)** (éd. R. – M. Rouse, *Manuscripts and their Makers...*, Londres, Harvey Miller Publishers, 2002, t. 2, p. 190-194, tr. C. Giraud) ; 6 639 signes
- 14 – L’éducation des moines d’après la bulle *Benedictina* (20 juin 1336) de Benoît XII** (*Former, enseigner, éduquer dans l’Occident médiéval (1100-1450)*, éd. et tr. P. Gilli, Paris, Sedes, 1999, t. 1, p. 167-170) ; 6 404 signes
- 15 – La formation du clergé selon le bénédictin anglais Ranulph Higden** (*The Ars Componendi Sermones of Ranulph Higden*, éd. M. Jennings, Leyde – New York, Brill, 1991, p. 3-6 ; *Speculum curatorum...*, éd. E. Crook – M. Jennings, Paris-Louvain, Peeters, 2012, p. 48-52, tr. C. Giraud) ; 10 662 signes
- 16 – Jean II le Bon et les notaires royaux (mars 1350/1351)** (O. Morel, *La Grande chancellerie royale...*, Paris, Picard, 1900, p. 500-503, tr. C. Giraud – L. Moulinier-Brogi) ; 9 330 signes
- 17 – Donations de livres à l’évêque de Turin en 1383 et 1384** (P. Rosso, « Una donazione di libri dei consignori di Rivalta a favore del vescovo di Torino, 1383 », dans *L’abbazia di Rivalta di Torino...*, dir. R. Comba – L. Patria, Cuneo, 2007, p. 529-532, tr. C. Giraud) ; 7 992 signes
- 18 – La société selon un sermon de Thomas de Wimbledon (1387-1388)** (*Dialogues et résistances : une anthologie de textes anglais de la fin du Moyen Âge*, éd. S. Morrison – A. Mairey, Turnhout, Brepols, 2010, p. 257-311) ; 8 236 signes
- 19 – Concession d’un marché à Plouër-sur-Rance à la requête d’Alain de Rochefort (1344-1346)** (Pièce 161 du registre de la chancellerie de Philippe VI de Valois, conservé aux Archives nationales de France sous la cote JJ 68, folio 87r^o-v^o (photographie fournie pour information), éd. M. Jones, *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre...*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, doc. 30 et 37, éd. complétée par F. Foronda, texte modernisé) ; 6 648 signes
- 20 – Prologue(s) du Livre des états de don Juan Manuel (1327-1332)** (*Le Livre des États de don Juan Manuel...*, éd. B. Leroy, Turnhout, Brepols, 2005, p. 21-23 et 199-201) ; 7985 signes
- 21 – Les statuts de Sienne : le « *costituto* » de 1309-1310** (préface et chapitres 132, 133, 134 et 135 de la Distinction 1 - *Il costituito del comune di Siena, volgarizzato nel MCCCIX-MCCCX*, éd. A. Lisini, réimp. M. S. Elsheikh, Sienne, Fondazione Monte dei Paschi di Siena, 2002, t. I, p. 1 et 120-123, tr. F. Foronda, 4916 signes. Sont fournies en outre les reproductions de la couverture, du frontispice de la préface et des frontispices des six Distinctions du manuscrit du « *costituto* » (*Statuti* 19/20, Archivio di Stato di Siena)
- 22 – Confirmation de la *Magna Carta* et de la charte des forêts par Édouard I^{er} (1297-1300)** (Ch. Bémont, *Chartes de libertés anglaises (1100-1305)*, Paris, A. Picard, 1892, pièces XIV et XV, p. 96-98 et 99-101, adapté par F. Foronda) ; 7868 signes
- 23 – Les rattachements des hôtels Saint-Pol et de Sens au domaine royal (1364-1366)** (Gh. Brunel, *Images du pouvoir royal...*, Paris, Centre historique des Archives nationales – Somogy, 2005, acte 16, p. 125 et acte 17, p. 130, modernisé par F. Foronda, les reproductions des originaux sont fournies avec le texte [Musée de l’Histoire de France, AE II 83, et Archives nationales de France J 154, n° 8]) ; 9 282 signes
- 24 – De lettre en coutume : extrait du Livre des faits de Jacques I^{er} d’Aragon** (Jaume I^{er} le Conquérant, *Le Livre des Faits*, éd. et tr. A. et R. Vinas, Paris, Le livre de Poche, 2019, p. 363-379) ; 10 013 signes

- 25 – Écrire l'histoire : prologue et premier chapitre de la chronique dite de l'Anonimo romano** (L'Anonyme romain, *Chronique. Rome, le temps, le monde et la révolte de Cola du Rienzo*, tr. J. Malherbe-Galy – J.-L. Nardone, Toulouse, Anacharsis, 2015, p. 37-43) ; 8495 signes
- 26 – Privilèges roués, chartes plombées et autres chartes royales scellées dans les Siete Partidas** (troisième partie, titre XVIII, prologue, lois 1, 2 3, 4 et 5 – *Las Siete Partidas*, glosées par G. López, Salamanque, Andrea Portinaris, 1555, t. II, fols. 87-89, tr. F. Foronda, 11 292 signes. Sont fournies des reproductions d'un *privilegio rodado*, d'une *carta plomada* et d'une charte scellée du sceau de cire datant du règne d'Alphonse X (Archivo Histórico Nacional et Archivo municipal de Madrid)
- 27 – Écrire au féminin dans l'Angleterre du XII^e siècle** (P. Meyer, « Notices sur deux anciens manuscrits ayant appartenu au marquis de La Clayette », dans *Notices et extraits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, vol. 33, 1890, p. 1-90, p. 62, tr. L. Moulinier-Brogi ; *Vie d'Edouard le confesseur*, éd. O. Södergard, Uppsala, 1948, p. 87, tr. L. Moulinier-Brogi ; *La vie sainte Audree*, éd. O. Södergard, Uppsala, 1955, p. 22 ; J. Bliss éd., *An Anglo-Norman Reader*, Cambridge, Open Book Publishers, 2019, p. 302, tr. L. Moulinier-Brogi ; *Les Fables de Marie de France*, éd. et tr. Ch. Brucker, Louvain, Peeters, 1998, p. 49-50 et 366-369 ; *Lais de Marie de France*, éd. K. Warnke, tr. L. Harf-Lancner, Paris, Le Livre de Poche, 1990, p. 23-25 ; incipit des *Fables de Marie de France*, lettrine historiée : ms. Paris, Arsenal, 3142, fin XIII^e s., fol. 256r) ; 8 714 signes
- 28 – Le catalogue de la bibliothèque de Richard de Fournival (1201-1260)** (L. Delisle, « La *Biblionomia* de Richard de Fournival », dans *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. 2, Paris, 1874, p. 520-521, tr. Ch. Lucken, et p. 535, tr. L. Moulinier-Brogi ; *Ex libris* du collège de Sorbonne : ms. Paris, Bnf, lat. 16644, f. 110v ; *Biblionomia magistri Ricardi de Furnivalle, cancellarii Ambianensis*, Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, ms. 636, fol. 29r) ; 7 986 signes
- 29– Les livres dans le testament de Blanche de Navarre (†1398)** (L. Delisle, « Testament de Blanche de Navarre, reine de France », *Mémoires de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, XII, 1885, p. 1-64, adapté du moyen français) ; 10 071 signes
- 30 – Femmes et communication épistolaire en milieu marchand (Toscane, XIV^e s)** (*Le Lettere di Francesco Datini...*, éd. E. Cecchi, Prato, 1990, p. 41 ; *Le lettere di Margherita Datini...*, éd. V. Rosati, Prato, 1977, p. 26 ; « Dora Guidalotti, Le Lettere (1381-1392) », éd. G. Passerini, *Letteratura italiana antica*, 4, 2003, p. 101-160, tr. L. Moulinier-Brogi ; Lettre de Margherita Datini : éd. et tr. J. Hayez ; Première lettre autographe connue de Margherita Datini à son époux : Prato, Archivio di Stato, Archivio Datini, D.1089/1, 9302781) ; 10 957 signes
- 31 – Acquérir et conserver des livres au Moyen Âge selon Richard de Bury (1287-1345)** (Richard de Bury, *Philobiblion : excellent traité sur l'amour des livres*, éd. H. Cocheris, Paris, 1856, p. 90-158) ; 9 923 signes
- 32 – L'Église et la lutte par et contre l'écrit** (*Epistola sive tractatus adversus petrobrusianos hereticos*, éd. Migne, *PL*, t. 189, col. 79-724, col. 720-723 ; Pierre le Vénérable, *Contra Petrobrusianos hereticos*, éd. Fearn, Turnhout, 1968, cap. 1-10, tr. M. Zerner, revue par J. Théry ; Guillaume de Puylaurens, *Chronique*, éd. et tr. J. Duvernoy, Paris, éditions du CNRS, 1976, p. 46-51) ; 9 665 signes
- 33 – Écrit, installation et affirmation du pouvoir : lettre de Thibault d'Étampes à Alphonse de Poitiers (1251)** (Ch.-V. Langlois, « Une lettre adressée à Alphonse de Poitiers [24 mars 1251] », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, XLVI, 1885, p. 389-393, tr. L. Moulinier Brogi) ; 8 628 signes
- 34 – Écrits et Écritures dans l'autobiographie de Guibert de Nogent** (Guibert de Nogent, *Autobiographie*, éd. et tr. E.-R. Labande, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 135-145) ; 10 772 signes
- 35 – Formes et fonctions de l'écriture communale à Bologne** (Antonio Romiti, *L'Armarium Communis della «Camara actorum» di Bologna. L'inventariazione archivistica nel XIII secolo*, Ministero per i beni ambientali e culturali, 1994, p. 145-149, tr. L. Moulinier Brogi ; Livre des bannis pour dettes de la commune de Bologne, 1^{er} semestre 1250, reproduit dans D. Méhu, « Structure et utilisation des registres de bannis pour dettes à Bologne au XIII^e siècle », *MEFRIM*, t. 109, n° 2, 1997, p. 545-556) ; 8 410 signes

Histoire moderne

- 1 – L’art d’imprimer, selon le Sieur Catherinot** (Nicolas Catherinot, *L’art d’imprimer*, Bourges, 1685, [p. 1-6]) ; 7 256 signes
- 2 – Publier une correspondance** (lettre de Désiré Érasme de Rotterdam à Beatus Rhenanus de Sélestat, le 25 mai 1521, Érasme, *Correspondance*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 1055-1058, tr. D. Ménager) ; 7 038 signes
- 3 – L’avis d’un correcteur sur l’état de l’imprimerie (1608)** (*Orthotypographia c’est-à-dire instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés, & conseils à ceux qui vont publier leurs écrits...*, tr. S. Baddeley, Paris, Éditions des Cendres, 1997, p. 55-64) ; 9 602 signes
- 4 – À propos de la réforme de l’imprimerie** (*Plaidoyez pour la reformation de l’imprimerie*, s. l., s. d. [1572], p. 1-5) ; 9 321 signes
- 5 – La page de titre aux débuts de l’imprimerie (dossier documentaire)** (Guillaume Fichet – Robert Gaguin, *Rhetorica*, [Paris, Ulrich Gering, Martin Crantz, Michael Friburger, 1471], in-4° ; Francesco Berlinghieri, *Geographia di Francesco Berlinghieri fiorentino in terza rima et lingua toscana distincta...*, Florence, Nicolo Todescho, [ca. 1480], in-folio ; Francesco Berlinghieri, *Geografia*, Florence, Niccolò di Lorenzo della Magna, 1482, in-folio ; *Suffrages et oraisons des saints et saintes escripz au kalendrier de ces presentes heures...*, [Paris], Antoine Verard, 1488, in-4° ; *Augustinus De Civitate Dei cum commento*, [Bâle, Johannes Amerbach, 1490], in-folio ; *Biblia cum concordantiis veteris et novi testamenti*, [Lyon, Mathias Huss, 1494], in-folio ; *Lamento de Veneciani*, [Ferrare, 1509], in-4° ; Aullu-Gelle, *Noctium atticarum libri undeviginti. Cum indicio diligentissime collecto, & graecorum explanatione locis inserta...*, [Paris, Josse Bade, 1524], in-folio)
- 6 – Gabriel Naudé et la librairie italienne** (*Lettres de Gabriel Naudé à Jacques Dupuy (1632-1652)*, éd. Ph. Wolfe, Alberta, Alta Press, 1982, p. 26-27) ; 6 703 signes
- 7 – La foire de Francfort vue par un imprimeur** (Henri Estienne, *Nundinarum Francofordensium encomium [1574]*, *Éloge de la foire de Francfort*, éd. et tr. E. Kammerer et al., Genève, Droz, 2017, p. 38-48) ; 7 829 signes
- 8 – Une remontrance des Stationnaires de Londres en 1643** ([Henry Parker], *To the High Court of Parliament. The Humble Remonstrance of the Company of Stationers*, [London, 1643] dans : E. Arber, *A Transcript of the Registers of the Company of Stationers of London, 1557-1640*, London, 1875-1894, vol. 1, p. 584-586, tr. F. Alazard) ; 9 183 signes
- 9 – L’art de la librairie selon Niccolò Franco** (*Dix plaisans dialogues du S. Nicolo Franco [...] traduits d’Italien en François*, Lyon, Jean Béraud, 1579, p. 203-208) ; 7 809 signes
- 10 – Marie de Gournay, éditrice de Montaigne** (Marie de Gournay, « Préface », dans *Les Essais de Michel seigneur de Montaigne nouvelle édition exactement purgée des défauts des precedentes, selon le vray original...*, Paris, Augustin Courbe, 1635) ; 8 732 signes
- 11 – Un imprimeur dans la tourmente** (Étienne Dolet, « Épître », *Les questions tusculanes de M. T. Ciceron. Œuvres treutile, & nécessaire pour resister a toute vitieuse passion d’esprit...*, Lyon, Estienne Dolet 1543) ; 7 459 signes
- 12 – Annoncer une œuvre imprimée : le prologue de Don Quichotte** (*El ingenioso hidalgo don quixote de la Mancha, compuesto por Miguel de Cervantes Saavedra*, Madrid, Ivan de la Cuesta, 1605, tr. L. Viardot, Paris, Dubochet, 1845, p. 1-8) ; 10 383 signes
- 13 – Un édit sur la réformation de l’imprimerie (1571)** (*Edict du roy sur la reformation de l’imprimerie*, Paris, Federic Morel, 1571) ; 9 668 signes
- 14 – La liberté d’imprimer selon Milton** (John Milton, *Areopagitica, A Speech of Mr. John Milton For the Liberty Of Unlicenced Printing. To the Parliament of England*, London, 1644, tr. fr. O. Lutaud, Paris, Flammarion, 1969, p. 139-153) ; 9 347 signes
- 15 – La Croix du Maine défend sa Bibliothèque Française** : « Préface, ou advertisement du sieur de La Croix du Maine à ceux qui liront cette Bibliotheque Française », *Premier volume de la Bibliotheque du sieur de La Croix du Maine. Qui est un catalogue general de toutes sortes d’Autheurs...*, Paris, Abel l’Angelier, 1584) ; 8 322 signes

- 16 – Du fait de l'imprimerie** (René François [Étienne Binet], *Essay des merveilles de nature, et des plus nobles artifices...*, Rouen, Romain de Beauvais, 1622, p. 294-300) ; 8 801 signes
- 17 – Un discours sur le métier d'imprimeur** (Tomaso Garzoni, *La piazza universale di tutte le professioni del mondo*, [1589], ed. G. B. Bronzini, Florence, Leo Olschki editore, 1996, t. 2, p. 1022-1024, tr. F. Alazard) ; 7 648 signes
- 18 – La musique imprimée au XVI^e siècle (dossier documentaire)** (Franchino Gafuri, *Practica musicae...*, [Venise, Agostino Zani, 1512]. 23,1 x 32,3 cm [page de titre] ; *Liber quindecim missarum electarum...*, Rome, Andrea Antico, 1516. 447 x 297 x 55 mm [page de titre] ; *Frottole intabulate da sonare organi. Libro primo*, Rome, Andrea Antico, 1517. 27,9 x 21,6 cm [page de titre] ; *Trente et cinq chansons musicales a quatre parties...*, Paris, Pierre Attaignant, 1529. Petit in-4° oblong, 9,4 x 12,6 cm [page de titre] ; *Cinquiesme livre du recueil contenant quatre excellentes chansons anciennes...*, Paris, Nicolas du Chemin, 1551. In-4° oblong, 16,5 x 21,7 cm [page de titre et p. 2] ; *Sixième livre de dancieries...*, Paris, veuve de Pierre Attaignant, 1555. 15,4 x 20,9 cm [page de titre] ; *Septiesme livre de chansons nouvellement composées en Musique à quatre parties...*, Paris, Adrian Le Roy & Robert Ballard, 1557. In-4° oblong, 16,7 x 24,2 cm [page de titre] ; Séverin Cornet, *Chansons françoyses à 5. 6. & 8. parties...*, Anvers, Christofle Plantin, 1581. In-4° [page de titre] ; *Le thresor de musique d'Orlande de Lassus, prince des musiciens...*, Cologny, Paul Marceau, 1594. In-4° oblong, 16,7 x 24,2 cm [page de titre])
- 19 – Quelles lectures pour les femmes à la Renaissance ?** (*Livre de l'Institution de la femme chrestienne tant en son enfance que mariage et viduité...*, Paris, Jaques Kerver, 1542) ; 7 900 signes
- 20 – Le péritexte d'un recueil de pièces de théâtre (1626)** (Extraits du *Theatre d'Alexandre Hardy Parisien. Dédié à Monseigneur le Prince*, t. 4, Rouen, David du Petit Val, 1626) ; 6 928 signes
- 21 – Privilège de librairie pour Pierre de Ronsard (1554)** (*Le Bocage de P. de Ronsard ...*, Paris, Veuve La Porte, 1554) ; 4 522 signes
- 22 – Recueil des règlements pour la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris (1620)** (*Recueil des statuts et reglements des marchands Libraires, Imprimeurs, & Relieurs de la ville de Paris...*, Paris, François Lulliot, 1620) ; 9 512 signes
- 23 – Antoine du Verdier, préface à sa Bibliothèque (extrait)** (*La Bibliotheque d'Antoine Du Verdier...*, Lyon, Barthelemy Honorat, 1585) ; 9 628 signes
- 24 – Un récit de la carrière d'un grand imprimeur parisien du XVII^e siècle** (Jean de la Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie...*, Paris, Jean de la Caille, 1689) ; 6 274 signes
- 25 – Un imprimeur de la Renaissance en négociation avec un auteur connu. Lettre de Josse Bade à Erasme, 19 mai 1512** (*La correspondance d'Erasme*, vol. 1 1497-1514, Bruxelles, Presses académiques européennes, 1967, p. 488-490) ; 5 630 signes
- 26 – Contrats entre des libraires lyonnais et des institutions d'Avignon en 1548 et 1554** (Archives départementales du Vaucluse, notaires, fonds Pons n°927, f° 192-194, éd. P. Pansier, *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV^e au XVI^e siècle*, Avignon, librairie Aubanel, 1922) ; 7 613 signes
- 27 – Don Quichotte visite une imprimerie** (Cervantès, *Don Quichotte de la Manche*, extrait du chapitre 62 (2^e partie), Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, éd. J. Carnavaggio, 2001, p. 1357-1360) ; 7 492 signes
- 28 – Le contrôle des livres au XVI^e siècle : l'édit de Chateaubriand, juin 1551** (Isambert, Decrusy, Armet, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420, jusques à la révolution de 1789*, Paris, 1828, t. XIII) ; 7 907 signes
- 29 – Deux rééditions de Françoise de Louvain, libraire à Paris au début du XVII^e siècle** (Extraits de Philostrate, *De la Vie d'Apollonius Thyaneen en VIII livres. De la traduction de B. de Vigenere*, Paris, veuve Abel L'Angelier, 1611 et *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec et établissement de celui des Turcs par Chalcondile Athenien. De la traduction de B. de Vigenère...*, Paris, veuve Abel Langelier et veuve M. Guilleminot, 1612) ; 7 708 signes

- 30 – Lettre d’Erasmus à Alde Manuce, 28 octobre 1507** (*Correspondance d’Erasmus*, éd. Institut pour l’étude de la Renaissance et de l’humanisme, Bruxelles, Presses académiques européennes, 1967, vol. I, 1484-1514, p. 413-415) ; 4 526 signes
- 31 – Un cas de patronage littéraire : Adrien Baillet et Lamoignon** (Épître dédicatoire d’Adrien Baillet à Chrétien-François I^{er} de Lamoignon en tête de Adrien Baillet, *Jugemens des sçavans sur les principaux ouvrages des auteurs*, t. 1, Paris, Antoine Dezallier, 1685) ; 7 307 lignes
- 32 – Lettre de Christophe Plantin au cardinal de Granvelle (8 août 1567)** (*Correspondance de Christophe Plantin*, publiée par M. Rooses, Anvers, 1883-1891, t. 3, p. 18-22) ; 6 676 signes
- 33 – Gabriel Naudé, extrait de l’*Advis pour dresser une bibliothèque* (1627)** (*Advis pour dresser une bibliothèque...*, Paris, François Targa, 1627) ; 9 775 signes
- 34 – L’autorisation du livre à la Renaissance : Le Livre de la Deablerie (1508)** (M. Clément – E. Keller-Rahbé [éd.], *Privilèges d’auteurs et d’autrices en France (xvi^e-xvii^e siècles)*. *Anthologie critique*, Paris, Garnier, 2017) ; 5 809 signes
- 35 – Le cardinal de Retz et la bataille des libelles au temps de la Fronde** (*Mémoires du cardinal de Retz*, éd. S. Bertièrre, Paris, Classiques Garnier, 1998, p. 764-767,) ; 5 249 signes
- 36 – La présence de l’imprimé à Paris au xvii^e siècle : quelques lieux et objets (dossier documentaire)** (Abraham Bosse, *La Galerie du Palais*, Estampe en taille douce gravée à l’eau-forte ; *Almanach pour l’an de grace MDCLXXXI*, Estampe anonyme, gravée en taille-douce en 2 planches. Source : BNF, Gallica)
- 37 – « Des histoires du roi Louis XIV » Extrait de Charles Sorel, La Bibliothèque française, 1667** (Charles Sorel, *La Bibliothèque française [1667]*, éd. F. d’Angelo et alii., Paris, Champion, 2015) ; 7 049 signes

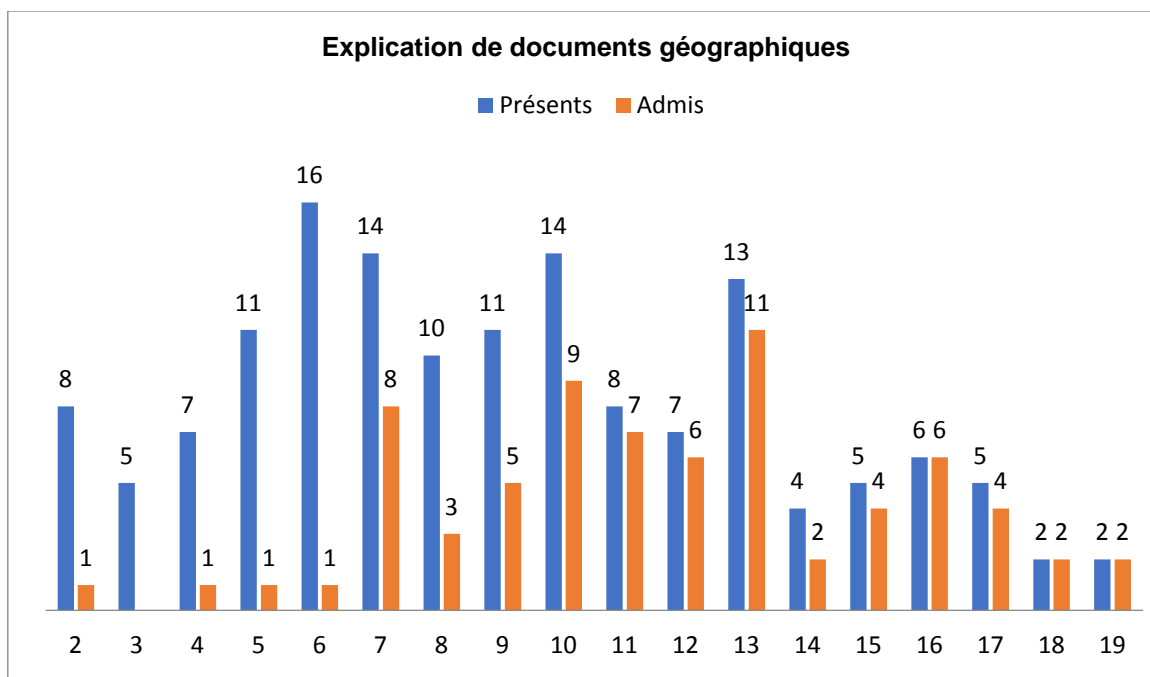
Histoire contemporaine

- 1 – Visite d’ouvrières françaises aux usines britanniques** (*Bulletin des usines de guerre* n°43, 19 février 1917) ; 7 944 signes
- 2 – Albert Thomas à Turin** (D. Hoehtker – S. Kott éd., *À la rencontre de l’Europe au travail...*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 220-223) ; 9 886 signes
- 3 – Jaurès : « La condition ouvrière »**, (*La Dépêche*, 10 avril 1895, dans *Œuvres de Jean Jaurès*, t. 4, Paris, Fayard, 2017, p. 308-310) ; 8 070 signes
- 4 – Le travail pendant la Première Guerre mondiale à Turin** (Mario Montagnana, *Ricordi di un operaio torinese. I: Sotto la guida di Gramsci*, Roma, Rinascita, 1949, p. 58-65, 78, tr. X. Vigna) ; 6 734 signes
- 5 – Une enquête de P. Vaillant-Couturier** (*L’Humanité*, 27 novembre 1934) ; 4 782 signes
- 6 – Les dockers de Londres** (Désiré Pasquet, *Londres et les ouvriers de Londres*, Paris, A. Colin, 1914, p. 247-252) ; 9 948 signes
- 7 – Le salaire des menuisiers à Paris, années 1840** (Agricol Perdiguier, *Statistique du salaire des ouvriers...*, Paris, La révolution démocratique et sociale, 1849, p. 1-2, 20-22) ; 9 725 signes
- 8 – Beaucourt et la maison Japy** (Jules Turgan, *Les grandes usines. Études industrielles en France et à l’étranger*, vol. 7, Paris, M. Levy Frères, 1868, p. 257-267) ; 10 081 signes
- 9 – Enquête de L’Atelier sur la Mécanique**, décembre 1841 ; 7 259 signes
- 10 – Mineur silésien du bassin de la Ruhr** (*Les ouvriers des deux mondes : études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières des diverses contrées et sur les rapports qui les unissent et aux autres classes publiées sous forme de monographies par la Société internationale des études pratiques d’économie sociale*, 2e série, t. 2, Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, 1890, p. 245-251) ; 8 268 signes
- 11 – Une nouvelle de Constant Malva** (Constant Malva, *Borins [1937]* in *Paroles de mineurs*, Paris, Omnibus, 2007, p. 242-245) ; 5 171 signes
- 12 – L’industrie de la laine à Leeds** (Louis Reybaud, *La laine. Nouvelle série sur le régime des manufactures*, Paris, M. Lévy Frères, 1867, p. 256-260) ; 7 247 signes

- 13 – Les ouvriers de la Loire** (Armand Audiganne, *Les populations ouvrières et les industries de la France. Études comparatives sur le régime et les ressources des différentes industries, sur l'état moral et matériel des ouvriers dans chaque branche du travail et les institutions qui les concernent*, t. 2, Paris, Capelle, 1860, p. 89-98) ; 9 907 signes
- 14 – La révolte en Wallonie en 1886** (Urbain Guérin, « Tourneur mécanicien des usines de la société Cockerill à Seraing [Belgique] », *Les ouvriers des deux mondes...*, *op. cit.*, p. 31-35) ; 9 425 signes
- 15 – Teinturier à Barcelone** (Jacques Valdour, *L'ouvrier espagnol. Observations vécues*, t. 1 : *La Catalogne*, Lille-Paris, René Giard – Arthur Rousseau, 1919, p. 323-331) ; 9 365 signes
- 16 – Album photographique des Verreries et Cristalleries de Legras à Saint-Denis dans les années 1900** (Archives Municipales de Saint-Denis)
- 17 – De l'apprentissage** (Eugène Tartaret, *Exposition universelle de 1867. Recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux recueillis et mis en ordre par Eugène Tartaret*, Paris, Imprimerie de Augros, 1868, p. 92-94) ; 8 785 signes
- 18 – Convention collective de la bonneterie roannaise** (« Convention collective de travail du 1^{er} octobre 1937 dans la bonneterie de Roanne et de la Région », *Journal officiel de la République française*, 2 septembre 1937, p. 10131-10133) ; 8 832 signes
- 19 – Un syndicalisme anglais modéré** (National Association for the Promotion of Social Science, *Report of the Committee on Trades' Societies and Strikes*, 1860, dans N. Kirk, *Change, continuity and class. Labour in British society, 1850-1920*, Manchester University Press, 1998, p. 236-239, tr. X. Vigna) ; 9 314 signes
- 20 – Le travail des femmes et des enfants dans les mines en Grande-Bretagne et l'Act de 1842** (Léon Faucher, *Étude sur l'Angleterre*, t. 2, Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1845, p. 363 à 383) ; 8917 signes
- 21 – La condition ouvrière des enfants, des jeunes gens et des femmes en Allemagne, en France, en Belgique et les tentatives de législation au XIX^e siècle** (Édouard Ducpétiaux, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Bruxelles, Méline, Cans et C^{ie}, 1843, t. 1, p.9-22) ; 9602 signes
- 22 – Les travailleurs de la laine, Reims, 1836** (Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 1840, Paris, Renouard, Édition EDI, 1989, p. 225-241) ; 9922 signes
- 23 – La vie des mineurs vers 1900-1930, au Pays de Galles, récit de Mme F. H. Smith, « In a mining village »** (Margaret L. Davies, *Life as We Have Known It, The voices of Working-Class Women, with an introductory letter by Virginia Woolf*, London, L. & V. Woolf, 1931, p. 74-81) ; 9309 signes
- 24 – Récit de vie ouvrière, la femme d'un poseur de rail, Mrs Wrigley, 1858 à 1900** (M. L. Davies, *Life as We Have Known It...*, *op. cit.*, p. 62-74) ; 8604 signes
- 25 – Le mineur de la corporation des mines d'argent et de plomb du Haut Hartz** (Frédéric Le Play, *Les ouvriers européens, étude sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe*, Paris, Imprimerie impériale, 1855, p. 140-141) ; 10400 signes
- 26 – Deux monographies d'ouvrières à domicile travaillant dans la lingerie à Paris et leurs budgets de famille reconstitués par des enquêteurs de l'Office du travail, publiés en 1907** (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Office du travail, *Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie*, Paris, Imprimerie Nationale, 1907, p. 641-644) ; 9602 signes
- 27 – L'organisation syndicale des ouvrières en Europe** (Caroline Milhaud, *L'ouvrière en France : sa condition présente, les réformes nécessaires*, Paris, F. Alcan, 1907, p. 95-105) ; 10670 signes
- 28 – Le décapeur sur métaux, un ouvrier parisien en 1921** (Jacques Valdour, *Ouvriers parisiens d'après-guerre, observations vécues*, Paris, Rousseau – Lille, Giard, 1921, p. 107-120) ; 9124 signes
- 29 – La fabrication meurtrière des limes en France et en Allemagne, vers 1906** (Léon – Maurice Bonneff, *La vie tragique des travailleurs*, 1908) ; 9826 signes

- 30 –Thomas Albert**, « Les syndicats allemands », *La Revue syndicaliste*, n°2, 15 juin 1905, p. 35-36 et une photographie de l'Internationale Ouvrière réunie à Amsterdam en 1904 ; 7422 signes + photographie
- 31 – Être ouvrier et ouvrière dans une usine chimique moderne des firmes Casella et Bayer en Allemagne, au début du xx^e siècle** (Victor Cambon, *L'Allemagne au travail*, Paris, P. Roger et C^{ie}, 1917, 13^e édition) ; 8931 signes
- 32 – Les délaineurs de Mazamet, conditions de travail et la grève de 1909**, *La Revue syndicaliste*, 1909, 1^{er} janvier 1909, p. 52-54. Deux photographies représentant l'une le travail du délainage à Mazamet et l'autre la grève de 1909 à Mazamet ; 5049 signes et 2 photographies
- 33 – Les assurances sociales et l'Organisation internationale du Travail en 1924** (*Revue internationale du travail*, vol. xl n° 6 juin 1925, p. 805-810) ; 8577 signes
- 34 – Comment se débarrasser du sweating system ? par Beatrice Webb**, congrès annuel des sociétés coopératives, Rochdale, juin 1892 (S. – B. Webb, *Problems of Modern Industry*, London, Longmans, 1902, 326 p et sq.) ; 11852 signes
- 35 – Le coût de la grève** (Léon de Seilhac, *Les grèves*, Paris, V. Lecoffre, 1903, p. 24-31) ; 9312 signes
- 36 – Vers la coopérative ouvrière : « la Sociétés d'ouvriers pour l'exploitation de l'Industrie », selon Charles Noiret** (Charles Noiret, *Mémoires d'un ouvrier rouennais*, Rouen, François, 1836, p. 59-65) ; 9500 signes
- 37 – L'apprentissage dans l'industrie de l'ameublement en 1905** (Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, Direction du Travail, Office du Travail, *L'apprentissage industriel, Rapport sur l'apprentissage dans l'industrie de l'ameublement* par Charles Barrat, Paris, 1905, p. XVIII et sq.) ; 12002 signes

EXPLICATION DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES



L'ÉPREUVE ORALE D'EXPLICATION DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

La moyenne de cette épreuve s'établit à 11,64/20 (9,43/20 en 2019, les épreuves orales ne s'étant pas tenues lors de la session 2020) pour l'ensemble des candidats admissibles. Les sujets se sont répartis en 29 dossiers documentaires (15 sur les espaces ruraux et 14 sur les frontières) et 30 commentaires de cartes (27 cartes au 1:25 000 et 3 cartes au 1:100 000).

Des éléments de satisfaction

Le jury se félicite tout d'abord de la grande qualité des meilleures prestations, fondées sur des connaissances solides et une excellente maîtrise de l'exercice, avec une analyse approfondie et croisée des documents, une certaine distance critique, une clarté de l'organisation des idées et de l'élocution, des réponses fines et réfléchies aux questions posées. De bonnes notes ont récompensé les exposés clairs, structurés et vivants : on insiste sur la nécessité de parler distinctement, de ne pas être figé, de regarder le jury et de se déplacer le cas échéant pour accompagner la démonstration fondée sur les documents projetés. Le jury a apprécié les exposés commentant réellement et de manière approfondie les documents, sans s'appuyer de manière excessive sur des lectures de manuel ou l'apport de connaissances extérieures. De même, les meilleurs exposés ont proposé une problématique claire, simple et spécifique au sujet et à l'espace étudié ; le jury a apprécié que les candidats répondent à leur problématique en conclusion, au terme d'un développement bien articulé. De nombreux candidats ont montré une solide culture générale et géographique qui leur a permis de faire preuve de pondération et d'un sens de la mesure dans les interprétations des documents, la hiérarchisation et l'usage adéquat des notions ou concepts. Le jury a également valorisé des réalisations graphiques de qualité, présentées de manière suffisamment détaillée à l'oral.

Des lacunes et défauts récurrents

Certains candidats ne rentrent pas assez dans les documents et ne délivrent qu'une leçon illustrée par ceux-ci. Rappelons qu'il s'agit d'un commentaire de documents et qu'en conséquence, la réflexion doit partir de l'analyse précise des documents. Beaucoup de candidats ne prennent pas le

temps de les parcourir attentivement et passent ainsi à côté de clés de compréhension. De telles erreurs sont lourdes de conséquences. Aucun des documents proposés ne doit être laissé de côté, même si tous ne sont pas d'une égale richesse, et ils doivent être croisés : ainsi, par exemple, lorsqu'un lieu est mentionné sur un document, il faut le repérer sur la carte topographique associée au dossier. Il convient toujours d'opérer une contextualisation et une analyse critique des documents, de leur contenu, de leur source, de leurs biais et de leurs limites, ce qui ne signifie pas « critiquer le corpus » en soi, mais implique une distance critique avec les matériaux mis à disposition pour alimenter l'analyse. Les connaissances acquises ne doivent pas être plaquées sans lien avec les documents, voire au mépris de ceux-ci : par exemple, des candidats ont évoqué une « déprise rurale », alors que le document de l'Insee montrait une progression de la population ; d'autres parlent de « barriérisation », alors qu'aucun signe d'évolution de la frontière n'est présent dans le corpus.

Le corpus documentaire oriente la problématique autant que le contenu du développement. Trop de problématiques sont alambiquées et peu spécifiques : il faut imaginer que la problématique pourrait être utilisée face à des élèves du Secondaire, ce qui implique qu'elle soit relativement courte, qu'elle aille à l'essentiel et qu'elle soit précise. On doit également éviter une problématique trop générale : idéalement, elle ne peut s'appliquer qu'au sujet et à l'espace considérés. Il y a un risque d'erreur à vouloir s'appuyer sans le filtre des documents sur des connaissances extérieures tirées de manuels pour construire une problématique trop peu nuancée : ainsi, les espaces ruraux ne sont pas tous hyper-ruraux, marginalisés, fragmentés, en recomposition ; le tourisme n'est pas toujours l'activité première des espaces concernés, etc.

Il n'a pas échappé au jury, qui travaille d'une manière collégiale et dont tous les membres connaissent les documents, que de nombreux plans proposés étaient révélateurs de connaissances plaquées. Ils témoignent d'un manque d'attention porté au dossier fourni et aux cartes, qu'il faut lire et examiner à l'aune du titre du dossier, qui donne des pistes d'analyse. Trop d'exposés évoquent des thèmes liés au sujet mais absents du corpus documentaire, en semblant regretter cette situation, tandis que d'autres se terminent par les conflits d'usage ou d'acteurs, par les tensions ou par la question de la durabilité, alors que ces éléments ou ces perspectives ne figurent pas toujours dans les documents. Les candidats ne doivent pas tomber dans un prêt-à-penser les détournant d'une approche minutieuse et critique. Nous rappelons également que des typologies sont tout à fait recommandables dans certains cas et que le plan en trois parties n'est ni meilleur ni moins bon que le plan en deux ou en quatre parties. Seule compte la progression de la pensée, fondée sur une problématique claire, qui doit être condensée en une phrase courte. Le jury a constaté que nombre de problématiques sont confuses et parfois incompréhensibles.

On rappellera la bivalence de l'enseignement auquel destine le concours. Certains candidats n'ont pas de maîtrise assez solide et rigoureuse des notions et concepts de la géographie (« anthropisation » confondu avec « urbanisation », par exemple). Il est très important d'être au clair avec les définitions de base, et on regrette vivement les confusions récurrentes entre migrants, réfugiés, exilés et déplacés, par exemple, ou encore l'usage abusif de la notion d'enclavement. Les connaissances factuelles sont également parfois très lacunaires (périmètre de l'Union européenne confondu avec celui de l'espace Schengen, par exemple).

Il est bon de redire aux candidats qu'ils ont à leur disposition en salle de préparation des ouvrages de référence précieux pour situer correctement un espace concerné par un sujet. L'atlas, les dictionnaires et les encyclopédies peuvent également permettre de contextualiser et de cerner des enjeux sur un thème.

Le traitement du sujet et des documents

Les candidats doivent s'interroger sur le rapport entre leur sujet et le programme du concours. On regrette que certains exposés de bonne tenue sur une thématique ou un commentaire de carte ne remettent pas en contexte la réflexion par rapport à l'ensemble de la question du programme dans laquelle ils s'inscrivent. Si on considère les espaces ruraux, par exemple, les cas d'espaces de

montagne ou d'espaces ultra-marins sont certes spécifiques mais disent aussi quelque chose de la ruralité. Cette difficulté d'articulation avec les questions au programme est encore plus manifeste lorsque, dans certains cas, les sujets proposés aux candidats n'abordent pas explicitement la thématique du programme. Pour construire une problématique pertinente, les candidats doivent alors faire l'effort de relier le questionnement à leur programme général ou, a minima, accepter au moment de l'entretien que les questions les poussent à reprendre leur problématisation du sujet.

L'intitulé d'un sujet n'est pas accessoire : lorsqu'il n'est pas analysé et que ce qu'il recouvre n'est pas traité, le candidat peut être pénalisé quand bien même avec sa méthodologie pour mobiliser les documents est correcte. Le jury rappelle donc la nécessité de délimiter le sujet et d'en distinguer les différentes facettes, que ce soit en introduction ou dans le développement, selon la formulation de l'intitulé et le choix dialectique retenu par le candidat. Pour autant, analyser le sujet comme s'il était proposé dans le cadre d'une leçon est en décalage avec l'oral de géographie qui postule la primauté de l'analyse des documents ; raison pour laquelle certaines prestations ayant dérivé vers une présentation de type « leçon » ont donc été sanctionnées.

Rappelons également que les documents ne sont pas exclusivement l'occasion de prélever des informations : ils doivent être questionnés sérieusement et cette capacité est très valorisée. Le jury recommande de les présenter en portant une grande attention à leurs sources, l'absence de regard critique sur les documents proposés étant souvent flagrante. Une carte, un graphique ou un texte ne doivent pas être pris comme parole d'Évangile. On attend d'un professeur agrégé qu'il soit capable de les critiquer, y compris s'ils ont été produits par des chercheurs de renom ou des organismes officiels. Plusieurs documents proposés présentaient de graves défauts dans le traitement graphique ou cartographique de l'information. Or, très peu de candidats ont été en mesure de les critiquer, alors qu'il s'agit de l'un des fondements de l'épreuve et que, par exemple, la production automatique de cartes thématiques conduit aujourd'hui à la diffusion de documents présentant des erreurs grossières.

Le jury a pu, sur divers sujets, en appeler à la culture générale des candidats, non seulement géographique mais aussi historique, en partant du principe que les phénomènes géographiques localisés ont en général une histoire relevant bien souvent de connaissances attendues. Il peut donc être valorisant de mobiliser, lorsque c'est approprié, le temps long, en particulier au moment de l'entretien. En ce qui concerne l'ouverture vers l'actualité, on s'attend à ce que le candidat ait une certaine connaissance des enjeux contemporains, qu'ils soient écologiques (réchauffement climatique), géopolitiques (printemps arabes, guerre en Syrie), ou sociologiques (contestation des « gilets jaunes » en lien avec la ruralité).

À propos des illustrations

Le jury souhaite insister sur la nécessité d'illustrer en lien avec le sujet. Ainsi sur un sujet tel que les vignobles de l'Occitanie, par exemple, un croquis régional montrant au moins la répartition et les caractéristiques différentes des vignobles était attendu.

Si certaines productions graphiques sont tout à fait pertinentes et soignées, d'autres sont insuffisantes. Des candidats oublient de mettre une échelle graphique sur leur croquis et ne respectent pas les règles élémentaires de la sémiologie graphique (emploi de la couleur bleu pour des espaces non-aquatiques, par exemple), font des erreurs de localisation et omettent des éléments majeurs (voie de chemin de fer, frontière, type de production agricole ou de paysage). La carte thématique étant au cœur des pratiques pédagogiques actuelles, le jury attend que les candidats soient capables de les analyser, de les critiquer, voire de les produire. Il n'est pas admissible que des candidats ne maîtrisent pas le b.a. ba de la cartographie et ignorent que les valeurs absolues et les valeurs relatives se représentent différemment. En aucun cas, le croquis ne doit être appris par cœur et plaqué sans lien avec le sujet. Les candidats proposant en plus du croquis des valorisations graphiques pertinentes de documents statistiques (courbes, diagrammes, tableaux, chorotypes) ont

été avantagés. Il est important, en classe, de savoir retravailler les données statistiques et de proposer une information condensée, hiérarchisée et classée. Le jury a notamment beaucoup apprécié que des points de détail contenus dans les documents et invitant à faire des hypothèses aient été remarqués, même lorsque ces observations n'ont été faites qu'au moment de l'entretien.

Les sujets « Dossiers »

Le jury veille à ce que le dossier ne dépasse pas dix documents. Certains d'entre eux associent deux éléments différents mais simples (photographie et extrait de carte correspondant, par exemple). Il répète combien il est nécessaire de commenter tous les documents : n'en omettre qu'un est déjà pénalisant. Ces documents doivent par ailleurs être confrontés et comparés, alors que les candidats ont souvent tendance à les analyser séparément. Les meilleurs exposés ont non seulement bien analysé et comparé les documents mais ils ont également su les relier à des thèmes et notions-clés des questions au programme.

Le jury insiste enfin sur le traitement particulier de certains documents. La photographie, notamment, est trop souvent délaissée ou trop vite analysée, alors qu'il est important de bien la localiser, de la mettre en relation avec la carte topographique en cherchant le lieu et l'angle de la prise de vue, de voir ce qu'elle révèle ou pas du paysage. Les détails sont souvent source d'informations utiles sur l'attitude des personnes, le milieu ou les activités économiques. Cette mise en relation des documents est essentielle et doit chercher en premier lieu à localiser pour construire un raisonnement spatialisé.

Les sujets « Cartes »

En ce qui concerne la distinction entre le commentaire de cartes avec documents et le dossier documentaire, le jury rappelle que le premier exercice n'est pas un commentaire de la carte topographique tel qu'il se pratiquait jadis. Il s'agit d'analyser la carte à l'aide des documents joints et à travers la problématique découlant du titre donné à cet ensemble documentaire. Toutefois, le jury se réserve la possibilité de poser des questions sur la carte en lien avec le programme.

Certains candidats ont fait preuve d'une grande aisance face à une carte topographique et ont su y voir des éléments saillants qu'ils ont réussi à mettre en regard des documents joints. Il n'est pas attendu une connaissance parfaite du commentaire de carte topographique, mais lorsque le jury se rend compte que le candidat n'a aucune familiarité avec ce type de document, l'évaluation s'en ressent (« carte topologique » ; « format 1/25 000 » ; « en bas à droite » au lieu de « au sud-est » ; un cours d'eau « prenant sa source dans la mer » ou dans un autre cours d'eau ou qui remonte une pente ; incapacité à évaluer une distance ; confusion au sujet des figurés des cultures et de la végétation, etc.). Les rudiments de la lecture de la carte topographique en matière d'ensembles de relief (savoir identifier un plateau ou une plaine) ne semblent pas maîtrisés par quelques candidats, ce qui est fâcheux.

Le jury a noté régulièrement une connaissance lacunaire de l'environnement régional/macrorégional de l'espace représenté sur les cartes topographiques (où sont les grandes villes à proximité, comment se nomment les pays voisins ?) et une méconnaissance des distances et de leurs effets : on ne peut pas être dans un espace hyper-rural, en France, quand une ville de 50 000 habitants se trouve à 20 kilomètres. De même, que de perplexité chez des candidats à qui le jury demande d'évaluer la longueur des pistes d'un aéroport ! Or la situation géographique d'un espace n'est pas anodine : elle permet de souligner des relations ou des dynamiques qui dépassent les limites strictes de l'espace représenté, tout en éclairant son fonctionnement et ses caractéristiques.

Le jury a été sensible aux commentaires qui s'appuyaient réellement sur la carte, et non ceux considérant la carte comme un prétexte à un exposé. Rappelons aux candidats qu'ils doivent être vigilants par rapport à l'intitulé accompagnant la carte à étudier, lequel doit guider leur démonstration. Par ailleurs, il est nécessaire de ne pas plaquer un discours (sur des zones de marge ou de

marginalité, sur l'hyper-ruralité ou encore sur la déprise, par exemple), alors que les éléments repérés sur la carte ne permettent pas de le justifier.

Gestion de l'exercice et entretien avec le jury

Le temps imparti a été généralement respecté, même si une minorité de candidats ont été pénalisés par une troisième partie-croupion et une conclusion présentées dans la précipitation. Certains candidats s'attardent trop sur l'introduction, en définissant longuement les termes du sujet et en énumérant laborieusement les documents, voire en commençant à les analyser ; et ils bâclent la dernière partie de leur oral. Il arrive en outre que le temps manque pour présenter le croquis. Beaucoup de candidats présentent les documents sous forme d'un tableau mais trop souvent d'une manière insuffisamment synthétique. Cet exercice introductif doit les hiérarchiser en fonction de leur intérêt et de l'usage qui en est fait ; il doit aussi montrer les relations que l'on va tisser entre eux. La densité du débit verbal est un point délicat : la présentation doit être assez dense pour pouvoir être à la fois précise, détaillée, localisée et hiérarchisée, mais ne doit pas non plus être trop dense ni trop rapide. Un bon exposé démontre une capacité de hiérarchisation, c'est-à-dire qu'il sélectionne et confronte des informations dont le calibrage fait sens.

Le jury a apprécié le soin apporté par de très nombreux candidats à la réalisation du diaporama, à la mise en page des extraits sélectionnés et aux productions graphiques (extraits de documents ou élaborations personnelles). Il attire l'attention sur le fait que le scanner implique une perte de qualité du croquis ; il convient donc de forcer sur les couleurs, notamment celles au crayon, et de travailler les épaisseurs de trait pour que le résultat final soumis au jury soit lisible. Dans le cas où toutes les couleurs des croquis n'ont pas été correctement retranscrites par le vidéoprojecteur, la présentation de la version originale du croquis a permis de les restituer. Des problèmes de mise en page liés aux conversions de logiciels utilisés ont pu être ponctuellement observés : le jury n'a bien sûr pas imputé aux candidats concernés ces légers dysfonctionnements, ni ne les a pénalisés.

Il est préférable d'enregistrer le diaporama en format .ppt et .pdf : il est arrivé que sous Libre Office, certains traitements graphiques aient été décalés sur l'image projetée. Le jury n'en a évidemment pas tenu rigueur au candidat qui a pu en être déstabilisé. Les candidats sont invités à ouvrir le dossier original de documents pour pouvoir accéder rapidement à l'un ou à l'autre lors de l'entretien.

L'entretien avec le jury est une partie aussi importante que l'exposé lui-même. Trop de candidats, sans doute en partie à cause de la fatigue et du stress, bien sûr, perdent leurs moyens à ce moment de l'épreuve, peinant à répondre de manière censée à des questions pourtant guidées par le jury. Il est recommandé aux candidats de se préparer à garder de l'énergie pour l'entretien. Il est arrivé qu'au terme d'un bon exposé, les réponses soient insatisfaisantes ou évasives, faute de disponibilité du candidat, fatigué de manière bien compréhensible. Il faut se préparer à un oral qui dure près d'une heure, et non 25 minutes. L'entretien permet aux candidats de valoriser leur capacité de déduction, de rectifier des imprécisions, des ambivalences ou même des contresens. Lorsque l'entretien a été pris comme tel, il a pu révéler la capacité d'écoute des candidats et a permis en général de valoriser la note. Inversement, des réponses trop longues et trop développées nuisent à l'équilibre de l'échange. Les candidats sont donc invités à prendre les questions comme des orientations pour rectifier le tir ou pour compenser un oubli. L'entretien est un moment où le candidat peut montrer qu'il est disposé à écouter et à réfléchir à une question pour construire un raisonnement. C'est la pondération, le discernement et le bon sens de ce raisonnement qui sont valorisés, même si le candidat croit (bien souvent à tort) ne pas avoir les connaissances suffisantes.

Ultime remarque, à propos de la question républicaine. Le jury n'attend pas seulement que des savoirs bruts soient restitués au moment de cet échange : il fait appel à l'esprit critique du candidat qui sera amené, en classe, à gérer des débats et des interrogations d'élèves sur des questions souvent naïves ou socialement vives. D'une part, la connaissance de l'actualité n'est pas accessoire et d'autre part, il faut pouvoir comprendre les implications des décisions politiques, sur la

question migratoire notamment. Le jury entend apprécier ainsi la maturité et la capacité des futurs professeurs agrégés à se projeter dans le contexte et les réalités de leur futur métier.

**Pour les commissions de l'oral de géographie,
Emmanuel JAURAND**

LISTE DES SUJETS PROPOSES EN 2021

Dossiers portant sur la question « Les espaces ruraux en France » (15)

Les espaces ruraux néo-calédoniens

Les AMAP

La grippe aviaire et les espaces ruraux en France

Paysages et espaces ruraux en Corse

Grands paysages et grands sites de France

Dynamiques scolaires et expérience de l'espace des jeunes ruraux

Conflits d'usage et foncier agricole.

La santé dans les espaces ruraux en France.

Pauvreté et précarité dans les espaces ruraux en France.

Pastoralisme et espaces ruraux.

Traditions industrielles et dynamiques des espaces ruraux.

L'éolien et les espaces ruraux en France.

Le Perche : quel type d'espace rural ?

Espaces ruraux et sucre en France.

Vignobles et œnotourisme en Occitanie.

Dossiers portant sur la question « Frontières » (14)

Îles et frontières

Frontières et fronts en Arménie et au Haut-Karabagh

Borner la frontière

Corps et frontières

Franchir les frontières

Les frontières « étanches »

Frontières et fermetures

Frontières et espaces frontaliers de la Turquie

Un monde sans frontières : utopies et réalités.

Frontières et minorités.

Frontières vives et frontières fantômes en Europe centrale et orientale.

Les Etats-Unis et leurs frontières.

Frontières et tourisme en Europe.

Habiter un espace frontalier, le Pays de Gex.

Commentaires de cartes (30)

Sauf mention contraire, les cartes citées sont des cartes IGN au 1 :25 000

Barr. Les espaces ruraux.

Briançon. Un espace montagnard frontalier.

Cavaillon Fontaine-de-Vaucluse. Les espaces ruraux.

Lisieux-Cambremer. Un espace rural normand.

Pontarlier Levier Lac de Saint-Point. Les espaces ruraux de moyenne montagne.

Saint-Pierre. Les espaces ruraux.

Sarlat-la-Canéda Souillac. Des espaces ruraux.

Vallet. Les espaces ruraux.
Les Aix d'Angillon-Sancerre. Les espaces ruraux.
Monts du Cézallier PNR Volcans d'Auvergne. Les espaces ruraux.
Maré. Les dynamiques d'une île rurale.
Saint-François Marie-Galante et La Désirade. Marie-Galante, île rurale.
Loudéac La Trinité-Porhoët. L'agriculture bretonne, un modèle ?
Presqu'île de Crozon Camaret-sur-mer. Dynamiques rurales.
Millau Gorges de la Dourbie Causse Noir. Un rural en lutte.
Hendaye Saint-Jean-de-Luz. Les territoires frontaliers.
Calais. Frontières et espaces frontaliers.
Annemasse Genève Mont-Salève. Les territoires frontaliers.
Île de Saint-Martin. Frontières et territoires.
Bourg-Madame Col de Puymorens. Les mutations d'un territoire frontalier.
Vallée de la Roya Parc National du Mercantour. Une marge rurale ?
Saumur Bourgueil. L'eau dans les espaces ruraux.
Forêt de Rambouillet. Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, un espace rural protégé.
Le Tréport Saint-Valéry-sur-Somme. Dynamiques économiques et paysagères d'un espace rural.
Nyons Rémuzat. Peuplement et paysage rural.
Samoëns. Aménager un espace rural de montagne.
Vézelize. Les espaces ruraux.
Annecy Albertville Chamonix-Mont-Blanc (1:100 000). Les types de territoires frontaliers.
Bordeaux-Arcachon (1:100 000). Les espaces ruraux.
Carcassonne-Béziers-Perpignan (1:100 000). Des espaces périphériques et frontaliers.